

RAPPORT ANNUEL 2007

une équipe un objectif

 **OMERS**

OMERS a été créé en 1962 en tant que régime de retraite des employés des administrations municipales de l'Ontario. Le 30 juin 2006, la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS ») est entrée en vigueur. La nouvelle loi a prorogé la Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario sous le nom de Société d'administration (SA) d'OMERS et créé une Société de promotion (SP) en remplacement du gouvernement de l'Ontario comme promoteur du régime. Les promoteurs (c.-à-d. les participants, les employeurs et les retraités du régime, par l'intermédiaire de leurs syndicats, associations et autres organismes) nomment les membres des conseils de la SP et de la SA.

Société de promotion d'OMERS

Le conseil de la Société de promotion d'OMERS compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs.

La SP est investie des responsabilités suivantes :

- Déterminer la structure du régime en vue des prestations à fournir par les régimes de retraite;
- Fixer les taux de cotisation des participants et des employeurs participants;
- Établir ou modifier un fonds de réserve pour stabiliser les taux de cotisation;
- Fixer les rémunérations et établir le protocole de nomination des membres des conseils de la SP et de la SA d'ici juin 2009.

Société d'administration d'OMERS

Le conseil de la Société d'administration d'OMERS compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs. La SA est l'administrateur des régimes d'OMERS selon la LRR.

La SA est investie des responsabilités suivantes :

- Nommer les membres de la direction d'OMERS;
- Élaborer les politiques de placement, établir la répartition de l'actif et gérer les actifs placés des régimes d'OMERS;
- Assurer les services et l'administration des retraites;
- Nommer les vérificateurs de la SA et l'actuaire des régimes d'OMERS.

Direction d'OMERS

La direction d'OMERS conduit les affaires de la SA. Elle est investie de vastes obligations pour s'assurer qu'OMERS s'acquitte de ses responsabilités prévues par la loi et connexes envers les participants aux régimes, dont notamment :

- Administrer les régimes d'OMERS et mettre en œuvre les régimes complémentaires pour le secteur des services de police et d'incendie, et les auxiliaires médicaux;
- Pourvoir à l'évaluation actuarielle des régimes d'OMERS;
- Placer les actifs des régimes d'OMERS;
- Fournir un soutien administratif et technique à la SP.

SOMMAIRE

»	Aperçu d'OMERS (encart intégré)
2	Principes directeurs
3	Faits saillants de nature financière
4	Travail d'équipe
6	Rendement
90	Glossaire

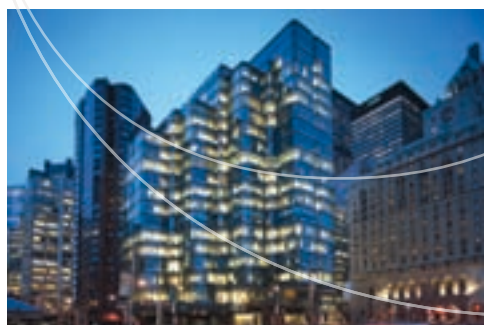
Société d'administration d'OMERS

8	Message du président du conseil
11	Message du président
14	Rapport de gestion
43	Équipe de haute direction
44	Gouvernance de la SA
48	Conseil d'administration
49	Vote par procuration
50	Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérificateurs externes
51	Opinion actuarielle
52	Rapport des vérificateurs
53	États financiers consolidés et notes
77	Survol financier des 10 derniers exercices

Société de promotion d'OMERS

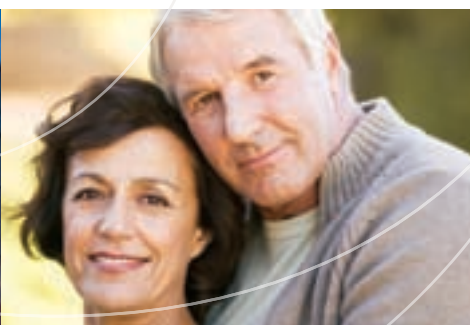
78	Message des coprésidents du conseil
80	Bilan de l'année
82	Gouvernance de la SP
84	Membres de la SP
85	Rapport des vérificateurs
86	États financiers et notes

Au service de nos participants Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises au service de plus de 380 000 employés participants actuels et anciens de plus de 900 municipalités, conseils scolaires, bibliothèques, services de police et d'incendie, sociétés d'aide à l'enfance et d'autres organismes locaux en Ontario. Il s'agit d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Les cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants financent environ 30 % des prestations, tandis que le revenu de placement du régime finance les 70 % restants à long terme.



DIRECTION D'OMERS

La direction d'OMERS est l'autorité déléguée qui administre les régimes d'OMERS. La direction d'OMERS a de vastes obligations de communication aux participants et aux promoteurs au nom de la SP et de la SA. Ses principales responsabilités sont les suivantes : effectuer l'évaluation actuarielle du passif du régime pour approbations par le conseil de la SA, gérer les placements selon les politiques de la SA et élaborer des plans stratégiques.



SERVICES DE RETRAITE

Le mandat de notre division des Services de retraite est d'offrir des services de premier ordre à nos participants et employeurs. À cet égard, nous nous engageons à verser les rentes de retraite de nos participants sans erreur ni retard. Notre promesse consiste en partie à fournir de l'information et de l'assistance par le biais d'un large éventail d'options d'accès, que ce soit par téléphone, par lettre, au moyen de services en ligne et de présentations en face à face aux quatre coins de la province. Nous avons établi des normes de service afin de mesurer notre rendement et nous assurer que nos participants bénéficient du meilleur service possible.

Notre priorité est de maintenir et d'améliorer nos normes de service qui comptent parmi les meilleures de notre secteur. En prévision de la croissance du nombre des participants, ainsi que des besoins de service et des modifications législatives, nous mettons en place un environnement performant avec un personnel qualifié et bien formé qui possède la faculté d'adaptation nécessaire pour appuyer nos initiatives, telles que les régimes complémentaires. En donnant la parole à nos participants par le biais de sondages réguliers et de groupes de discussion, nous démontrons notre capacité de nous adapter à l'évolution des besoins et à rehausser notre réputation de chef de file du secteur des services de retraite.



PLACEMENTS SUR LES MARCHÉS PUBLICS

OMERS Capital Markets

L'expérience de notre équipe d'OMERS Capital Markets est un élément fondamental du succès de nos placements. Chargée de prendre des décisions quotidiennes sur les placements dans des sociétés cotées en bourse ainsi que sur les placements productifs d'intérêt, tels que les obligations et les prêts hypothécaires, nos spécialistes en placement d'OMERS Capital Markets ont constamment positionné notre portefeuille pour saisir les occasions de revenu et de croissance. Notre équipe évalue les occasions de placement et choisit celles qui feront croître la valeur de la Caisse et profiteront aux participants.

Notre équipe examine en permanence la répartition de notre actif en fonction des facteurs financiers et économiques qui affectent le marché. La diversification est un élément important dans la gestion du portefeuille conciliant des taux de rendement solides avec une gestion du risque prudente.

OMERS

70,2 % / 29,8 %

Répartition de l'actif sur les marchés publics / privés

Nous avons la responsabilité d'offrir des rentes de retraite à nos retraités – aujourd'hui comme demain. Pour garantir la stabilité de notre Caisse, nous comprenons l'importance d'appliquer une stratégie à long terme prudente pour faire fructifier nos placements. Notre stratégie de répartition de l'actif s'appuie sur un juste équilibre entre placements sur les marchés publics et les placements sur les marchés privés, en tenant compte de l'évolution des tendances économiques et financières, et en privilégiant les occasions de croissance. En 2007, l'actif de la caisse était investi à 70,2 % sur les marchés publics et à 29,8 % sur les marchés privés.



PLACEMENTS SUR LES MARCHÉS PRIVÉS

OMERS Capital Partners

OMERS Capital Partners s'occupe de tous les aspects de nos placements en actions de sociétés fermées. Notre stratégie de placement prend deux formes : des placements dans des fonds et des placements directs. Pour les placements dans des fonds, nous investissons en tant que commanditaire auprès de gestionnaires de premier plan. La majorité de nos placements concernent des fonds de rachat par emprunt. Les autres types d'engagements que nous prenons comprennent du capital-risque, des crédits mezzanine, des sociétés en difficulté et des situations particulières. Nos placements directs comportent deux volets – les placements où nous gérons ou cogérons et les placements passifs, qui représentent une participation minoritaire aux côtés de notre gestionnaire du fonds.

La diversification par marché géographique, secteur d'activité et taille des entreprises est un élément important de notre stratégie. Nos placements directs se limitent au Canada alors que nos engagements dans des fonds sont internationaux.

Borealis Infrastructure

Borealis investit dans de l'infrastructure et gère nos biens d'infrastructure à l'échelle mondiale, parmi lesquels Bruce Power, Scotia Gas Networks, le Pont de la Confédération, LifeLabs, Associated British Ports, Express Pipeline et Enwave Energy Corporation. Chef de file des placements en infrastructure, Borealis gère un portefeuille international qui contient plus de 20 placements différents ayant une valeur dépassant 25 milliards de dollars. Ces placements rapportent des rendements stables et prévisibles à long terme et qui répondent aux besoins futurs des régimes de retraite d'OMERS.

Notre stratégie consiste à faire de Borealis notre partenaire privilégié pour les placements en infrastructure à l'échelle mondiale, en particulier dans les secteurs des transports, de l'énergie, des oléoducs et des communications par satellite.

Groupe immobilier Oxford

Groupe immobilier Oxford croit dans un monde de possibilités. Agissant depuis plus de quatre décennies à titre de promoteur, propriétaire, gestionnaire et investisseur, Oxford n'a cessé de créer des occasions sur les principaux marchés immobiliers du monde. Notre compréhension des données fondamentales du secteur de l'immobilier et notre accès inégalé aux ressources se complètent pour créer un capital de connaissances qui permet à Oxford d'ajouter de la valeur à chaque opération, chaque partenariat et chaque occasion. Nos placements en biens immobiliers produisent un flux de trésorerie substantiel et soutenu à faible volatilité qui contribue à la stabilité de la Caisse.

L'équipe d'Oxford continue d'élargir le portefeuille de biens immobiliers internationaux. L'investissement, la gestion et le développement des biens immobiliers commerciaux sont trois aspects de nos activités qui contribuent à notre succès. Nous continuerons de diversifier notre portefeuille par type de propriété et marché géographique afin de réaliser des rendements en assumant un degré de risque approprié.

une
équipe
un
objectif



...le rendement

OMERS a mis en œuvre plusieurs changements importants au cours des deux dernières années – en particulier l’amélioration de notre structure interne et de notre gouvernance du conseil, et le positionnement d’une nouvelle équipe de leadership chargée de continuer à tenir notre promesse de retraite aux participants. Ce qui n’a pas changé, en revanche, c’est notre volonté de travailler ensemble pour réaliser le rendement des placements et la qualité du service des retraites que les participants à OMERS et les employeurs sont en droit d’attendre. En 2007, nous nous sommes classés une nouvelle fois parmi les meilleures caisses de retraite pour toutes les mesures de rendement importantes. C’est un résultat que nous avons obtenu tous ensemble.

Nos principes directeurs sont essentiels à notre stratégie de rendement.

1 Notre bilan doit être sain.

- Notre actif est placé avec prudence et produit un rendement à la hauteur de nos besoins en assumant un degré de risque approprié.
- Notre actif et notre passif sont équilibrés.
- L'évaluation de notre actif et de notre passif est juste.

2 Notre structure organisationnelle, qui établit une hiérarchie claire des responsabilités, nous permet d'atteindre nos objectifs.

- Notre organisme s'est doté des moyens voulus pour assurer la responsabilisation et la transparence décisionnelle.
- Notre structure organisationnelle permet une gestion active et directe de notre actif.
- La structuration de notre organisation permet l'optimisation économique.
- Chez OMERS, chacun sait ce que l'on attend de lui ou d'elle et des autres.

3 Nous devons comprendre les besoins de nos participants et y répondre.

- Nous comprenons les besoins de tous nos participants.
- Nous répondons à leurs attentes, au moment et à l'endroit qu'ils désirent, et à un prix avantageux pour eux.

4 Chaque membre de notre personnel doit être compétent et à sa juste place.

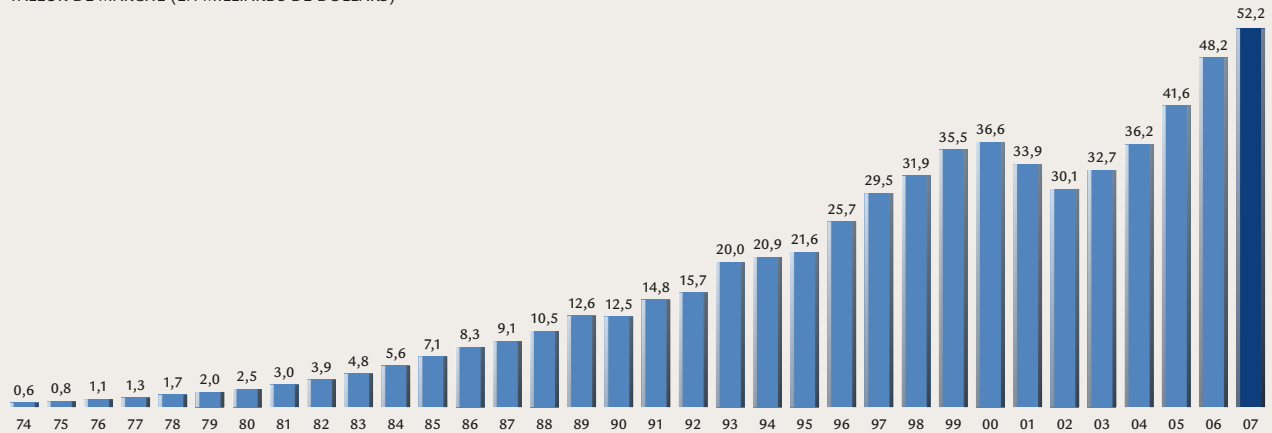
- Nos activités sont organisées en fonction de notre principal atout : les décideurs.
- Notre personnel est motivé, mobilisé et possède les connaissances nécessaires à la réalisation de nos objectifs.
- Nos programmes de rémunération récompensent la qualité du rendement.

5 Nous devons avoir accès à l'information de gestion appropriée.

- Nous disposons des renseignements nécessaires à la gestion de nos activités.
- Notre information de gestion est rapide, exacte et utilisable.
- Cette information est comprise de tous au sein de notre organisme.

CROISSANCE DE L'ACTIF NET LIÉ AUX PLACEMENTS

VALEUR DE MARCHÉ (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

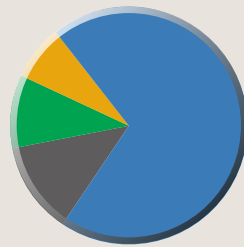


RÉPARTITION DE L'ACTIF

(AU 31 DÉCEMBRE 2007)

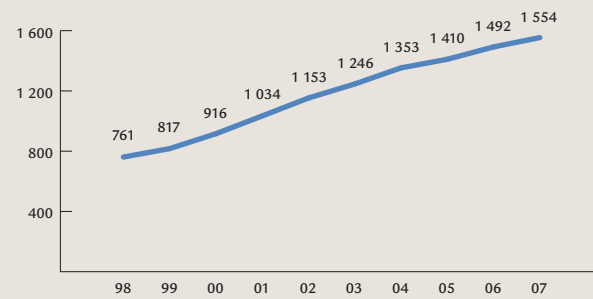
ACTIF NET LIÉ AUX PLACEMENTS

- Marchés publics 70,2 %
- Actions de sociétés fermées 7,4 %
- Infrastructure 9,9 %
- Biens immobiliers 12,5 %



CROISSANCE DES RENTES VERSÉES

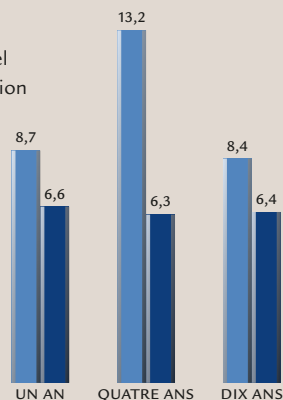
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



TAUX DE RENDEMENT C. OBJECTIF DE CAPITALISATION

(EN POURCENTAGE)

- Taux de rendement réel
- Objectif de capitalisation

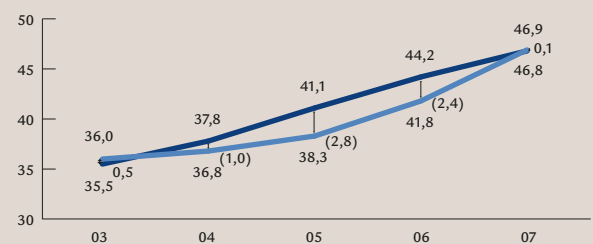


ACTIF ET PASSIF ACTUARIELS – RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

(AU 31 DÉCEMBRE 2007)

VALEUR DE MARCHÉ (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

- Actif actuariel
- Passif actuariel
- ♦ Excédent (déficit)



Le travail d'équipe est un élément fondamental de notre organisme – aussi bien dans notre façon de travailler que dans notre attitude.

Tout le monde travaille en étroite collaboration pour répondre aux besoins de nos participants. Chez OMERS, le travail d'équipe a permis d'accroître les efficiences, de réaliser un excellent rendement des placements et d'atteindre une qualité de service exceptionnelle. Nous partageons nos idées et nos connaissances, et nous nous soutenons mutuellement. Le travail d'équipe permet de coordonner les initiatives individuelles et collectives, et constitue la raison principale de notre réussite, qui nous a permis de nous hisser parmi les premiers régimes de retraite du Canada.



À GAUCHE – L'équipe des Ressources humaines est l'une des nombreuses équipes d'OMERS.

AU MILIEU – L'équipe Affaires et Technologies de l'information fournit les services essentiels et soutient l'infrastructure d'OMERS.

À DROITE – Nos antécédents en matière de service sont parmi les plus remarquables du secteur public des régimes de retraite. Le nombre de participants au régime ne cesse de croître et nous recevons toujours plus de demandes de service, ce qui ne nous empêche pas de surpasser nos objectifs en matière de service.



Nos participants méritent une retraite sans souci. C'est pourquoi le rendement compte pour nous.

Le rendement signifie d'offrir un service d'excellente qualité aux participants et de garantir un rendement solide des placements. Notre division des Services de retraite, un chef de file dans notre secteur, propose sans cesse de nouvelles prestations de service. Et nos spécialistes en placement ont constitué un portefeuille d'actifs qui se classe régulièrement parmi les meilleurs au Canada en termes de rendement. Nous sommes déterminés à dépasser les attentes de nos participants dans tous les domaines du rendement.



À GAUCHE – Le plus important placement dans le portefeuille de Borealis Infrastructure est la centrale nucléaire de Bruce Power. OMERS s'est engagé à financer le redémarrage et la remise en état de quatre réacteurs, qui assureront environ 25 pour cent des besoins en électricité de l'Ontario d'ici 2013.

AU MILIEU – Groupe immobilier Oxford s'occupe de l'aménagement du Watermark Place, un immeuble de bureaux de 11 étages et 530 000 pieds carrés situé en bordure de la Tamise à Londres, en Angleterre. La construction de cet édifice devrait être terminée d'ici le troisième trimestre de 2009. Ce projet-phare s'inscrit dans la stratégie de placements immobiliers internationaux du Groupe immobilier Oxford.

À DROITE – OMERS Capital Partners s'occupe de la gestion de placements en actions de sociétés fermées, telles que Nelson Education, premier fournisseur de solutions pédagogiques et éditeur d'ouvrages scolaires au Canada.



Le rapport annuel de cette année marque une nouvelle étape pour OMERS.



C'est le premier rapport à inclure la Société d'administration (SA) et la Société de promotion (SP) d'OMERS, laquelle a été créée par la nouvelle loi sur OMERS en 2006. Dans cette lettre, j'aborde les responsabilités de la SA que j'ai eu le privilège de présider pendant les deux dernières années. Je crois cependant que la présence de ces deux organismes dans ce rapport annuel témoigne clairement de la coopération et du travail d'équipe qui nous ont permis l'année dernière d'établir la SP et de mettre en œuvre notre nouvelle structure de gouvernance indépendante efficacement et harmonieusement.

Les deux conseils, ainsi que la direction de la SA, ont uni leurs efforts pour s'assurer que les points forts organisationnels qui ont permis à OMERS de s'imposer comme l'un des premiers régimes de retraite canadiens soient non seulement maintenus mais améliorés par notre nouveau modèle de gouvernance indépendante. Ce sont ces points forts que je tiens à mettre en valeur en tant que président du conseil de la SA.

Notre stratégie

Le conseil de la SA joue un rôle de surveillance essentiel dans l'élaboration, l'exécution et le suivi de la stratégie de placement à long terme que nous avons adoptée en 2003. Le but de cette stratégie était d'atténuer les inévitables sommets et creux sur les marchés boursiers et de s'assurer que notre rendement tire pleinement parti de l'expertise de nos spécialistes en placement dans tous les domaines.

Nos résultats en 2007 démontrent de manière plus que convaincante l'efficacité de cette stratégie.

L'axe principal de cette stratégie consiste à rééquilibrer la répartition de notre actif afin d'accroître nos placements sur les marchés privés. Sélectionnés avec soin, ces placements produisent des rendements prévisibles et solides à long terme. Étant donné que 70 pour cent de chaque chèque de retraite provient du revenu de placement, on voit l'importance de la stabilité du rendement des placements. Pour surveiller les opérations courantes dans le cadre de notre stratégie, la SA a réuni une équipe expérimentée et hautement qualifiée de gestionnaires de placement qui se spécialisent en placements dans l'immobilier, les actions de sociétés fermées et l'infrastructure, ainsi que sur les marchés publics, lesquels représentent toujours la majorité de notre actif.

La réussite d'une stratégie de placement se mesure à l'aune de son rendement à long terme. Depuis que nous avons mis en œuvre notre plan en 2003, les rendements ont été chaque année supérieurs à nos indices de référence. En fait, au cours de chacune des trois dernières années, la Caisse s'est classée dans le quartile supérieur de toutes les caisses de retraite canadiennes.

Un autre pilier de notre stratégie consiste à fournir les meilleurs services de retraite dans le secteur par le biais de notre division des Services de retraite, le principal point de contact pour les participants et les employeurs. Nous sommes régulièrement classés parmi les meilleurs dans ce domaine et nous poursuivons le développement de nos capacités en matière de services à nos participants.

Renforcer notre gouvernance

La SA a pris et tenu un engagement envers l'excellence dans les pratiques de gouvernance du conseil et a noué des relations positives avec toutes ses parties prenantes.

En août, la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) a publié son rapport après un examen de nos processus avant et pendant l'achat de Borealis Capital Corporation par OMERS. Le rapport confirme ce que nous savions depuis le début – à savoir, l'absence d'actes répréhensibles ou de gaspillage d'argent de la caisse de retraite de la part de quiconque ayant été associé à cette opération. Nos placements dans des catégories d'actif alternatives – sociétés fermées, immobilier et infrastructure – avant et depuis 2004, ont été un succès à tous égards et ont généré des flux de trésorerie substantiels qui nous permettent d'assurer le versement des rentes de retraite à nos participants actifs et nos retraités. Le rapport de la CSFO peut être consulté sur notre site Web à www.omers.com.

Le rapport de la CSFO a également examiné nos pratiques de gouvernance pendant les dix dernières années et a reconnu que, au cours des cinq dernières années, nous avons mis en œuvre de nombreuses améliorations qui étaient

parmi les meilleures de notre secteur, comme la création d'un comité permanent de gouvernance du conseil, la mise en place d'un service de vérification interne et d'un service juridique, et d'un bureau de conformité interne, ainsi que l'obligation pour les administrateurs d'obtenir leur accréditation d'administrateurs auprès d'une université. Ces initiatives sont complétées par un budget pour la formation continue de chaque administrateur ainsi que par des séances d'information internes régulières avec les cadres supérieurs qui offrent une analyse approfondie sur différents aspects de nos activités.

À la lumière de notre engagement d'amélioration de nos pratiques de gouvernance, nous avons récemment lancé un projet de réforme de la gouvernance visant à adopter les normes et les processus les plus élevés de notre secteur et à répondre aux recommandations du rapport de la CSFO.

Ce projet comprend des initiatives visant à définir les compétences du conseil de la SA, à établir clairement les mandats du conseil et des comités, à répartir les fonctions et les responsabilités entre le conseil et la direction, à élaborer des processus de suivi efficaces du rendement de la direction et à fournir un moyen de référencement ou d'évaluation du processus de gouvernance proprement dit, le tout dans le but d'avoir une vision et une mission de gouvernance clairement définies.

- **Vision de la gouvernance**

Le conseil de la SA sera publiquement reconnu comme un chef de file du secteur des caisses de retraite dans la gouvernance d'entreprise et des retraites.

- **Mission de la gouvernance**

Le but de la gouvernance est de garantir l'efficacité de la prise de décision du conseil et de la direction au moyen de processus et de mécanismes de contrôle afin de s'assurer que le régime est administré dans l'intérêt des participants et des bénéficiaires.

Avant de clore mon mandat d'administrateur et de président du conseil, je tiens à remercier tous ceux et celles avec qui j'ai eu la chance de travailler :

- Michael Nobrega et l'équipe de haute direction, pour leur direction et leur leadership exceptionnels. Nous avons pris un certain nombre de mesures importantes, notamment l'adoption et la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie et la transition vers notre modèle de gouvernance indépendante. Tous mes remerciements à Michael et son équipe.
- Mes collègues du conseil, à qui j'offre ma plus sincère gratitude pour leur dévouement et leurs conseils. Je tiens tout particulièrement à rendre hommage à Frederick Biro qui m'a précédé à la présidence en 2004 et en 2005 et qui, comme moi, a quitté le conseil à la fin de 2007.
- John Sabo, qui a été élu au conseil en 2001 et a présidé le comité de vérification et occupé les fonctions de vice-président, a été élu président du conseil à compter du 1^{er} janvier 2008. M. Sabo est actuellement directeur adjoint des Leading Services et trésorier du conseil d'administration pour le conseil scolaire catholique du district de York, ainsi qu'administrateur et vice-président de l'Ontario School Boards Financing Corporation et de la Catholic School Boards Services Association. Ses premiers liens avec OMERS remontent à il y a 23 ans, lorsqu'il a adhéré au régime de retraite comme participant.
- John G. Goodwin, associé retraité du cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l., qui remplacera Frederick Biro au conseil comme membre nommé par l'Association ontarienne des commissions de services policiers. M. Goodwin est ancien président de l'Association du Barreau canadien – Section des régimes de retraite et des avantages sociaux de l'Ontario, ancien président de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux, et président sortant du Provincial Judges Pension Board.

- Eugene R. Swimmer qui a été nommé pour prendre ma place au conseil comme représentant de l'Association des policiers de l'Ontario. M. Swimmer est professeur de politiques publiques et d'administration à l'Université Carleton et spécialiste reconnu des relations patronales-syndicales et des rémunérations dans la fonction publique. En 2004, il a reçu le prix Gérard Dion, la plus haute distinction décernée par l'Association canadienne des relations industrielles pour son exceptionnelle contribution à la profession des relations industrielles.

Je sais que John Sabo, John Goodwin et Eugene Swimmer veilleront à ce que le conseil continue à remplir son obligation d'administrer le régime dans l'intérêt des participants.

Pour terminer, j'aimerais remercier nos employés – les gens qui se dévouent chaque jour pour s'assurer que nous continuons à tenir notre promesse en matière de retraite à l'égard de nos participants en réalisant des rendements supérieurs de placement et en offrant des services de retraites parmi les meilleurs de notre secteur.

Au cours des sept dernières années, j'ai eu le plaisir de servir nos participants au sein de l'organisme d'OMERS. Nous appartenons à une grande équipe, de la base au sommet et d'une division à l'autre, tous unis par le même désir de tenir notre promesse en matière de retraite en offrant des résultats exceptionnels et l'excellence du service, ainsi qu'un engagement inébranlable envers la sécurité des retraites de nos participants.



David Kingston
Président du conseil



Les bons résultats enregistrés en 2007 sont attribuables à une équipe compétente et une stratégie efficace.

L'année a été marquée par des changements importants pour OMERS. Ce fut notre première année sous la structure de gouvernance mandatée par la nouvelle loi sur OMERS et nous avons apporté un certain nombre de modifications qui ont permis de renforcer notre équipe dirigeante.

Alors que nos équipes de placement étaient confrontées à l'incertitude qui a prévalu sur les marchés boursiers, en particulier pendant la seconde moitié de l'année, l'organisme tout entier est resté concentré sur ses objectifs de rendement – en termes de service aux participants et de résultats des placements – afin de tenir notre promesse en matière de retraite aux participants.

La réalisation de cette promesse signifie que nous devons travailler en équipe afin d'atteindre des rendements solides de placement pour garantir les rentes de retraite actuelles et futures et répondre aux besoins des participants et des employeurs en matière de services de retraite. Nous avons également pris de nouvelles initiatives de soutien à la SP, notre nouveau promoteur du régime.

Résultats pour 2007

Notre taux de rendement en 2007 a encore une fois permis à la Caisse de se classer dans le quartile supérieur des caisses de retraite canadiennes. Le taux de rendement total de la Caisse pour 2007 a atteint 8,7 pour cent, un résultat nettement supérieur à celui de notre indice de

référence de 5,6 pour cent et directement attribuable à l'expertise de nos spécialistes en placement. La valeur supplémentaire du rendement par rapport à l'indice de référence s'est élevée à plus de 1,4 milliard de dollars, pour un total de 4,2 milliards de dollars au cours des quatre dernières années.

Le taux de rendement réel en 2007 a été de 6,3 pour cent, déduction faite du taux d'inflation de 2,4 pour cent. Cela est largement supérieur au taux de rendement réel à long terme nécessaire à la capitalisation de notre régime, soit 4,25 pour cent.

Grâce à l'expertise de nos spécialistes en placement, nous avons également su éviter les placements dans du papier commercial adossé à des actifs de tiers.

Les participants et les employeurs d'OMERS ont toujours pu compter sur un service exemplaire. En 2007, nous avons atteint ou dépassé tous nos objectifs de comparaison avec nos pairs. Résultat : nous nous classons encore parmi les leaders des régimes de retraite du secteur public dans le domaine du service.

Des placements judicieux et diversifiés à l'échelle mondiale

Nos quatre entités de placements ont réalisé d'importantes opérations au cours de l'exercice, en plus de s'occuper de la gestion de leurs activités et d'en étendre la portée à l'échelle mondiale. Les cinq initiatives décrites ci-dessous sont d'excellents exemples d'occasions que nous avons su saisir grâce à notre expérience, notre vaste réseau de contacts dans le secteur des placements et notre réputation de partenaire de placement fiable.

OMERS Capital Markets a contribué à un nouveau fonds géré par BlackRock, l'une des plus importantes sociétés de gestion de placements cotée en bourse au monde. BlackRock, dont le siège se trouve à New York, gère plus de 1,3 billion de dollars d'actifs pour le compte d'institutions et d'investisseurs privés dans le monde entier, et offre une gamme étendue de produits et services, parmi lesquels : actions, titres à revenu fixe, produits de placements alternatifs et gestion de trésorerie.

OMERS Capital Partners et Apax Partners ont fait l'acquisition de Cengage Learning (auparavant, Thomson Learning), dont notamment la division canadienne, Nelson Education. Cengage et Nelson Education sont d'importants fournisseurs de solutions d'apprentissage personnalisées aux universités, gouvernements, entreprises et professionnels du monde entier, ainsi que des éditeurs d'ouvrages académiques.

MDS Diagnostic Services, acquis par Borealis Infrastructure, a lancé une campagne d'information à l'échelle du Canada sur son nouveau nom, LifeLabs. S'appuyant sur plus de 50 années d'expérience, LifeLabs effectue plus de 50 millions d'analyses diagnostiques par an pour plus de dix millions de patients. Le nouveau nom, LifeLabs, souligne l'importance des laboratoires médicaux dans les diagnostics et les décisions de santé pour améliorer la qualité de vie des patients.

Deux opérations immobilières réalisées par Groupe immobilier Oxford sont un exemple de placements offrant des avantages à long terme pour nos participants.

Centennial Place, un complexe de deux tours de bureaux totalisant 1,2 million de pieds carrés à Calgary, en Alberta, est entièrement aménagé et financé par Groupe immobilier Oxford et devrait être terminé d'ici l'automne 2009.

Groupe immobilier Oxford s'occupe en outre de l'aménagement du Watermark Place, un immeuble de bureaux de 11 étages et 530 000 pieds carrés situé en bordure de la Tamise à Londres, en Angleterre. La construction de cet édifice devrait être terminée d'ici le troisième trimestre de 2009. Ce projet-phare s'inscrit dans la stratégie de placements immobiliers internationaux de Groupe immobilier Oxford.

Notre stratégie reste la clé de notre réussite future

Notre stratégie s'appuie sur une gestion active et interorganisationnelle de nos placements. Un des éléments clés de cette stratégie est notre initiative de répartition de l'actif, conçue pour accroître la part de nos placements sur les marchés privés, réduire la volatilité et garantir des rendements stables de placement à long terme. Elle établit un meilleur équilibre entre nos placements sur les marchés privés et les placements sur les marchés publics, plus volatils par nature, et entre notre passif à long terme et nos rendements à long terme.

En 2007, nous avons porté l'objectif de répartition de l'actif à long terme pour ce qui est des placements sur les marchés privés à 42,5 pour cent de l'actif net lié aux placements de la Caisse et ramené notre objectif pour ce qui est des placements sur les marchés publics à 57,5 pour cent. Les catégories d'actif, comme les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers devraient produire des rendements solides et stables à long terme. À la fin de 2007, la composition de l'actif de la Caisse était de 70,2 pour cent pour ce qui est des placements sur les marchés publics et de 29,8 pour cent pour ce qui est des placements sur les marchés privés, contre 75,8 pour cent et 24,2 pour cent respectivement, à la fin de 2006.

OMERS propose des modifications à la réglementation sur les caisses de retraite

Afin de faire face à la croissance des rentes versées, il est crucial d'augmenter le flux de trésorerie annuel, ce qui met en évidence le besoin croissant d'avoir un meilleur accès et un contrôle plus étroit de nos placements afin de garantir la stabilité des rendements à long terme. En 2008, pour la première fois en dehors de l'interruption du versement des cotisations, nos versements de rentes devraient dépasser les cotisations au régime. Comme il faudra des rentrées de fonds provenant de nos placements pour couvrir ce besoin croissant, OMERS a absolument besoin que le gouvernement provincial de l'Ontario supprime la règle d'investissement qui interdit aux caisses de retraite de posséder plus de 30 pour cent des actions avec droit de vote d'une société, ce qui, entre autres contraintes, nous empêche d'exercer le contrôle des distributions de dividendes provenant de nos placements.

En octobre 2007, lors d'un exposé devant la Commission d'experts en régimes de retraite, OMERS a montré que ces restrictions sur les régimes de retraite limitent notre compétitivité, nous empêchent d'acheter des sociétés canadiennes et se répercutent en fin de compte sur nos participants et nos retraités en réduisant effectivement le rendement de nos placements.

Grâce à notre expertise et nos réussites, OMERS et les autres principaux régimes de retraite du secteur public ont gagné le droit d'être traités en toute confiance par les législateurs. D'autres grands pays, y compris les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, sont régis par une législation fondée sur les principes. OMERS a également recommandé que les régimes de retraite du secteur public soient exemptés d'évaluations de solvabilité dans la mesure où le risque de dissolution du régime est négligeable. Notre exposé devant la Commission d'experts en régimes de retraite est consultable en ligne sur notre site Web à www.omers.com.

Répondre aux besoins des participants

La division des Services de retraite s'était fixée trois objectifs pour 2007 : veiller à ce que les Services de retraite répondent aux attentes des participants et des employeurs; aider la SP dans sa première année d'exploitation; et établir le régime complémentaire. Nous avons réalisé tous nos objectifs de service et poursuivi un dialogue constructif avec nos parties prenantes, ce qui nous permet de planifier les améliorations et l'expansion du service. La SP a accompli sa première année d'exploitation avec succès, en bénéficiant de notre assistance dans divers domaines, en particulier le financement, les conseils techniques et le soutien logistique. Ayant rempli les exigences pour le texte du régime, la politique de financement et le cadre d'analyse des coûts, nous sommes prêts à lancer le régime complémentaire à la date prévue du 1^{er} juillet 2008.

Travail d'équipe et rendement

En 2007, nous avons démontré notre capacité de travailler en équipe – à l'interne et entre nos différentes divisions avec notre nouveau promoteur, la SP, et en tant que partenaire de placement privilégié avec les principaux investisseurs institutionnels.

Je tiens à remercier le conseil de la SA pour son soutien et nos employés pour leur dévouement au cours de l'année écoulée. Nous visons le rendement dans tous les domaines de nos activités et notre but est de rester l'un des principaux régimes de retraite au Canada. Pour l'année 2008, je souhaite que nous poursuivions nos efforts vers de nouveaux accomplissements.

Cordialement,



Michael Nobrega
Président-directeur général

Rapport de gestion

TABLE DES MATIÈRES

15	Vision et stratégie
17	Rendement c. objectifs
20	Rapport de l'organisme
26	Placements sur les marchés publics
30	Placements en actions de sociétés fermées
33	Placements en infrastructure
35	Placements en biens immobiliers
37	Services de retraite
40	Gestion des risques
42	Conventions comptables critiques

La Société d'administration d'OMERS (la « SA ») est l'administrateur du régime de retraite principal (le « régime de retraite principal d'OMERS » ou le « régime ») au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS ») et de la convention de retraite (« CR ») associée au régime. La SA est chargée du placement des fonds du régime et de la CR (la « Caisse »). En outre, selon la Loi sur OMERS, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS ») représente la Société de promotion d'OMERS (la « SP »), qui est le promoteur du régime, la SA, le régime et la CR. Dans ce rapport de gestion dont la responsabilité incombe à la direction de la SA (la « direction ») et qui doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés, la direction analyse la situation financière de la SA, ses résultats d'exploitation ainsi que son contexte opérationnel au 21 février 2008. Le comité de vérification et le conseil d'administration de la SA (le « conseil de la SA ») ont examiné et approuvé le contenu de la présente section.

Outre les données historiques, la présente section renferme des énoncés prospectifs à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les énoncés prospectifs sont précédés de verbes tels que « croire », « prévoir », « pouvoir », « avoir l'intention », « continuer » et « estimer ». De par leur nature, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes, de sorte que les résultats réels peuvent différer des attentes exprimées dans les énoncés. Les énoncés prospectifs formulés dans la présente section représentent l'opinion de la direction à la date du présent rapport et la SA ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser ces énoncés en raison d'informations nouvelles, d'événements futurs ou pour quelque autre raison.

Vision et stratégie

Vision

La Société d'administration d'OMERS a un objectif clair et prioritaire : verser leurs rentes à nos retraités actuels et futurs. Nous travaillons en équipe en quête d'un niveau de rendement inégalé qui nous permettra d'atteindre cet objectif, à savoir :

- Produire des rendements suffisants en investissant l'actif du régime;
- Fournir des services d'administration des retraites qui répondent aux besoins de nos participants, dont le plus important est le versement des prestations mensuelles.



Notre vision est centrée sur quatre domaines clés qui font partie intégrante de nos stratégies et décisions :

Leadership

Être le leader du secteur des caisses de retraite.

Nous visons rien de moins que la position de chef de file du secteur des retraites. Pour y parvenir, nous devons nous hisser au premier rang pour le rendement de placement et établir la norme de notre secteur en matière de services aux participants et aux employeurs.

Rendement

Figurer au premier rang des gestionnaires de placement.

Nous reconnaissons l'importance de produire des rendements au-dessus de la moyenne pour assurer la sécurité des retraites.

Service

Offrir des services de retraite hors pair aux participants et aux employeurs.

Les services aux participants au régime sont une de nos grandes priorités et un de nos principaux points forts.

Croissance

Croître en attirant des partenaires de placement et des employeurs grâce à notre leadership.

La croissance n'est pas un objectif en soi mais elle permet d'élargir la variété et l'envergure des occasions de placement que nous pouvons envisager et d'offrir de nouveaux services dont profiteront tous les participants.

Stratégie de placement

Afin de nous acquitter de nos obligations en matière de retraites, le régime doit obtenir un taux de rendement annuel réel à long terme de 4,25 pour cent (avant l'inflation) sur ses placements.

Notre stratégie de placement est fondée sur l'élaboration d'une politique de répartition de l'actif qui nous permettra d'atteindre voire surpasser les besoins de rendement à long terme moyennant un niveau de risque acceptable. Nous élaborons une politique de répartition de l'actif ciblant les catégories d'actif qui, ensemble, sont les plus susceptibles de nous permettre d'honorer nos obligations en matière de retraites dans les limites de tolérance du régime à l'égard du risque. Nous pondérons le profil risque-rendement de chaque catégorie d'actif afin de nous assurer que le rendement compense raisonnablement le risque. Nous investissons dans des catégories d'actif et sur des marchés géographiques différents pour répartir le risque de portefeuille et réduire la volatilité du rendement total. Nous investissons sur les marchés canadiens et internationaux dans des titres productifs d'intérêts, des obligations à rendement réel, des actions de sociétés ouvertes, des actions de sociétés fermées, de l'infrastructure et des biens immobiliers, souvent parallèlement au recours prudent à des instruments financiers dérivés qui sont négociés en bourse et adossés à d'autres actifs de placement. Nous avons recours aux instruments financiers dérivés en vue d'une exposition aux marchés boursiers et pour gérer la composition de notre actif. (Les instruments financiers dérivés sont décrits à la page 29 du présent rapport annuel.)

Nous croyons qu'à long terme, une répartition de l'actif qui accorde une plus grande place aux placements sur les marchés privés est plus apte à générer un rendement solide et prévisible et à produire des rentrées de fonds constantes à moindre risque afin de répondre aux besoins de capitalisation du régime. Par conséquent, notre stratégie à long terme consiste à réduire le pourcentage des placements du régime sur les marchés publics, tels que les actions

de sociétés ouvertes et les titres productifs d'intérêts, en l'abaissant à environ 57,5 pour cent de l'actif net lié aux placements et en augmentant d'autant les placements sur les marchés privés, tels que les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers, pour en porter le pourcentage à environ 42,5 pour cent de l'actif net lié aux placements.

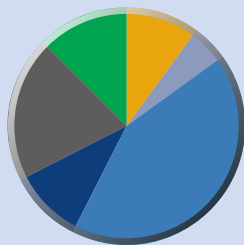
Au cours de l'exercice 2007, la stratégie de répartition de l'actif a été examinée et le conseil de la SA a approuvé une augmentation de 5 pour cent de l'actif de la Caisse investi en infrastructure, accompagnée d'une diminution correspondante des placements productifs d'intérêts. Cela a permis d'augmenter l'objectif de composition de l'actif à long terme pour les marchés privés de 37,5 pour cent à 42,5 pour cent et de diminuer l'objectif pour les marchés publics de 62,5 pour cent à 57,5 pour cent. La politique de composition de l'actif du régime s'appuie sur des stratégies de gestion des positions de change, des dérivés et de rendement absolu.

De 2003 jusqu'à la fin de 2007, le régime a réduit ses placements en actions de sociétés ouvertes et ses placements productifs d'intérêts de 82,2 pour cent à 70,2 pour cent et augmenté ses placements en actions de sociétés fermées de 17,8 pour cent à 29,8 pour cent. Nos spécialistes en placement gèrent cette modification en surveillant constamment la composition de l'actif et en procédant de manière prudente aux ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs de placement, en fonction des conditions du marché et des occasions de placement.

À long terme, le rendement de placement de l'actif du régime devrait financer environ 70 cents de chaque dollar versé en prestations, le reste provenant des cotisations des employés et des employeurs.

OBJECTIFS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF À LONG TERME

■ Placements productifs d'intérêts	10,0 %
■ Obligations à rendement réel	5,0 %
■ Actions de sociétés ouvertes	42,5 %
■ Actions de sociétés fermées	10,0 %
■ Infrastructure	20,0 %
■ Biens immobiliers	12,5 %



Rendement c. objectifs

Notre objectif prioritaire en tant qu'équipe de direction est de tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs en matière de retraite. Pour y parvenir, nous devons exceller dans le rendement de nos placements en surpassant les marchés sur lesquels nous investissons. Nous nous efforçons en outre d'exceller dans la qualité des services fournis à nos participants. (Les normes de qualité de service sont décrites à la page 38 du présent rapport annuel.)

Survol du rendement de placement

Nous investissons dans plusieurs catégories d'actif et sur plusieurs marchés décrits plus en détail à partir de la page 26 du présent rapport annuel. Les rendements pour 2007 et 2006 ont été les suivants :

	2007		2006	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Actions de sociétés ouvertes	2,6 %	1,5 %	16,2 %	15,5 %
Actions de sociétés fermées ⁽ⁱ⁾	18,6 %	11,6 %	17,7 %	10,8 %
Infrastructure ⁽ⁱ⁾	12,4 %	9,9 %	14,0 %	10,8 %
Biens immobiliers ⁽ⁱ⁾	22,9 %	7,8 %	26,2 %	9,2 %
Total	8,7 %	5,6 %	16,4 %	13,7 %

(i) Le rendement des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers prend en compte les résultats du programme de couverture du risque de change de la Caisse relatif aux catégories d'actif respectives.

La Caisse a affiché un taux de rendement total de 8,7 pour cent en 2007, contre 16,4 pour cent en 2006. Bien que le rendement total soit inférieur au rendement de l'exercice précédent, notre rendement se situe dans le quartile supérieur. Après déduction du taux d'inflation d'environ 2,4 pour cent, le taux de rendement réel s'est établi à 6,3 pour cent. Le revenu net de placement a totalisé 3 938 millions de dollars en 2007, contre 6 530 millions de dollars un an auparavant.

L'actif net en 2007 comprend l'actif net lié aux placements de 52 187 millions de dollars et l'actif net lié aux retraites de 129 millions de dollars, moins la valeur des caisses administrées de 800 millions de dollars.

Actif net

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2007	2006
Actif net lié aux placements	52 187 \$	48 221 \$
Montants nets de retraite à recevoir	129	125
Montants à payer aux caisses administrées	(800)	(741)
	51 516 \$	47 605 \$

Conformément aux directives de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), la SA a modifié sa méthode comptable pour le traitement des coûts de transaction engagés pour l'acquisition de placements. Ces coûts sont désormais inscrits au revenu de placement dès qu'ils sont engagés, comme le précise la note 2 des états financiers consolidés à la page 57 du présent rapport annuel. L'ICCA a exigé l'adoption rétrospective de cette pratique sans retraitement des exercices précédents; l'actif net à l'ouverture de l'exercice 2007 a donc été réduit de 37 millions de dollars afin de tenir compte des coûts d'acquisition non inclus dans le revenu de placement des exercices antérieurs.

Après prise en compte du retraitement de l'actif net au début de l'exercice, l'actif net a progressé de 3 948 millions de dollars, soit 8,3 pour cent, pour s'établir à 51 516 millions de dollars en 2007, comparativement à une augmentation de 6 540 millions de dollars, soit 15,9 pour cent, en 2006. L'augmentation observée en 2007 est attribuable au solide rendement des placements en biens immobiliers, en infrastructure et en actions de sociétés fermées; cette augmentation a cependant été atténuée par une diminution du rendement des placements sur les marchés publics volatils.

Évolution de l'actif net

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2007	2006
Actif net au début de l'exercice	47 605 \$	41 065 \$
Modification de méthode comptable pour les coûts de transaction	(37)	-
Actif net, après retraitement, au début de l'exercice	47 568	41 065
Variations attribuables aux activités de placement	3 938	6 530
Variations attribuables aux activités de retraite	10	10
Actif net à la fin de l'exercice	51 516 \$	47 605 \$

Le rendement nécessaire à la capitalisation du régime est fondé sur un rendement réel plus l'inflation. Pour l'exercice 2007, cela a représenté un taux de rendement réel de 4,25 pour cent plus un taux d'inflation d'environ 2,4 pour cent, soit un rendement d'environ 6,6 pour cent. Les rendements nécessaires à la capitalisation sur quatre ans et dix ans indiqués dans le graphique ci-dessous sont une moyenne du taux de rendement annuel nécessaire à la capitalisation sur ces périodes.

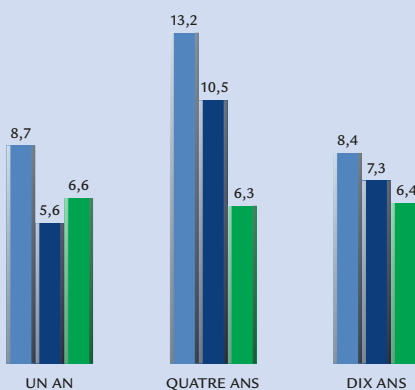
Le rendement des placements au cours des dix derniers exercices a dépassé le minimum nécessaire à la capitalisation et en 2007, le régime s'est retrouvé en situation d'excédent actuariel. Les facteurs à l'origine de l'excédent de capitalisation sont décrits à la section Capitalisation du régime, à la page 20 du présent rapport annuel.

Nous mesurons le rendement de chacune de nos catégories de placements sur les marchés publics par rapport à un indice de référence représentatif du marché et nos placements sur les marchés privés par rapport à un rendement absolu fixé au début de chaque exercice. Nous élaborons un indice de référence pour l'ensemble des activités de placement en regroupant et en pondérant chaque indice de référence pour chaque catégorie d'actif. Nos indices de référence sont examinés et approuvés par le conseil de la SA. Notre but est d'obtenir des rendements qui dépassent ces indices de référence. Lorsque nous dépassons l'indice de référence, nos gestionnaires de placement ajoutent de la valeur au portefeuille en sus du rendement cible de la catégorie d'actif ou du rendement que rapportent des placements passifs correspondant aux marchés. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007,

TAUX DE RENDEMENT, RENDEMENT DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE ET TAUX NÉCESSAIRE À LA CAPITALISATION

(EN POURCENTAGE)

- Taux de rendement
- Indice de référence
- Taux nécessaire à la capitalisation



le rendement d'ensemble de la Caisse, soit 8,7 pour cent, a été supérieur de 310 points de base à celui de l'indice de référence qui est de 5,6 pour cent, ce qui représente une valeur ajoutée d'environ 1,4 milliard de dollars. Comme le montre le graphique ci-dessous, la Caisse a souvent dépassé son indice de référence; au cours des quatre derniers exercices, la valeur ajoutée découlant des rendements réels du régime en sus de l'indice de référence a atteint environ 4,2 milliards de dollars au total.

Les indices de référence auxquels la Caisse a eu recours en 2007 sont principalement (i) des indices calculés extérieurement qui tiennent compte des résultats des marchés sur lesquels la Caisse investit ou (ii) un rendement absolu prévu. Voici les indices de référence utilisés :

CATÉGORIE D'ACTIF	INDICE DE RÉFÉRENCE
Titres productifs d'intérêts	Indice de référence mixte : bons du Trésor à 31 jours Scotia Capitaux et indice universel Scotia Capitaux
Obligations à rendement réel	Indice des obligations à rendement réel Scotia Capitaux
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	Indice composé S&P/TSX
Actions de sociétés ouvertes étrangères	Indice de référence mixte (risque de change couvert) : indice FTSE tous pays (hors Canada et É.-U.), indice FTSE des sociétés américaines à grande capitalisation et indice des dérivés sur mesure
Actions de sociétés fermées, infrastructure, biens immobiliers	Rendement absolu établi au début de chaque exercice en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil de la SA

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL ET INDICE DE RÉFÉRENCE
(EN POURCENTAGE)

■ Taux de rendement
■ Indice de référence



Rapport de l'organisme

Régimes de retraite

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Il s'agit d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par le revenu de placement du régime. Le régime compte plus de 380 000 participants.

La rente du régime est coordonnée avec celle du Régime de pensions du Canada, la formule des prestations prévoyant une prestation de rattachement versée jusqu'à l'âge de 65 ans. Les prestations versées aux termes du régime, y compris la prestation de rattachement, sont calculées en multipliant deux pour cent de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant (« gains ouvrant droit à pension ») par le nombre d'années de service décomptées, jusqu'à concurrence de 35 années. À 65 ans, la prestation de rattachement de 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension (ou 0,675 pour cent de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension [« MGAP »] au cours de l'année de retraite et des quatre années précédentes, si le montant obtenu est inférieur à 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension) est supprimée dans le cadre de la coordination avec le Régime de pensions du Canada. La protection contre l'inflation, les prestations de survivants, les prestations d'invalidité et les options de retraite anticipée constituent d'autres excellents avantages du régime.

Outre le régime offert à tous les participants, la SA offre un régime à prestations basées sur les pleins salaires au moyen d'une convention de retraite (« CR »), qui prévoit le versement de prestations de retraite aux participants dont les prestations, aux termes du régime, sont limitées aux plafonds prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CR offre aux participants un moyen d'amasser de l'épargne-retraite et de verser des cotisations sur leur rémunération totale. La CR n'étant pas un régime agréé, un impôt remboursable de 50 pour cent est perçu sur toutes les cotisations faites à la CR ainsi que sur tous les revenus de placement et gains de placement réalisés. Cet impôt est détenu par l'Agence du revenu du Canada et ne rapporte pas de revenu de placement pour la CR. Il est remboursé à la SA à concurrence de un dollar pour deux dollars de prestations versées. La CR est consolidée dans les états financiers de la SA et fait l'objet d'une comptabilisation distincte de celle du régime. L'actif net de la CR s'établissait à 37 millions de dollars au 31 décembre 2007, contre 29 millions de dollars au 31 décembre 2006. Les états financiers de la CR sont présentés à la note 8 des états financiers consolidés de la SA à la page 70 du présent rapport annuel.

La Loi sur OMERS oblige la SA à établir et administrer un régime complémentaire en vue d'offrir des prestations facultatives aux participants du secteur des services policiers et d'incendie et des auxiliaires médicaux. La SP peut établir d'autres régimes complémentaires pour d'autres participants au régime. Les régimes complémentaires sont des régimes de retraite agréés indépendants qui offrent des prestations que ne prévoit pas le régime de retraite principal d'OMERS et ne sont pas financées à même le régime. Il n'existe pour l'instant aucun régime complémentaire; toutefois, conformément à la Loi sur OMERS, le premier régime complémentaire pour les participants du secteur des services policiers et d'incendie et des auxiliaires médicaux sera établi d'ici le 1^{er} juillet 2008. La province d'Ontario a convenu de fournir à la SA les fonds nécessaires à l'établissement du premier régime complémentaire car ces coûts ne peuvent être payés par le régime.

Capitalisation du régime

En 2007, le régime s'est retrouvé en situation d'excédent actuariel, principalement en raison du rendement des placements qui a dépassé le rendement nominal présumé depuis 2003.

Chaque exercice, un actuaire indépendant évalue la capitalisation du régime en comparant la valeur actuarielle de l'actif placé à la valeur estimative actualisée de toutes les prestations de retraite accumulées par les participants à ce jour. Le 31 décembre 2007, l'obligation actuarielle estimative au titre des rentes de tous les participants au régime, y compris les survivants, se chiffrait à 46 830 millions de dollars, contre 44 167 millions de dollars l'exercice précédent. L'augmentation de 2 663 millions de dollars tient essentiellement aux intérêts courus sur l'obligation au titre des prestations de retraite, plus les nouvelles prestations constituées au cours de l'exercice, partiellement compensées par les prestations versées en 2007, ainsi que les gains et les pertes actuariels réalisés et les modifications des méthodes et hypothèses actuarielles. La valeur actuarielle de l'actif net du régime s'établissait à 46 912 millions de dollars à la fin de 2007, contre 41 785 millions de dollars l'exercice précédent. L'excédent de capitalisation s'élevait à 82 millions de dollars au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 2 464 millions de dollars comparativement à un déficit de capitalisation de 2 382 millions de dollars au 31 décembre 2006.

Évolution de l'excédent (du déficit) pendant l'exercice en cours

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2007	2006
Régime de retraite principal d'OMERS		
Déficit au début de l'exercice	(2 382) \$	(2 784) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations ⁽ⁱ⁾	3 903	6 530
Variation du rajustement du lissage actuariel	1 224	(3 084)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	5 127	3 446
Moins : augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées	(2 663)	(3 044)
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	82 \$	(2 382) \$

(i) Pour 2007, tient compte de l'incidence de la modification de la méthode comptable pour les coûts de transaction.

Le ratio de capitalisation (valeur actuarielle de l'actif net divisée par l'obligation au titre des prestations constituées) au 31 décembre 2007 est de 100,2 pour cent, contre 94,6 pour cent un an auparavant.

Pour calculer l'excédent actuariel, les variations positives ou négatives de la juste valeur de l'actif net par rapport à l'hypothèse de taux de rendement nominal actuariel à long terme sont reportées et amorties sur cinq ans afin de « lisser » les sommets et les creux du rendement des placements d'un exercice à l'autre, résultant de la volatilité des marchés. Le lissage est une méthode d'usage courant et acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations à court terme des marchés sur la capitalisation des régimes de retraite. Le rajustement annuel de l'évaluation actuarielle est fondé sur la différence entre le rendement réel de l'exercice en cours et le rendement prévu à long terme (l'inflation prévue plus 4,25 pour cent, soit 6,75 pour cent en 2007) ajustée selon l'amortissement des montants équivalents des quatre exercices précédents. Cela correspond à la nature à long terme du régime et nous aide à maintenir des taux de cotisation stables.

De 2003 à 2007, le rendement des placements a été supérieur à l'hypothèse de taux de rendement actuariel à long terme, les placements de la Caisse ayant réalisé de solides rendements de placement pendant cette période. En conséquence, au 31 décembre 2007, la valeur de marché des actifs du régime était de 51 479 millions de dollars, comparativement à la valeur actuarielle après lissage de 46 912 millions de dollars. Le compte de rajustement de l'évaluation actuarielle représente donc des gains nets non constatés de 4 567 millions de dollars, qui seront constatés dans l'actif actuariel au cours des quatre prochains exercices, 2 052 millions de dollars devant l'être en 2008.

À la valeur de marché, abstraction faite des rajustements de lissage, l'actif net du régime dépasse de 4 649 millions de dollars l'obligation au titre des prestations constituées.

Perspectives de capitalisation

La capitalisation du régime de retraite se compose de deux éléments – le montant requis pour capitaliser les prestations accumulées par les participants actifs pendant l'exercice en cours, qui représente le coût actuariel normal, et le montant requis pour éliminer d'éventuels déficits de capitalisation.

Aux termes des règlements provinciaux de l'Ontario, un régime de retraite est tenu de produire un rapport d'évaluation actuarielle au moins une fois tous les trois ans, et il doit alors prendre des mesures selon le postulat de la continuité de l'exploitation pour éliminer le déficit de capitalisation sur une période d'au plus 15 ans en augmentant les cotisations. L'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2004 a été déposée auprès de l'autorité de réglementation des retraites de l'Ontario et compte tenu d'un déficit de capitalisation de 963 millions de dollars à ce moment-là, le conseil de la SA a appliqué un relèvement moyen de 0,6 pour cent du taux de cotisation salariale des employeurs et des participants à compter du 1^{er} janvier 2006. Cela était équivalent à une augmentation de 9,0 pour cent des cotisations.

Le coût actuariel normal, les taux de cotisation actuels et la capitalisation du régime seront réexaminés par la SP avant le prochain dépôt auprès du gouvernement qui doit être effectué avant le 30 septembre 2008 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Le taux de cotisation de 2007 des participants au régime dont l'âge de retraite normale est 65 ans était de 6,5 pour cent du salaire jusqu'à 43 700 dollars et de 9,6 pour cent du salaire en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'âge de retraite normale est 60 ans, le taux de cotisation de 2007 était de 7,9 pour cent du salaire jusqu'à 43 700 dollars et de 10,7 pour cent du salaire en excédent de ce seuil.

Le taux de cotisation de 2008 des participants au régime dont l'âge de retraite normale est 65 ans sera de 6,5 pour cent du salaire jusqu'à 44 900 dollars et de 9,6 pour cent du salaire en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'âge de retraite normale est 60 ans, le taux de cotisation de 2008 sera de 7,9 pour cent du salaire jusqu'à 44 900 dollars et de 10,7 pour cent du salaire en excédent de ce seuil.

Aux termes du régime, les employeurs versent des cotisations égales aux cotisations des participants.

Hypothèses actuarielles

Pour calculer la capitalisation et le coût actuariel normal en cours pour les participants actifs, l'actuaire se fonde sur diverses hypothèses économiques et démographiques à long terme. Les hypothèses démographiques servent à calculer les futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires, y compris des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est actualisée périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution du régime et des attentes relatives aux futures tendances. Les hypothèses économiques relatives au rendement futur des placements, c.-à-d. le taux d'actualisation, et les hypothèses portant sur l'inflation et les augmentations salariales des participants influent sur la valeur projetée des prestations futures et sur leur valeur actuelle. Voici un résumé des principales hypothèses économiques actuarielles comprises dans l'évaluation de la capitalisation selon le postulat de la continuité de l'exploitation au 31 décembre 2007 qui ont été approuvées par le conseil de la SA :

- *Taux d'inflation*

Le régime a présumé un taux d'inflation de 2,5 pour cent par an pour les prochaines années dans le calcul des augmentations de salaire anticipées, des indexations futures, et comme élément du taux nominal d'actualisation pour estimer le passif. Toute variation du taux d'inflation réel par rapport à cette hypothèse donnera lieu à des gains ou des pertes pour le régime.

- *Taux d'actualisation*

Le taux de rendement nominal annuel et le taux d'actualisation du régime pour les exercices futurs sont présumés être de 6,75 pour cent, ce qui est conforme avec 2006. Si l'on tient compte de l'inflation présumée de 2,5 pour cent, on obtient un rendement de placement réel de 4,25 pour cent, fondé sur la composition de l'actif de la Caisse, hypothèse inchangée par rapport à l'évaluation de 2006. Une augmentation ou une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation réel donnerait lieu à une augmentation ou une baisse approximative de 8,0 pour cent du passif actuariel du régime, soit environ 3 700 millions de dollars.

Le taux de rendement de placement réel utilisé en 2007 est inchangé par rapport à celui de 2006. Il comprend une marge respectant le principe de prudence, tenant compte d'éventuels résultats de placement défavorables de sorte qu'à long terme, l'actif du régime a davantage de chances de dégager des gains actuariels que des pertes actuarielles. Cette hypothèse comprend une estimation des rendements attendus à long terme de l'actif du régime au-dessus des rendements à revenu fixe, compte tenu de la composition actuelle de l'actif. Par rapport à d'autres régimes du secteur public, la composition de notre actif comprend une proportion plus élevée de placements en titres autres qu'à revenu fixe. En outre, le régime se caractérise par un ratio plus faible des participants retraités par rapport aux participants actifs que plusieurs autres régimes de retraite du secteur public, ce qui donne lieu à une faible composante à revenu fixe dans la composition de l'actif et permet un taux d'actualisation réel un peu plus élevé.

- *Augmentations salariales*

La valeur estimative de l'obligation actuarielle comprend une hypothèse relative aux futures augmentations salariales des participants actifs. L'hypothèse relative aux augmentations salariales recourt à une échelle reposant sur l'âge qui prévoit des augmentations de productivité ainsi que des augmentations de la rémunération liées au mérite et à la promotion. Dans le cas des participants dont l'âge de retraite normale est 60 ans, l'hypothèse comprend aussi les augmentations liées au service. L'augmentation présumée, y compris l'inflation présumée, s'établit en moyenne à 4,0 pour cent lors de l'évaluation du 31 décembre 2007, une évaluation inchangée par rapport au taux de 4,0 pour cent utilisé pour l'évaluation du 31 décembre 2006.

Convention de retraite

La politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la CR prévoit que le versement des prestations aux participants est assuré par les rentrées de fonds provenant des cotisations et des revenus de placements. L'excédent des cotisations actuelles et des revenus de placements par rapport aux prestations versées est accumulé dans une réserve qui servira au versement des prestations futures. Du fait de la politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la CR, l'actif du régime restera

modeste par rapport à son passif. L'actuaire de la SA estime toutefois que, si les cotisations à la CR se poursuivent, les rentrées de fonds annuelles suffiront à couvrir les versements de prestations et l'actif de la CR continuera de s'accroître pendant le court à moyen terme. Toutefois, une augmentation relativement faible du nombre de participants des niveaux de revenu les plus élevés qui cessent leur emploi ou prennent leur retraite peut accroître le montant réel des prestations versées à même la CR ou diminuer le montant réel des cotisations à la CR.

Le passif actuariel de la CR est passé de 172 millions de dollars en 2006 à 236 millions de dollars à la fin de 2007 en raison des nouvelles prestations accumulées au cours de l'année, de l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées, et des gains/pertes actuariels réalisés ainsi que des modifications des hypothèses et méthodes actuarielles, compensés par les rentes et les sommes forfaitaires versées au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2007, le déficit de capitalisation estimatif de la CR s'élevait à 199 millions de dollars, contre un déficit de 143 millions de dollars en 2006, comme il est indiqué ci-dessous :

Évolution du déficit

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2007	2006
Convention de retraite		
Déficit au début de l'exercice	(143) \$	(138) \$
Augmentation de l'actif net	8	10
Moins : augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées	(64)	(15)
Déficit à la fin de l'exercice	(199) \$	(143) \$

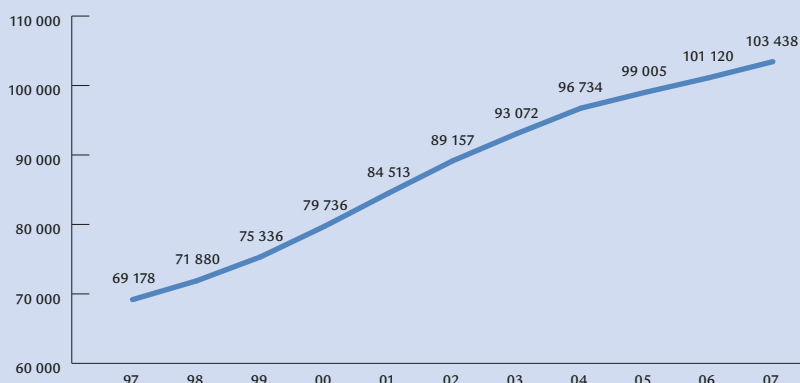
Prestations de retraite et cotisations

À la fin de 2007, le régime comptait plus de 103 000 participants retraités et survivants qui touchaient des prestations de retraite. Les prestations versées aux termes du régime en 2007 se sont élevées à 1 828 millions de dollars, soit une hausse de 88 millions de dollars par rapport à 2006, tandis que les prestations versées par la CR s'établissaient à 5 millions de dollars en 2007, contre 4 millions de dollars en 2006. Cette hausse s'explique par de nouveaux départs à la retraite, le relèvement des prestations en fonction de l'inflation et la valeur plus élevée des rentes de retraite des nouveaux retraités par rapport aux retraités qui touchent déjà leurs prestations. En outre, les versements de la valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite ont augmenté de 27 millions de dollars par rapport à 2006.

En 2007, les cotisations au régime ont totalisé 1 875 millions de dollars, contre 1 780 millions de dollars en 2006. Cette hausse s'explique par un accroissement du nombre de participants actifs et des augmentations salariales.

Les cotisations à la CR en 2007 ont été de 11 millions de dollars, soit un peu moins que les 12 millions de dollars reçus en 2006.

CROISSANCE DU NOMBRE DE RETRAITÉS



Répartition de l'actif

Comme nous l'avons évoqué plus haut dans la section sur la stratégie de placement à la page 16, une de nos stratégies consiste à modifier la répartition de l'actif en abaissant à 57,5 pour cent les placements sur les marchés publics et en accroissant à 42,5 pour cent les placements sur les marchés privés à long terme. Comme il ressort du tableau ci-dessous, en 2007 nous avons progressé vers la réalisation de nos objectifs en matière de composition de l'actif à long terme. À la fin de 2007, les placements sur les marchés privés représentaient 29,8 pour cent de l'actif, contre 24,2 pour cent à la fin de 2006. La valeur de marché de notre actif net lié aux placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers s'est accrue à 15 546 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3 890 millions de dollars, soit 33,4 pour cent, par rapport à 2006 (voir le tableau ci-dessous). Nous poursuivrons notre méthode de placement rigoureuse au cours des prochains exercices pour nous rapprocher encore davantage de nos objectifs à long terme.

Composition de l'actif – réelle c. objectif

	2007	Réelle 2006	Objectif à long terme
Marchés publics			
Placements productifs d'intérêts ⁽ⁱ⁾	18,2 %	17,6 %	10,0 %
Obligations à rendement réel	3,9 %	4,1 %	5,0 %
Actions de sociétés ouvertes	48,1 %	54,1 %	42,5 %
	70,2 %	75,8 %	57,5 %
Marchés privés			
Actions de sociétés fermées	7,4 %	6,0 %	10,0 %
Infrastructure	9,9 %	7,9 %	20,0 %
Biens immobiliers	12,5 %	10,3 %	12,5 %
	29,8 %	24,2 %	42,5 %

(i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations, des débetures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

Pour déterminer la composition de son actif, la Caisse impute aux différentes catégories d'actif la trésorerie et les autres éléments d'actif et de passif liés aux placements compris dans l'actif net lié aux placements présenté dans les états financiers consolidés. De plus, afin de tenir compte de la responsabilité imputable à chaque catégorie d'actif, la Caisse répartit les dérivés et autres éléments pour déterminer le risque maximum de chaque catégorie d'actif. L'actif net lié aux placements, d'après les avoirs présentés dans les états financiers consolidés et après toutes les imputations, s'établit comme suit :

Composition de l'actif – placements

	2007			2006		
	Composition de l'actif			Composition de l'actif		
(EN MILLIONS DE DOLLARS)	Avoirs	Placements	%	Avoirs	Placements	%
Marchés publics						
Placements productifs d'intérêts ⁽ⁱ⁾	19 468 \$	9 471 \$	18,2 %	19 122 \$	8 476 \$	17,6 %
Obligations à rendement réel	2 039	2 044	3,9 %	1 969	1 977	4,1 %
Total des placements productifs d'intérêts	21 507	11 515	22,1 %	21 091	10 453	21,7 %
Actions de sociétés ouvertes	21 784	25 126	48,1 %	22 442	26 112	54,1 %
	43 291	36 641	70,2 %	43 533	36 565	75,8 %
Marchés privés						
Actions de sociétés fermées	3 608	3 838	7,4 %	2 951	2 876	6,0 %
Infrastructure	8 412	5 166	9,9 %	5 585	3 833	7,9 %
Biens immobiliers	10 904	6 542	12,5 %	8 541	4 947	10,3 %
	22 924	15 546	29,8 %	17 077	11 656	24,2 %
Éléments d'actif liés aux placements	1 001	–	–	699	–	–
Éléments de passif liés aux placements	(15 029)	–	–	(13 088)	–	–
Actif net lié aux placements	52 187 \$	52 187 \$	100,0 %	48 221 \$	48 221 \$	100,0 %

(i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations, des débetures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

Dettes à long terme

La SA conserve une notation « AAA » auprès des principales agences de notation. Cela nous a permis d'obtenir, le cas échéant, un financement par emprunt à des taux préférentiels pour faciliter la mise en œuvre de notre stratégie de placement. L'encours de la dette liée à nos activités dans le secteur immobilier au 31 décembre 2007 comprenait 1 022 millions de dollars de débentures, 1 142 millions de dollars d'effets de commerce, ainsi que 1 293 millions de dollars de créances garanties et non garanties. En outre, notre portefeuille d'infrastructure était financé par 3 426 millions de dollars de créances garanties et non garanties. La dette liée aux placements en infrastructure a augmenté de 1 782 millions de dollars en 2007, principalement en raison de l'ajout de créances garanties sur certains placements en infrastructure.

Frais de l'organisme

Les frais de gestion des placements se sont établis à 201 millions de dollars en 2007, contre 169 millions de dollars en 2006. L'augmentation de 18,9 pour cent est essentiellement liée à des augmentations des salaires et des prestations et à des coûts plus élevés liés aux gestionnaires tiers, car nous avons augmenté nos placements dans des fonds de capitaux propres. Le total des frais de placement, exprimé en pourcentage de l'actif net lié aux placements de fin d'exercice, est passé de 0,35 pour cent en 2006 à 0,39 pour cent en 2007.

Les frais d'administration du régime de retraite se sont élevés à 43 millions de dollars en 2007, contre 38 millions de dollars l'exercice précédent, soit une augmentation de 13,2 pour cent. Cette augmentation s'explique surtout par la hausse des salaires et du coût des prestations découlant des mesures de gouvernance accrues adoptées en 2007.

Gestion du risque d'entreprise

En 2007, nous avons mis en œuvre un programme de gestion du risque d'entreprise (*Enterprise risk management* [« ERM »]) plus rigoureux afin d'améliorer notre cadre de gouvernance. Le programme ERM a pour but de cerner et de gérer le risque sur une base intégrée, d'appliquer des normes, des concepts et des politiques relatifs au risque uniformisés dans tout l'organisme, et de faire du concept d'évaluation et de gestion du risque un élément à part entière et à long terme des activités de l'organisme. Le programme ERM est fondé sur le cadre intitulé *Enterprise Risk Management – Integrated Framework* publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission.

La SA maintient des systèmes de contrôles internes conçus pour assurer l'intégrité et la fidélité des données présentées, pour garantir que les opérations sont autorisées et que les actifs sont adéquatement protégés. Les contrôles internes sont examinés par une vérification interne pour s'assurer qu'ils sont suffisants et efficaces. En 2007, la SA a entamé un examen interne de nos contrôles internes sur l'information financière en utilisant l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO. Cette initiative a pour but d'améliorer notre cadre de gouvernance d'entreprise et est conforme à notre engagement envers une solide responsabilité.

Le comité de vérification supervise le programme ERM et reçoit des communications régulières de la direction sur l'avancement du programme et les risques identifiés par le programme.

Placements sur les marchés publics

Un portefeuille positionné pour profiter des occasions de croissance et de revenu

OMERS Capital Markets (OCM) s'occupe de la gestion de nos placements sur les marchés publics, qui comprennent des placements canadiens et étrangers en obligations, autres titres productifs d'intérêts et actions de sociétés ouvertes. Ces placements sont souvent effectués en association avec divers instruments financiers dérivés. Au cours des trois dernières années, le taux de rendement de nos placements sur les marchés publics a dépassé chaque année l'indice de référence.



70,2 %
RÉPARTITION
DE L'ACTIF PLACÉ
AU 31 DÉC. 2007

En 2007, le rendement des titres canadiens et étrangers a fortement chuté par rapport à 2006; cependant, l'expertise des spécialistes en placement d'OCM a permis à la Caisse de réaliser un rendement total dépassant l'indice de référence pour l'année. Le rendement des placements sur les marchés publics, sans tenir compte de l'incidence du programme de couverture du risque de change de la Caisse, a été de 2,6 pour cent comparativement à un indice de référence de 1,5 pour cent et un taux de rendement de 16,2 pour cent en 2006. En 2007, les placements sur les marchés publics ont rapporté un revenu net de placement de 1 713 millions de dollars, contre 4 870 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ce recul est principalement attribuable à la forte baisse des rendements des marchés publics canadiens et étrangers. En 2007, nos actions de sociétés ouvertes canadiennes ont rapporté 12,8 pour cent, contre 21,3 pour cent en 2006, tandis que nos actions de sociétés ouvertes étrangères ont rapporté 0,5 pour cent, contre 20,0 pour cent en 2006 (en tenant compte de l'incidence de notre programme de couverture du risque de change).

Placements productifs d'intérêts

Les placements productifs d'intérêts produisent un rendement à faible risque pour compenser la plus grande volatilité des actions cotées en bourse et ils conviennent donc parfaitement aux régimes de retraite.

Les placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, ont rapporté un revenu de 580 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, ce qui représente une augmentation de 66 millions de dollars, ou 12,8 pour cent, par rapport à 2006. Le taux de rendement des placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, a été de 4,7 pour cent, contre 3,7 pour cent pour l'indice de référence et 4,7 pour cent un an auparavant. Le rendement qui a dépassé l'indice de référence de 1,0 pour cent est principalement attribuable à un positionnement favorable dans le secteur et à une sous-pondération générale du secteur des entreprises dans le portefeuille, et au fait qu'OCM ait parfaitement su anticiper l'évolution des taux d'intérêt et de la courbe de rendement au Canada et aux États-Unis. Enfin, grâce à l'expertise d'OCM, la Caisse n'a pas eu d'exposition au papier commercial adossé à des actifs de tiers. Les obligations à rendement réel ont rapporté un revenu

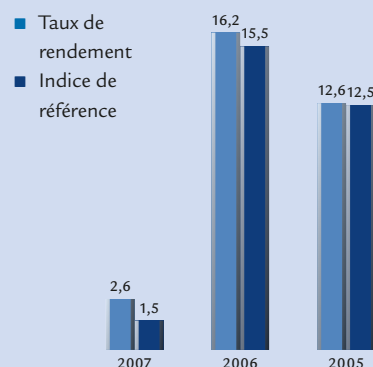
RENDEMENT ET INDICES DE RÉFÉRENCE

2,6 %

En 2007, le rendement global des placements sur les marchés publics, sans tenir compte de l'incidence de la couverture du risque de change, était de 2,6 %, contre un indice de référence de 1,5 %.

	2007		2006	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Placements productifs d'intérêts	4,7 %	3,7 %	4,7 %	4,1 %
Obligations à rendement réel	1,6 %	1,6 %	-2,9 %	-2,9 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	12,8 %	9,8 %	21,3 %	20,2 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères ⁽ⁱ⁾	0,5 %	0,5 %	20,0 %	19,3 %

(i) Le rendement des actions de sociétés ouvertes étrangères prend en compte les résultats du programme de couverture du risque de change de la Caisse. En 2007, sans tenir compte des résultats du programme de couverture du risque de change, le taux de rendement a été de -5,6 pour cent et l'indice de référence s'est établi à -5,5 pour cent par rapport à un taux de rendement de 21,9 pour cent et un indice de référence de 21,1 pour cent en 2006.

TAUX DE RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE
(EN POURCENTAGE)

de 33 millions de dollars, en progression de 82 millions de dollars par rapport à 2006, et ont affiché un rendement de 1,6 pour cent, ce qui correspond au résultat de 1,6 pour cent de l'indice de référence et représente une augmentation par rapport au rendement de -2,9 pour cent en 2006. La modeste hausse du rendement des obligations à rendement réel et des revenus connexes a été attribuable à une plus faible augmentation des taux d'intérêt en 2007 par rapport à 2006.

Au 31 décembre 2007, les placements productifs d'intérêts ont totalisé 21 507 millions de dollars et étaient constitués d'obligations du gouvernement fédéral, d'obligations provinciales, de prêts hypothécaires commerciaux, industriels et résidentiels multilogements, d'obligations à rendement réel émises par les gouvernements, d'obligations de sociétés de qualité institutionnelle, de titres de créance privés et de titres assimilables à des équivalents de trésorerie à court terme. Sur ce total, 9 471 millions de dollars étaient investis dans des obligations et débentures, des prêts hypothécaires, des titres de créance privés et des titres du marché monétaire et autres placements à court terme, et 2 044 millions de dollars, dans des obligations à rendement réel. De plus, 3 358 millions de dollars représentaient des actifs adossant les programmes d'achat d'instruments dérivés qui permettent une exposition aux marchés boursiers et 6 634 millions de dollars correspondaient à des garanties en trésorerie pour des prêts de titres et à d'autres catégories d'actif.

Placements importants sur les marchés publics

- Titres productifs d'intérêts du gouvernement du Canada
- Banque Royale du Canada
- Suncor Énergie
- Potash Corporation
- EnCana Corporation
- La Banque Toronto-Dominion

Au cours des dix dernières années, le rendement annualisé des placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, a été de 6,7 pour cent, gains en capital compris, résultat attribuable en partie à la baisse des taux d'intérêt.

Actions de sociétés ouvertes

Au 31 décembre 2007, la Caisse avait 10 017 millions de dollars investis en actions de sociétés ouvertes canadiennes et 11 767 millions de dollars en actions de sociétés ouvertes étrangères, y compris des portefeuilles à gestion active et à gestion quantitative sans dérivés. Dans les actions de sociétés ouvertes étrangères figure un actif de 867 millions de dollars dans le cadre de stratégies de rendement absolu et d'autres stratégies de positions longues et courtes. Les placements en actions de sociétés ouvertes comprennent aussi 3 422 millions de dollars correspondant à la valeur de marché des actifs non liés aux actions adossant les dérivés sur actions et à l'imputation nette de -80 millions de dollars de passif lié aux placements, moins encaisse et placements à court terme, et éléments d'actif liés aux placements.

Les placements en actions de sociétés ouvertes ont rapporté des revenus de 1 201 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, dont 1 190 millions de dollars provenaient du marché canadien et 11 millions de dollars des marchés mondiaux. Les actions de sociétés ouvertes canadiennes ainsi que les instruments dérivés sur actions canadiennes ont rapporté 12,8 pour cent pour l'exercice, par rapport à un rendement de 9,8 pour cent pour l'indice de référence et à un rendement de 21,3 pour cent en 2006. Les actions de sociétés ouvertes étrangères et les instruments dérivés sur actions étrangères, en tenant compte de l'incidence du programme de couverture

du risque de change, ont rapporté un rendement de 0,5 pour cent en 2007, contre 0,5 pour cent pour l'indice de référence et de 20,0 pour cent en 2006. Bien qu'atténué par notre programme de couverture du risque de change, le rendement des actions de sociétés ouvertes étrangères a subi le contrecoup de l'appréciation du dollar canadien par rapport aux principales devises, dont la livre sterling, le yen, l'euro et le dollar américain. Ces devises représentent environ 85 pour cent de la composition des placements en devises de la Caisse avant l'incidence de la couverture du risque de change.

Portefeuilles d'actions à gestion active

La valeur totale du portefeuille d'actions canadiennes à gestion active était de 9 062 millions de dollars en 2007, contre 8 090 millions de dollars en 2006.

Les spécialistes en placement d'OCM sont des investisseurs axés sur la valeur qui achètent les titres de sociétés bien gérées et rentables, susceptibles de produire un rendement stable à long terme. Ils choisissent, par exemple, des entreprises qui devraient prendre de la valeur par suite d'acquisitions synergiques ou qui ont un avantage concurrentiel dans leur secteur. Dans le cadre des directives approuvées de répartition de l'actif, nos spécialistes en placement peuvent aussi profiter des occasions à court terme permettant d'accroître la valeur du portefeuille.

Les actions de sociétés américaines peuvent représenter jusqu'à 10 pour cent de notre portefeuille de base à gestion active. Cela nous permet d'acquérir des titres de sociétés appartenant à des secteurs économiques sous-représentés au Canada, comme les sociétés pharmaceutiques ou les banques régionales américaines dont les multiples cours-bénéfice et le profil de rendement diffèrent de ceux des banques canadiennes.

Dans le cadre de nos placements en actions canadiennes à gestion active, nous gérons des portefeuilles moins importants qui assument un mandat plus spécifique que nos autres placements en actions afin d'améliorer le rendement des placements en général. La nature plus concentrée de ces portefeuilles entraîne un risque accru, risque que nous pensons cependant justifié compte tenu de nos attentes de rendement amélioré à long terme. Ces portefeuilles sont notamment :

- Le Canadian Focus Fund, qui affichait un actif de 1 618 millions de dollars au 31 décembre 2007. Ce fonds investit dans un groupe sélectionné composé de 30 actions canadiennes au maximum qui ont le potentiel de rapporter des rendements à long terme au-dessus de la moyenne.
- Le Canadian Small Cap Fund, qui affichait un actif de 472 millions de dollars au 31 décembre 2007. Ce fonds investit dans des entreprises canadiennes à faible capitalisation cotées en bourse, bien gérées et ayant un profil de croissance prometteur ainsi que des perspectives commerciales positives.
- Le Canadian Enhanced Fund, qui affichait un actif de 437 millions de dollars au 31 décembre 2007. Ce fonds investit stratégiquement dans des actions canadiennes cotées à l'indice composé S&P/TSX qui offrent le potentiel de surpasser le rendement d'entreprises concurrentes dans un secteur d'activité donné.

Le fait de participer aux diverses économies mondiales accroît la diversification de notre portefeuille et réduit le risque global. En 2007, nous avons investi activement 11 767 millions de dollars dans des titres de sociétés établies hors du Canada, y compris aux États-Unis, en Europe, en Extrême-Orient, au Royaume-Uni et dans les marchés émergents, conformément au tableau ci-dessous.

Nos portefeuilles d'actions étrangères sont gérés activement par des sociétés de gestion externes de placements spécialisées dans les marchés régionaux et nationaux à travers le monde. Cette orientation vers les mandats mondiaux nous permet d'accroître les affectations par pays, par secteur ou par capitalisation lorsque nous croyons possible d'obtenir des rendements supérieurs. Au cours de l'exercice, des fonds supplémentaires ont été confiés à des sociétés de gestion externes pour des placements dans des actions étrangères; toutefois, cette initiative a subi le contrecoup d'une baisse de la valeur de marché consécutive aux mauvais résultats des marchés boursiers mondiaux et à l'appréciation du dollar canadien par rapport aux principales devises.

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007		2006	
	Avoirs	(%)	Avoirs	(%)
États-Unis	4 746 \$	40 %	4 419 \$	39 %
Europe	2 836	24 %	2 768	25 %
Extrême-Orient	1 656	14 %	1 632	15 %
Royaume-Uni	1 125	10 %	1 085	10 %
Marchés émergents	1 404	12 %	1 249	11 %
	11 767 \$	100 %	11 153 \$	100 %

Portefeuilles d'actions à gestion quantitative

Nos spécialistes en placement obtiennent un rendement plus élevé et moins volatil à partir des indices du marché en ayant recours à des stratégies de gestion active à faible risque, notamment l'utilisation de swaps sur indice boursier, les opérations d'arbitrage et l'anticipation des variations dans la composition des indices. À l'aide de l'analyse technique et de la modélisation mathématique, nous appliquons ces stratégies, dites de gestion quantitative, aux portefeuilles d'actions canadiennes. La Caisse a investi 955 millions de dollars dans des portefeuilles visant à reproduire l'indice composé S&P/TSX et d'autres indices.

Instruments financiers dérivés

Dans le but de gérer le risque et d'accroître les rendements, nous concluons des contrats dérivés standardisés couramment utilisés dans le secteur. Ces contrats, utilisés en combinaison avec d'autres placements, constituent un moyen économique d'améliorer le rendement en atténuant les risques non compensés et d'assouplir la composition de l'actif. Les instruments dérivés nous permettent également de rééquilibrer rapidement la composition générale de l'actif, ou la composition d'une catégorie d'actif, pour nous ajuster aux fluctuations du marché. Nous détenions des dérivés ayant une valeur nominale de 20 887 millions de dollars au 31 décembre 2007, y compris des contrats de change à terme de 14 347 millions de dollars.

Dérivés de taux d'intérêt

Nous recourons à des dérivés de taux d'intérêt pour améliorer le rendement des placements et gérer la durée de nos placements productifs d'intérêts et de nos placements en titres à taux d'intérêt fixe et variable. À la fin de 2007, nous détenions des dérivés ayant une valeur nominale de 1 979 millions de dollars.

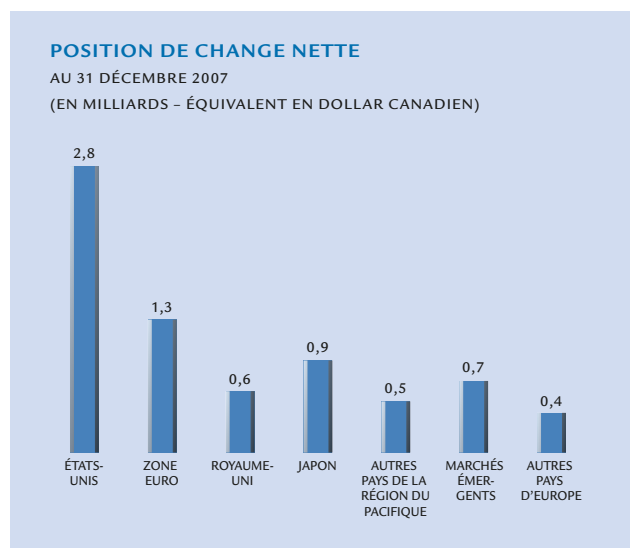
Dérivés d'actions

Nous recourons à des contrats dérivés pour reproduire le rendement d'indices boursiers canadiens et étrangers. Cette exposition aux indices des principaux marchés boursiers est réalisée principalement par le recours à des contrats à terme sur actions et des swaps d'indice boursier, et complète le portefeuille d'actions canadiennes et les portefeuilles d'actions étrangers gérés par des spécialistes internes et externes. Au 31 décembre 2007, la Caisse avait une exposition aux dérivés d'actions de sociétés ouvertes de 4 561 millions de dollars représentant la valeur nominale suivante :

- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 779 millions de dollars offrant une exposition à l'indice composé S&P/TSX, à l'indice S&P/TSX 60 et à d'autres indices;
- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 2 271 millions de dollars offrant une exposition à l'indice S&P 500;
- divers portefeuilles de dérivés d'une valeur totale de 1 511 millions de dollars offrant une exposition diversifiée aux principaux indices boursiers du monde entier.

Dérivés de change

Nous recourons à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié aux devises autres que le dollar canadien et effectuer activement des opérations de change qui rapportent. Au 31 décembre 2007, 19 458 millions de dollars, soit 37 pour cent de l'actif net lié aux placements de la Caisse, étaient exposés au risque de change avant la gestion des positions de change. Notre principale stratégie de gestion des positions de change couvre environ 50 pour cent du risque lié à 14 devises importantes, ce qui réduit leur volatilité par rapport au dollar canadien. Par ailleurs, pour les placements sur les marchés privés étrangers, nous couvrons le risque lié aux devises jusqu'à 100 pour cent. Nos programmes de gestion des positions de change ont rapporté un revenu de 1 475 millions de dollars en 2007, contre une perte de 473 millions de dollars en 2006, principalement en raison de la forte appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling, au yen et à l'euro au cours de l'année. En 2006, le dollar canadien s'était déprécié par rapport à la livre sterling et à l'euro. Depuis sa mise en œuvre en 2001, notre programme de couverture du risque de change a produit un revenu total de 2 274 millions de dollars. Notre risque de change net après les résultats de notre programme de gestion des positions de change était de 7 174 millions de dollars au 31 décembre 2007 et se répartit comme l'indique le graphique ci-dessous :

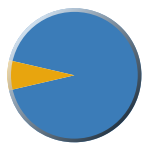


Dans le cas des dérivés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant impayé à recevoir des contreparties. Nous suivons des politiques de gestion du risque prudentes, en limitant notre exposition au risque de crédit à moins de cinq pour cent de l'actif net total de la Caisse. Nous exigeons que toutes les contreparties aient une notation minimale de « A ». Au 31 décembre 2007, l'exposition au risque de crédit était de 0,4 pour cent, soit 188 millions de dollars.

Placements en actions de sociétés fermées

La diversification est un élément important de notre stratégie

OMERS Capital Partners (OCP) s'occupe de la gestion de placements en actions de sociétés fermées et a réalisé de solides rendements dépassant l'indice de référence au cours des trois dernières années. OCP continue de développer et de renforcer des relations à l'échelle mondiale qui constituent les fondations de notre croissance future et qui nous permettront d'atteindre nos objectifs de rendement à long terme. À la fin de 2007, l'équipe des actions de sociétés fermées gère 61 fonds et 24 placements directs.



7,4 %
RÉPARTITION
DE L'ACTIF PLACÉ
AU 31 DÉC. 2007

Les actions de sociétés fermées s'entendent d'actions ou de titres participatifs apparentés à des actions de sociétés qui ne sont généralement pas cotés en bourse. Notre but à long terme est de constituer un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées diversifié par marché géographique, secteur industriel, taille d'entreprise et type de placement qui représentera environ 10 pour cent de la composition de notre actif.

Notre stratégie de placement en actions de sociétés fermées prend deux formes : les placements directs et les placements dans des fonds. Nos placements dans des fonds consistent à prendre des engagements de placements en tant que commanditaire dans un nombre limité de fonds de capitaux propres gérés par des spécialistes externes qui se sont montrés capables de surpasser constamment leurs pairs à long terme

dans la sélection des sociétés dans lesquelles investir. Les autres facteurs importants que nous prenons en compte dans nos engagements sont la continuité, la qualité et la profondeur de l'équipe de gestion des placements, les capitaux engagés par l'équipe de gestion des placements, la compatibilité stratégique avec notre programme de placements et la probabilité de se voir proposer des occasions de coinvestissement. Les types d'engagements que nous prenons comprennent des rachats par emprunt, du capital-risque, des crédits mezzanine, des sociétés en difficulté et des situations particulières. Les rachats par emprunt représentent la majorité de nos engagements, soit de 65 à 85 pour cent de notre programme de placement. Les placements dans des fonds représentent un moyen efficace et économique de constituer un portefeuille de placement diversifié. Nous avons recours à la diversification pour gérer le risque de placement. Les placements dans des fonds individuels vont de 50 millions à 250 millions de dollars.

RENDEMENT ET RÉPARTITION DE L'ACTIF

18,6 %

Taux de rendement

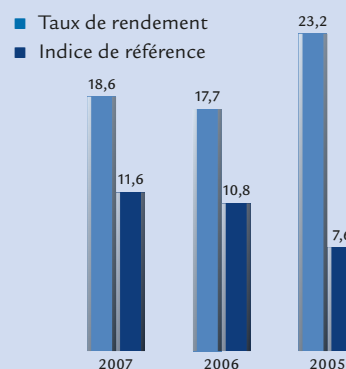
En 2007, le rendement global des placements en actions de sociétés fermées a été de 18,6 %, contre un indice de référence de 11,6 %.

RÉPARTITION DE L'ACTIF

	2007	2006	2005
Actions de sociétés fermées	7,4 %	6,0 %	6,0 %

TAUX DE RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE

(EN POURCENTAGE)



La stratégie de placements directs d'OPC comprend deux volets – des placements où nous gérons ou cogérons ou exerçons une forte influence; et les placements directs passifs, que nous définissons comme des coinvestissements, en association avec notre gestionnaire de fonds. Pour ce qui est des placements à gestion majoritaire, nous recherchons surtout des sociétés dont le siège social est implanté au Canada. Lorsque nous décidons de conclure des partenariats, c'est avec des investisseurs visant des objectifs similaires. Nos placements cibles vont de 50 millions à 250 millions de dollars, sauf pour les coinvestissements pour lesquels nous envisagerons un montant inférieur.

L'association d'une stratégie de placement dans des fonds et d'une stratégie de placements directs nous permet de réunir les compétences adéquates. Cette stratégie renforce nos relations avec nos partenaires ainsi que notre volonté et notre capacité de participer en tant que coinvestisseur; et enfin, elle nous permet d'élargir notre réseau de partenaires de placement.

Principaux placements directs

- Cengage Learning (auparavant, Thompson Learning) et Nelson Education
- Constellation Software Inc.
- Give and Go Prepared Foods
- Golf Town
- Marketwire (auparavant, CCNMatthews)
- NXP (auparavant, Philips Semiconductor)
- Warner Chilcott

Principaux placements dans des fonds

- APAX
- Charterhouse
- Hellman and Friedman
- KKR
- ONEX
- Sagard
- TPG (auparavant, Texas Pacific Group)

En 2007, la SA a reclassé deux placements de la catégorie des actions de sociétés fermées à la catégorie des placements en infrastructure : CEDA International, une importante entreprise de services industriels, mécaniques et électriques qui dessert les sables bitumineux de l'Alberta; et OMERS Energy, une société d'exploration de pétrole et de gaz qui détient une participation dans des puits de pétrole et de gaz dans l'Ouest du Canada.

Les placements en actions de sociétés fermées ont produit un revenu net de placement de 452 millions de dollars en 2007, contre 360 millions de dollars l'exercice précédent. En 2007, le rendement total des placements en actions de sociétés fermées a été de 18,6 pour cent, contre 11,6 pour cent pour l'indice de référence et 17,7 pour cent en 2006. Le revenu et le rendement sont restés élevés en 2007, stimulés par les gains solides dans les placements directs et les placements dans des fonds, ce qui compense largement la réduction du revenu consécutive au reclassement de CEDA International et OMERS Energy.

Au cours de 2007, la valeur des placements en actions de sociétés fermées est passée de 2 951 millions de dollars à 3 608 millions de dollars grâce aux placements dans des fonds et aux placements directs. Environ 64 pour cent des placements en actions de sociétés fermées sont gérés par des gestionnaires de fonds au Canada, aux États-Unis, en Europe occidentale et en Asie. Les 36 pour cent restants sont investis directement dans des sociétés. Nous avons réussi à accélérer le rythme de nos placements en 2007. En conséquence, la proportion de la composition de l'actif affectée aux actions de sociétés fermées s'est accrue pour atteindre 7,4 pour cent à la fin de 2007, contre 6,0 pour cent un an auparavant. Nous continuons de nous rapprocher de notre objectif à long terme de 10 pour cent.

En ce qui a trait aux fonds, en 2007, nous avons effectué 15 nouveaux placements totalisant 1 077 millions de dollars, tant dans le cadre de relations existantes que de relations nouvelles. Nous prévoyons que nos placements dans des actions de sociétés fermées continueront de croître à mesure que nous finançons des engagements pris au cours des années précédentes, dont 1 915 millions de dollars n'étaient pas financés à la fin de 2007. Nous prévoyons un ralentissement du rythme des placements de nos gestionnaires de fonds en 2008 en raison de la crise du crédit aux États-Unis et de ses répercussions sur les marchés mondiaux.

Au cours de l'exercice 2007, nous avons effectué 540 millions de dollars de placements directs, dont notamment l'acquisition d'une participation majoritaire dans Nelson Education. Cette

opération a été menée en association avec le fonds APAX, l'un de nos principaux partenaires, et elle a abouti à l'acquisition des activités mondiales de Cengage Learning (auparavant, Thomson Learning), un chef de file des solutions d'apprentissage et un important éditeur d'ouvrages scolaires de la maternelle à la 12^e année, et d'ouvrages d'enseignement supérieur. De plus, nous avons fait l'acquisition de Golf Town Income Fund, le principal détaillant d'articles de golf au Canada, pour environ 240 millions de dollars, et de Give and Go Prepared Foods, un chef de file nord-américain de pâtisseries surgelées prêtes à servir. Nous resterons ouverts et proactifs dans notre recherche de nouveaux placements directs prometteurs de valeur ajoutée afin d'atteindre le rendement que nous visons.

Les autres principaux placements comprennent une participation dans :



Affinia Group Inc. est un important fabricant et fournisseur de pièces de rechange pour les voitures, les camions et les véhicules hors route. Sa vaste gamme de produits de freins, de filtres et de châssis est vendue en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Asie.



Cari-All Group Inc. est un chef de file de la fabrication et de la distribution de chariots d'épicerie en Amérique du Nord.



Constellation Software Inc. est un chef de file international fournissant des logiciels et des services auprès du secteur public et du secteur privé. La société acquiert, gère et crée des entreprises de logiciels verticaux qui offrent des solutions informatiques essentielles afin de combler les besoins spécifiques de ses clients.



Cookie Jar Group of Companies produit et distribue des émissions non violentes de qualité et des suppléments éducatifs pour les enfants, les familles et les éducateurs à l'échelle mondiale.



Give and Go Prepared Foods Corp. est une boulangerie industrielle de Toronto qui produit les Two-Bite Brownies^{MC}, les Cinnamon Crunchies^{MC}, des tartelettes au beurre et les Two-Bite Coffee Cakes^{MC}. Les produits de Give and Go sont vendus partout au Canada et aux États-Unis.



Golf Town est le plus gros détaillant de produits de golf au Canada. La Société offre les principales marques du marché, des écoles de golf, des simulateurs de golf et des services du pro. Golf Town fournit également des services de logo sur l'habillement et de l'équipement pour les tournois et événements corporatifs.



Sitel Corporation (auparavant, Client Logic) a été acquise par Client Logic en 2007. Rebaptisé Sitel, le groupe est un chef de file mondial en impartition du service à la clientèle et des services logistiques. Sitel compte plus de 65 000 associés dans 28 pays.



Marketwire est un important fournisseur de services de presse qui dispose de la plate-forme de distribution la plus importante en Amérique du Nord. Établie à Toronto, Marketwire a des partenariats dans le monde entier pour la diffusion des nouvelles et possède des bureaux aux É.-U. et au R.-U.

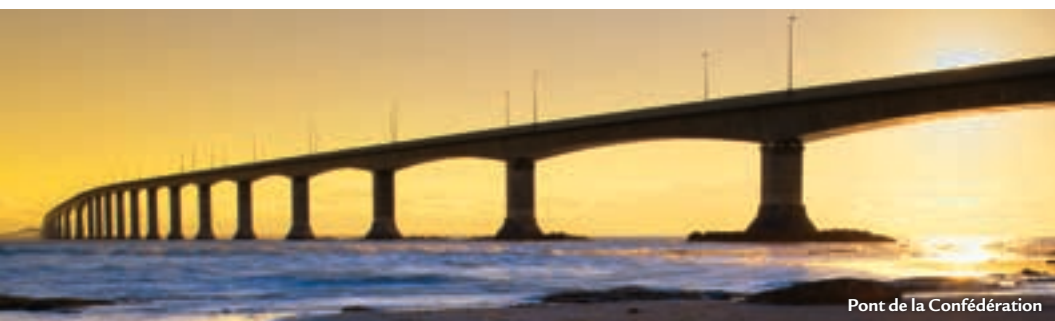


Nelson Education est le premier éditeur scolaire canadien, de l'école maternelle à l'université et au collège. Nelson offre des solutions pédagogiques personnalisées pour les principales disciplines (maths, sciences, et langues maternelles).

Placements en infrastructure

Un portefeuille mondial d'une valeur dépassant 25 milliards de dollars

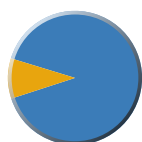
Borealis Infrastructure (Borealis) s'occupe de la gestion de nos placements en infrastructure et est un chef de file mondial dans le développement des placements en infrastructure comme catégorie d'actif pour les investisseurs institutionnels. Borealis a des antécédents démontrés dans la recherche et la gestion des placements en infrastructure dans le monde, et a produit de solides rendements surpassant son indice de référence au cours des trois dernières années.



Pont de la Confédération



Enwave



9,9 %
RÉPARTITION
DE L'ACTIF PLACÉ
AU 31 DÉC. 2007

Les placements en infrastructure supposent des investissements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels à la prospérité économique des sociétés industrielles modernes. Certains placements en infrastructure sont assujettis à la réglementation des tarifs ou des niveaux de service ou des deux. Ces placements, qui nécessitent en général l'engagement de capitaux pour 15 à 20 ans au moins, produisent habituellement des rentrées de fonds annuelles

stables; ils sont donc parfaitement compatibles avec nos obligations à long terme au titre des prestations de retraite. Par l'entremise de Borealis, nous sommes devenus un important investisseur du secteur de l'infrastructure. Notre actif comprend des participations majoritaires ou minoritaires avec d'autres investisseurs, pouvant être des caisses de retraite, des sociétés ou des gouvernements.

En 2007, la SA a reclassé deux placements de la catégorie des actions de sociétés fermées à la catégorie des placements en infrastructure; il s'agit de CEDA International, une importante entreprise de services industriels, mécaniques et électriques au service des sables bitumineux de l'Alberta, et d'OMERS Energy, une société d'exploration de pétrole et de gaz qui détient une participation dans des puits de gaz et de pétrole dans l'Ouest

du Canada. Ces placements à long terme sont gérés par l'équipe des placements en infrastructure.

Les placements en infrastructure ont produit un revenu net de placement de 595 millions de dollars, contre 388 millions de dollars un an auparavant. Le rendement a été de 12,4 pour cent en 2007, contre 9,9 pour cent pour l'indice de référence et 14,0 pour cent en 2006. Le revenu net de placement a augmenté de 207 millions de dollars en 2007 par rapport à 2006 du fait des gains non réalisés constatés sur les placements effectués au cours des trois dernières années et des revenus supplémentaires découlant du reclassement de CEDA International et OMERS Energy en placements en infrastructure, ce qui a été partiellement compensé par la baisse des gains du secteur énergétique en 2007.

Le portefeuille d'infrastructure est en partie financé par des emprunts totalisant 3 426 millions de dollars, lesquels sont garantis par les placements sous-jacents dans le portefeuille. Les intérêts débiteurs pour l'exercice se sont élevés à 145 millions de dollars.

Au 31 décembre 2007, nous avons investi 8 412 millions de dollars dans de l'infrastructure, ce qui représente une augmentation de 2 827 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La proportion de la composition de notre actif

RENDEMENT ET RÉPARTITION DE L'ACTIF

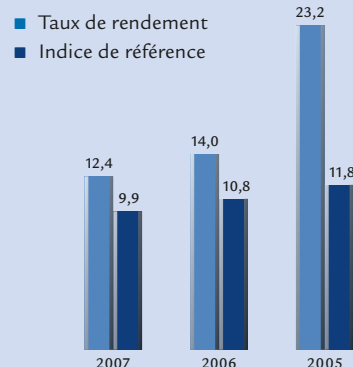
12,4 %

Taux de rendement

En 2007, le rendement global des placements en infrastructure a été de 12,4 %, contre un indice de référence de 9,9 %.

RÉPARTITION DE L'ACTIF

	2007	2006	2005
Infrastructure	9,9 %	7,9 %	5,7 %

TAUX DE RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE
(EN POURCENTAGE)

affectée à de l'infrastructure s'est donc accrue pour atteindre 9,9 pour cent à la fin de 2007, contre 7,9 pour cent en 2006. Nous continuons de nous rapprocher de notre objectif de composition de l'actif à long terme. Au cours de l'exercice 2007, en reconnaissance de l'importance de la catégorie des biens en infrastructure dans la réalisation de rendements stables et durables pour la Caisse, nous avons accru la proportion de la composition de l'actif affectée à l'infrastructure de 15 pour cent à 20 pour cent.

L'investissement le plus important dans notre portefeuille d'infrastructure est notre participation, dans le cadre d'une société en commandite, dans les installations nucléaires de Bruce Power. L'entente conclue avec l'Office de l'électricité de l'Ontario en vue du redémarrage et la remise en état de trois des huit réacteurs de la centrale nucléaire de Bruce a été modifiée en août 2007 pour permettre la remise en état complète d'un autre réacteur. Une fois le programme terminé, Bruce Power devrait fournir environ 25 pour cent de l'électricité de la province d'ici 2013, contre 20 pour cent aujourd'hui.

En février 2007, nous avons finalisé notre achat de LifeLabs (auparavant, MDS Diagnostic Services) de MDS Inc. pour 1 320 millions de dollars. LifeLabs est le plus grand fournisseur de services de laboratoire du Canada et fournit chaque année plus de 50 millions d'analyses diagnostiques à plus de 10 millions de patients et à près de 20 000 médecins.

Les autres principaux placements effectués au cours des exercices précédents comprennent une participation dans :

- Associated British Ports, le plus important exploitant portuaire du Royaume-Uni qui possède 21 ports et assure la manutention d'environ 25 pour cent de toutes les marchandises du trafic maritime entrant et sortant du Royaume-Uni;

- Scotia Gas Networks qui exploite les réseaux de distribution de gaz d'Écosse et du sud de l'Angleterre, soit environ 73 000 km de gazoducs desservant approximativement 5,6 millions de clients;
- CEDA International, une importante entreprise de services industriels, mécaniques et électriques, bien établie dans le secteur des sables bitumineux de l'Alberta;
- OMERS Energy, une société d'exploration de pétrole et de gaz qui détient une participation dans des puits de pétrole et de gaz dans l'Ouest du Canada;
- Express Pipeline, un réseau d'oléoducs qui achemine du pétrole brut de l'Alberta vers les États-Unis et dessert des raffineries dans six États de l'Ouest et du Midwest américain;
- le Detroit River Tunnel – plus de 425 000 wagons empruntent annuellement le tunnel de la rivière Detroit, ce qui en fait l'un des plus importants couloirs commerciaux du monde;
- Enwave Energy Corporation, société propriétaire du plus important service de refroidissement par les eaux profondes d'un lac au monde, qui fournit de la chaleur et de la climatisation propres à des bureaux du centre-ville de Toronto;
- le Pont de la Confédération, qui relie l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, dans le cadre d'un accord de concession avec le gouvernement fédéral jusqu'en 2032;
- CIEL Satellite qui offre, à titre de grossiste, des canaux de satellite au marché nord-américain.

Principaux placements

- Bruce Power
- Associated British Ports
- Scotia Gas Networks
- LifeLabs
- CEDA International
- OMERS Energy
- Express Pipeline
- Detroit River Tunnel Partnership

Placements en biens immobiliers

Des placements qui produisent des rentrées de fonds fiables, durables et à faible volatilité

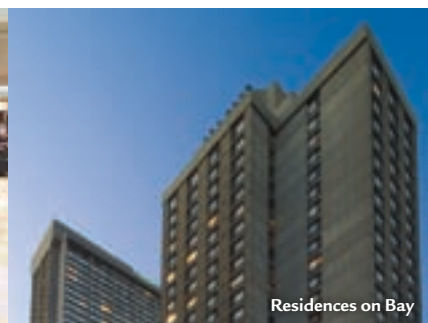
Groupe immobilier Oxford s'occupe de la gestion de nos placements immobiliers. Oxford est l'une des plus importantes sociétés de placements immobiliers commerciaux et de gestion de biens immobiliers en Amérique du Nord. Oxford supervise et gère environ 16 milliards de dollars de biens immobiliers pour son propre compte et pour le compte de ses copropriétaires et partenaires d'investissement. Le taux de rendement d'Oxford au cours des trois dernières années a largement surpassé l'indice de référence.



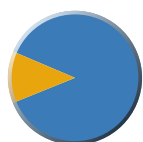
WaterPark Place



Centre commercial Yorkdale



Residences on Bay



12,5 %
RÉPARTITION
DE L'ACTIF PLACÉ
AU 31 DÉC. 2007

Oxford continue à bâtir une entreprise d'envergure mondiale dans le secteur des placements immobiliers, en fournissant des rendements corrigés du risque supérieurs et des rentrées de fonds sûres, continues et en constante augmentation à la Caisse. La stratégie d'Oxford met l'accent sur la propriété et la gestion active de biens immobiliers importants, diversifiés par type de bien, marché géographique et profil de risque-rendement. Les placements immobiliers de cette nature produisent des rentrées de fonds fiables, ce qui nous aide à faire face à nos obligations au titre des prestations courantes. De plus, les biens immobiliers activement gérés s'apprécient généralement au fil du temps au rythme de l'inflation, compensant ainsi le risque d'inflation lié au passif au titre du régime.

Les biens immobiliers ont rapporté un revenu net de placement de 1 239 millions de dollars, dont un revenu d'exploitation de 372 millions de dollars après les intérêts débiteurs, ce qui représente une augmentation de 21,9 pour cent par rapport au revenu net de placement de 1 016 millions de dollars en 2006, dont un revenu d'exploitation de 350 millions de dollars après les intérêts débiteurs. Le portefeuille de biens immobiliers est financé en partie par des emprunts hypothécaires, des débentures, des effets de commerce et d'autres titres de créance totalisant

3 457 millions de dollars, ce qui a donné lieu à des intérêts débiteurs de 157 millions de dollars en 2007. Étant donné un revenu total de placement de 1 245 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, le rendement du portefeuille de biens immobiliers a été de 22,9 pour cent en 2007, contre 7,8 pour cent pour l'indice de référence et 26,2 pour cent en 2006. C'est la troisième année consécutive où le rendement des biens immobiliers dépasse 20 pour cent et le rendement a nettement surpassé l'indice de référence chaque année. L'augmentation du revenu par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable aux solides revenus locatifs, aux gains à la vente de biens immobiliers et à l'appréciation favorable de la valeur de marché des biens immobiliers au cours de l'exercice. En 2007, la croissance continue des valorisations sur le marché des biens immobiliers a de nouveau dépassé les attentes.

L'actif total des biens immobiliers d'Oxford a été évalué à 10 904 millions de dollars au 31 décembre 2007, ce qui représente une augmentation de 2 363 millions de dollars par rapport à 2006. La part des biens immobiliers dans la composition de l'actif s'est accrue à 12,5 pour cent au 31 décembre 2007, contre 10,3 pour cent en 2006, en raison des acquisitions nettes pendant l'exercice et de l'appréciation favorable de la valeur de marché. En conséquence, nous avons atteint notre cible à long terme, à savoir un portefeuille immobilier de 12,5 pour cent de la composition de l'actif.

RENDEMENT ET RÉPARTITION DE L'ACTIF

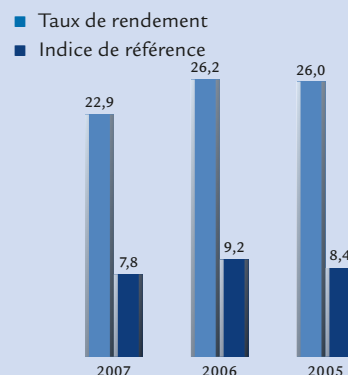
22,9 %

Taux de rendement

En 2007, le rendement global des placements en biens immobiliers a été de 22,9 %, contre un indice de référence de 7,8 %.

RÉPARTITION DE L'ACTIF

	2007	2006	2005
Biens immobiliers	12,5 %	10,3 %	8,1 %

TAUX DE RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE
(EN POURCENTAGE)

Au 31 décembre 2007, notre portefeuille de placements directs était composé de 107 biens immobiliers situés principalement au Canada, ayant une superficie locative totale de 48,1 millions de pieds carrés et comptant 2 933 chambres d'hôtel et 18 778 logements. La composition du portefeuille est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Composition du portefeuille de placements immobiliers directs

	Nombre de biens	Pourcentage du portefeuille à la valeur de marché
Bureaux	42	41 %
Commerce de détail	20	27 %
Immeubles industriels	16	5 %
Immeubles résidentiels	17	9 %
Hôtels et centres de villégiature	7	16 %
Biens en cours d'aménagement	2	2 %
Terrains à aménager	3	0 %
	107	100 %

Le portefeuille d'immeubles de bureaux d'Oxford est diversifié géographiquement dans six grands marchés urbains du Canada. Il est concentré principalement à Toronto et dans les environs (approximativement 57 pour cent de la valeur de marché du portefeuille d'immeubles de bureaux), où se trouvent des investissements dans un certain nombre d'immeubles, dont les plus importants sont Canada Trust Tower, Royal Bank Plaza et le complexe Richmond-Adelaide. Les autres grands centres urbains où Oxford détient des placements sont Calgary, Vancouver, Edmonton, Ottawa et Montréal.

Le portefeuille de commerce de détail comprend 20 biens immobiliers, principalement des centres commerciaux superrégionaux et régionaux, d'une superficie totale de 19,3 millions de pieds carrés. Ils sont situés aux États-Unis et dans tout le Canada, surtout dans la Région du Grand Toronto.

Parmi les plus importants, citons une participation de 50 pour cent dans le centre commercial Yorkdale, le centre commercial Square One, Scarborough Town Centre et Oshawa Centre dans la Région du Grand Toronto, l'Oakridge Centre à Vancouver et Place Laurier à Québec.

En outre, dans le cadre des programmes de placement stratégiques et d'envergure mondiale d'Oxford, nous avons l'intention d'accroître la composante internationale de nos placements immobiliers directs afin de diversifier et améliorer le rendement. Au 31 décembre 2007, 90,2 pour cent du portefeuille de placements immobiliers directs d'Oxford à la valeur de marché étaient investis au Canada et les 9,8 pour cent restants étaient investis aux États-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni. En 2007, Oxford s'est associé à Babcock & Brown pour acquérir une participation de 48,9 pour cent dans huit centres commerciaux régionaux aux É.-U. et une participation de 65 pour cent dans un portefeuille de logements résidentiels multifamiliaux en Allemagne. Au cours de l'exercice, Oxford a également acquis un intérêt locatif pour l'aménagement de Watermark Place, un prestigieux immeuble de bureaux de 530 000 pieds carrés à Londres, Angleterre, pour un prix d'aménagement brut total estimé à 500 millions de dollars. Grâce à une recherche rigoureuse, à une diligence raisonnable et à des relations stratégiques, de nouvelles occasions de placement continueront d'être identifiées et évaluées en 2008 dans le cadre de la stratégie de placements mondiale d'Oxford.

Oxford détient et gère aussi un portefeuille de placements indirects d'une valeur de 656 millions de dollars au 31 décembre 2007.

Principaux placements

- Royal Bank Plaza, Toronto
- Complexe Richmond-Adelaide
- Canterra Tower
- Watermark Place, Angleterre
- Centre commercial Yorkdale
- Centre commercial Square One
- Un portefeuille de sept hôtels Fairmont

Services de retraite

Une seule mission : offrir le meilleur service possible à nos participants, retraités et employeurs

La division des Services de retraite est le principal point de contact avec nos participants et nos employeurs. Nous avons pris l'engagement de satisfaire constamment leurs besoins en maintenant des canaux de communication ouverts dans les deux sens. Cela signifie que nous sommes en permanence à leur écoute, prêts à apprendre et à nous adapter pour garantir que nos participants et nos employeurs bénéficient du meilleur service possible. Nous sommes largement reconnus dans le secteur des retraites, non seulement pour notre excellent régime de retraite mais encore pour les normes élevées de service.



Nos participants font partie de divers syndicats et groupes associatifs. Le tableau à la page suivante présente la répartition détaillée de nos participants actifs en fonction de leur affiliation au 31 décembre 2007.

Le régime de retraite principal d'OMERS fournit aux participants :

- une prestation de retraite garantie, reposant sur les gains et les années de service (voir la description à la page 20 du présent rapport annuel);
- des options de retraite anticipée;
- une prestation de raccordement au Régime de pensions du Canada si le participant prend sa retraite avant l'âge de 65 ans;
- une protection complète contre l'inflation jusqu'à 6 pour cent par an, l'inflation au-dessus de ce niveau pouvant être reportée sur les années suivantes;
- une protection contre l'invalidité au cas où un participant qui cotise deviendrait invalide et ne pourrait plus travailler;
- des prestations de survivant pour protéger la famille d'un participant en cas de décès de ce dernier;

- la transférabilité des rentes qui permet à un participant au régime de rester dans le régime avec l'un de plus de 900 employeurs en Ontario.

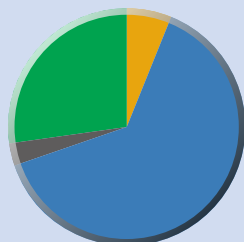
Les prestations versées aux termes du régime, y compris la prestation de raccordement au Régime de pensions du Canada (voir les explications à la page 20), sont calculées en multipliant deux pour cent de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant par le nombre d'années de service décomptées, jusqu'à concurrence de 35 années. Cette prestation est également offerte par le biais de la CR aux participants dont les gains sont supérieurs à certaines prestations de pension maximales du gouvernement fédéral.

Pour pouvoir tenir notre promesse de retraite, nous devons disposer de programmes innovants et d'un personnel très compétent et dévoué qui apprécie l'importance de comprendre les besoins de notre clientèle et d'y répondre efficacement et en temps voulu.

La mission de la division des Services de retraite consiste à fournir à nos participants et employeurs les meilleurs services possibles de retraite. Nos résultats en 2007 confirment que les plates-formes technologique et de ressources humaines que nous avons mises en place ces dernières années répondent à ce défi.

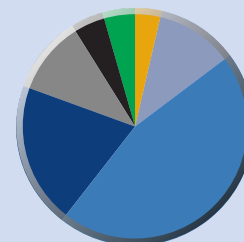
PROFIL DES PARTICIPANTS

■ Participants actifs	242 158
■ Participants à rente différée	11 740
■ Retraités/survivants	103 438
■ Participants inactifs	22 925
Total	380 261



AFFILIATION DES PARTICIPANTS

■ Syndicat canadien de la fonction publique	45,9 %
■ Dirigeant/non syndiqué	20,0 %
■ Associations de policiers	10,6 %
■ Ontario Professional Fire Fighters Association	4,6 %
■ Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario	4,3 %
■ Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario	3,5 %
■ Autres	11,1 %



Voici nos résultats par rapport à nos normes exigeantes en matière de service en 2007 :

- Délai de traitement des demandes initiales – À chaque mois de 2007, l'objectif de trois jours ouvrables pour toutes les activités importantes a été atteint ou dépassé.
- Réponse aux questions dès le premier contact – À chaque mois de 2007, l'objectif de 90 pour cent a été atteint ou dépassé.
- Réponse du Service à la clientèle aux appels dans les 100 secondes – À chaque mois de 2007, l'objectif de 80 pour cent a été atteint ou dépassé.

Les exigences en matière de service hors pair à la clientèle continuent de croître :

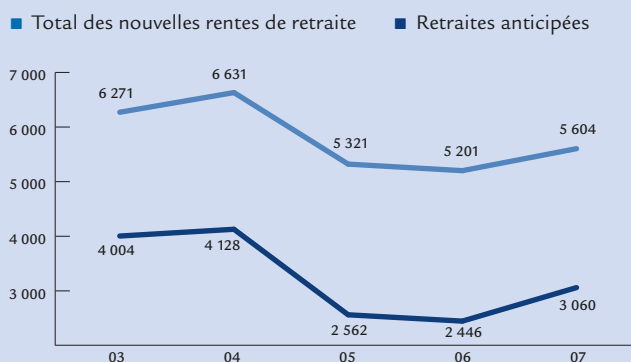
- Comme il ressort de l'illustration ci-dessus sur le profil des participants, nous sommes désormais au service de plus de 380 000 participants, soit 2,2 pour cent de plus qu'à la fin de 2006, et de plus de 900 employeurs.
- En 2007, la promesse en matière de retraite a été tenue par des versements mensuels totalisant 1 554 millions de dollars, aux termes du régime et de la CR, à plus de 103 000 retraités. Des versements de 279 millions de dollars sous forme de paiements de valeur de rachat et de transferts à d'autres régimes de retraite ont également été effectués à des personnes qui sont sorties du régime et de la CR.
- En 2007, nous avons examiné plus de 30 500 demandes de prestations de retraite, de cessation d'emploi, de prestations d'invalidité, de prestations de décès avant la retraite et

d'estimations de rente de retraite et de cessation d'emploi, ce qui représente une augmentation de 6 pour cent par rapport à 2006.

- La communication est un élément crucial de notre service. En 2007, notre site Web a été consulté 638 000 fois, ce qui représente une augmentation de 5 pour cent par rapport à 2006. Nous avons aussi poursuivi notre pratique de servir nos participants et de renforcer nos relations avec les employeurs par des communications régulières. En 2007, nous avons présenté plus de 1 100 exposés dans le cadre de séances d'information des participants et de préparation à la retraite et de visite de soutien aux employeurs.
- Une proportion de 89 pour cent d'employeurs (qui représentent 99 pour cent des participants actifs) sont à présent inscrits à notre programme *e-access*, qui leur permet de consulter les renseignements sur les participants, de vérifier où en est un changement de situation ou de traiter un formulaire en ligne au moyen d'un service protégé.
- L'utilisation du programme *e-access* a continué de s'accroître en 2007. Pour l'ensemble de l'exercice, 89 pour cent des principaux formulaires provenant des employeurs ont été reçus par *e-access*, contre environ 87 pour cent en 2006 et environ 79 pour cent à la fin de 2005. L'application *e-access* la plus importante tant pour les employeurs que pour la SA est l'application sécurisée en ligne du formulaire e-119 grâce à laquelle les employeurs déclarent directement les données annuelles sur les participants. Au total, 98 pour cent de tous les relevés annuels de rente ont été émis aux participants dès le 30 juin 2007, ce qui a dépassé notre cible de 90 pour cent.

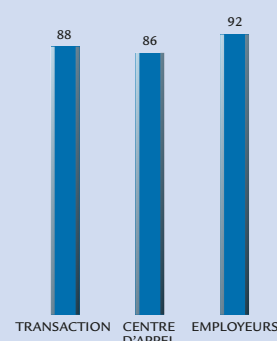
NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE

Les chiffres anormalement élevés des exercices 2003 et 2004 s'expliquent par les possibilités temporaires de retraite anticipée offertes pendant ces années.



SONDAGES SUR LA SATISFACTION

Pourcentage des répondants qui ont attribué à OMERS une cote de 4 sur 5 ou de 5 sur 5 pour l'excellence du service



Nous desservons non seulement de nombreux participants individuels en temps voulu, mais notre sondage annuel visant à évaluer la mesure dans laquelle nous répondons aux besoins de nos participants et employeurs révèle que nous le faisons bien. Selon les résultats du sondage de 2007, le taux de satisfaction se situe à 87 pour cent pour le niveau global de service, ce qui témoigne de la renommée de nos normes élevées.

Au cours de l'exercice 2007, la division des Services de retraite a mis en œuvre les dispositions de la Loi sur OMERS, qui prévoit l'établissement par la SA d'un régime complémentaire pour les participants du secteur des services policiers et d'incendie et des auxiliaires médicaux d'ici le 1^{er} juillet 2008. La SP peut établir d'autres régimes complémentaires pour les autres participants au régime.

Les régimes complémentaires sont des régimes de retraite agréés indépendants au financement distinct, qui offrent des prestations en sus de celles du régime de retraite principal d'OMERS. Les options de prestations offertes par le régime complémentaire comprennent notamment l'accroissement du taux d'accumulation des prestations à 2,33 pour cent; le calcul des retraites d'après la moyenne des trois ou quatre meilleures années consécutives de salaire du participant plutôt que d'après la moyenne des cinq meilleures années appliquée par le régime; et des options de retraite anticipée plus avantageuses.

Les prestations du régime complémentaire ne sont pas automatiques. Aux termes de la Loi sur OMERS, les prestations d'un régime complémentaire nécessitent le consentement de l'employeur. Une seule prestation complémentaire peut être offerte tous les trois ans.

Nos systèmes et processus de retraite sont en cours d'actualisation pour permettre l'administration de ces prestations complémentaires. Au cours de l'exercice, nous avons également répondu à des demandes d'information sur le régime complémentaire, en publiant des renseignements détaillés sur notre site Web et en organisant des séances d'information pour aider les employeurs et les syndicats et associations à comprendre le fonctionnement des prestations complémentaires.

En 2007, nous avons signé une entente avec le Régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario pour offrir de nouvelles options de retraite afin de protéger les prestations des policiers qui sont mutés de la police provinciale à la police municipale. Cette entente offre aux participants concernés la possibilité de conserver leurs prestations de retraite dans les deux régimes ou de les regrouper dans leur régime actuel. L'option de transfert est le résultat d'une entente entre les polices provinciale et municipale, le gouvernement de l'Ontario, la Commission du régime de retraite de l'Ontario et la SA, et la nouvelle législation en vertu de la *Loi sur les services policiers* de l'Ontario permettant ces transferts de prestations de retraite.

Pour continuer à améliorer la qualité de son service à la clientèle, la division des Services de retraite a lancé en 2007 une initiative appelée « Raising the Bar » (Toujours plus haut). Cette initiative met l'accent sur les domaines où nous pouvons améliorer la qualité de notre service et de nos méthodes de communication avec la clientèle. Le suivi de cette initiative sera effectué grâce à un nouveau système de communication qui offrira un meilleur accès à l'historique de nos contacts avec les clients et améliorera l'excellent service dont bénéficient déjà les participants, les employeurs et les retraités dans tout l'Ontario.

Gestion des risques

Nous nous sommes engagés à assurer à nos participants la sécurité de leurs retraites en investissant dans un vaste éventail d'actifs qui rapportent des rendements élevés tout en évitant des risques indus. Notre objectif est de faire en sorte que la valeur de la Caisse soit suffisante pour verser de façon continue toutes les prestations de retraite (le « passif ») promises aux participants au régime.

Notre capacité de répondre à cette obligation est affectée par deux facteurs :

- les fluctuations de la valeur du portefeuille de placements, qui sont dictées par les changements sur les marchés de placement (surtout le risque de marché et le risque de crédit),
- les variations de la valeur du passif actuariel du régime, qui sont dictées par les facteurs tant économiques que démographiques.

La gestion des risques est un élément essentiel de notre stratégie d'entreprise et de placement. Elle permet à la Caisse de produire les rendements de placement nécessaires pour tenir notre promesse en matière de retraites sans courir de risque de perte importante. Nous nous efforçons constamment d'améliorer notre démarche de gestion des risques qui s'étend à l'échelle de l'organisme et implique notre conseil de la SA, la direction et les membres du personnel de chacune de nos entités. La gestion des risques est appuyée par notre système de procédures, de contrôles et de politiques internes, dont notamment notre code de déontologie et l'énoncé des principes et procédures en matière de placement et de conflits d'intérêts. La direction et les membres du personnel sont tenus de respecter des politiques, des procédés et des normes qu'une personne prudente adopterait dans la gestion de l'actif d'autrui.

La valeur du passif actuariel du régime est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux d'inflation, semblable à l'évolution de la valeur d'un portefeuille constitué d'obligations à rendement réel et d'obligations nominales. Cependant, la Caisse investit à la fois dans des actions, de l'infrastructure, des biens immobiliers et une vaste gamme d'instruments productifs d'intérêts. Bien que cette stratégie de placement diversifie le portefeuille de placement et permette de maintenir des taux de cotisation stables et économiques, il s'ensuit un décalage entre les caractéristiques du passif actuariel et celles de l'actif, qui expose le régime à divers risques qu'il faut surveiller de près et gérer.

Risques affectant le régime

Le programme de gestion du risque d'entreprise (*Enterprise risk management* [« ERM »]) a cerné quatre catégories de risque susceptibles d'avoir un effet défavorable sur le régime.

- Premièrement, il existe des risques liés aux placements (marché et crédit) qui sont inhérents à l'investissement sur les marchés des capitaux.

- Deuxièmement, il y a une foule de risques d'exploitation auxquels nous faisons face dans notre exploitation.
- Troisièmement, il existe des risques stratégiques inhérents à l'exécution de notre plan à long terme.
- Enfin, il existe des risques liés à la législation et à la conformité auxquels nous sommes confrontés dans la gestion et l'administration du régime et de la CR qui tombent sous le coup des lois du Canada et des lois et règlements des pays où nous investissons.

Risque de placement

Nous veillons à ce que la Caisse soit bien diversifiée dans toutes les catégories d'actif, tous les secteurs d'activité et toutes les régions géographiques. Le but de la diversification est d'exposer différents segments du portefeuille de placement à différents risques de placement. Cette pratique réduit la volatilité générale des rendements et contribue à protéger le portefeuille de placements de l'impact négatif des rendements défavorables dans une catégorie d'actif, un secteur d'activité ou une région.

Notre priorité à long terme est de tenir notre promesse en matière de retraites, c'est pourquoi nous examinons et ajustons périodiquement la composition de notre actif afin que les rendements attendus à long terme soient suffisants pour faire face au passif du régime. Notre but consiste à gérer un actif qui respecte l'équilibre des risques et des rendements, évite la volatilité excessive du portefeuille de placements et est approprié à l'envergure et à la durée du passif du régime. La pondération cible de chaque catégorie d'actif, en pourcentage du portefeuille total, et les fourchettes autorisées associées sont approuvées chaque année par le conseil de la SA avec pour objectif d'atteindre notre composition stratégique de l'actif à long terme avec prudence et efficacité. Les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs en matière de composition de l'actif à long terme font l'objet d'une surveillance constante par le conseil et la direction de la SA.

Nous gérons divers risques de placements qui sont liés à l'investissement sur les marchés des capitaux, notamment le risque de marché et le risque de crédit.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la valeur d'un placement en raison de l'évolution des conditions du marché, que cette évolution soit due à des facteurs propres au placement particulier ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. Le risque de marché est une notion qui englobe divers risques financiers,

comme le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux produits de base, le risque lié aux actions et le risque de change. Une importante volatilité des taux d'intérêt, des cours des produits de base, des valeurs boursières et de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles nos placements sont détenus peut affecter sensiblement la valeur de nos placements et la capitalisation du régime.

Nous avons recours à diverses stratégies de placement comme la diversification, les opérations de couverture et le recours aux instruments dérivés, afin d'atténuer les diverses formes de risque de marché. Nos placements dans diverses catégories d'actif et sur divers marchés sont surveillés quotidiennement.

• Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lorsqu'une contrepartie est en défaut vis-à-vis de ses obligations contractuelles, y compris l'incapacité ou le refus de rembourser le capital emprunté, ou de verser des paiements d'intérêts exigibles. Le risque de crédit peut aussi mener à des pertes lorsque la notation des débiteurs est baissée par les agences de notation, ce qui se traduit en général par la baisse de la valeur de marché de leurs obligations.

Entre autres mécanismes, nous gérons le risque de crédit en fixant des limites au crédit pour chacune des entreprises et en exigeant une garantie, le cas échéant.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation est le risque de perte découlant soit directement soit indirectement d'une erreur d'exploitation attribuable à l'échec des méthodes, systèmes, technologies, actions du personnel, ou attribuable à des événements externes imprévus. Notre cadre des politiques et procédés est conçu pour identifier et gérer les risques d'exploitation grâce à la mise en œuvre de contrôles évaluant l'intégrité des données, le traitement de l'information, la gestion des technologies de l'information, et les systèmes et pratiques de gestion des ressources humaines.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque de ne pas réaliser nos objectifs stratégiques à long terme. Le conseil de la SA et le président-directeur général gèrent la réalisation de nos objectifs stratégiques en surveillant nos politiques, et la planification et la réalisation de nos objectifs à long terme. Le président-directeur général doit rendre des comptes au conseil de la SA en ce qui concerne les décisions relatives à la gestion courante du régime et de la Caisse, y compris la politique de capitalisation, les stratégies de placement, les placements recherchés, les styles de gestion de placement et les résultats d'exploitation. Pour gérer ce risque, nous avons établi un cadre de gouvernance, un processus de stratégie d'entreprise et des mesures du rendement.

La capitalisation du régime constitue un risque stratégique important.

• Risque lié à la capitalisation

Le risque lié à la capitalisation est un risque inhérent à des politiques ou des décisions inadéquates en matière de répartition de l'actif ou de méthodologies actuarielles et de processus d'évaluation. Notre capacité de verser les rentes est non seulement assujettie aux risques de placements (voir la rubrique précédente) mais également aux risques associés aux hypothèses utilisées dans l'évaluation du passif actuariel du régime. Ce risque est double : 1) le risque que les conditions réelles du marché diffèrent sensiblement des paramètres utilisés dans l'évaluation du passif et 2) des changements imprévus intervenus dans les principaux paramètres. Les principaux paramètres entrant dans l'évaluation du passif actuariel comprennent les hypothèses sur les conditions économiques à long terme comme l'inflation, le taux de rendement réel des placements et le taux des augmentations salariales des participants, et les hypothèses sur les facteurs démographiques des participants comme les taux de mortalité, les taux d'invalidité et les taux de cessation d'emploi, les retraites anticipées et la situation de famille.

Afin de gérer ces risques, le conseil de la SA nomme un actuaire indépendant pour évaluer chaque année le passif actuariel en fonction des hypothèses économiques et démographiques recommandées par l'actuaire, examinées par la direction et approuvées par le conseil de la SA. La validité de toutes les hypothèses est surveillée chaque année par rapport aux résultats réels et ajustée, le cas échéant.

Risque lié à la législation et à la conformité

Les risques liés à la législation et à la conformité découlent de modifications des exigences législatives et réglementaires et autres normes éthiques ou de l'inobservation de celles-ci, qui peuvent compromettre la capacité de la SA de réaliser ses objectifs. Le conseil de la SA et la direction avec l'aide de la Division juridique (et le groupe de conformité) et d'experts-conseils indépendants surveillent les situations affectant la conformité à la réglementation qui pourraient entraîner des mesures de la part des organismes de réglementation. La SA a mis en place des méthodes pour nous tenir au courant des nouvelles tendances de la réglementation et favoriser les changements qui sont dans l'intérêt supérieur des participants au régime.

Grâce à notre cadre de gouvernance et aux politiques et procédés en place, notamment notre code de déontologie, et nos politiques en matière de conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs et des membres du personnel, nous nous efforçons de faire en sorte que les valeurs et les attentes comportementales sont bien comprises et intégrées dans l'ensemble de l'organisme afin de minimiser ces risques.

Conventions comptables critiques

Nous avons établi des procédés pour assurer que les conventions comptables sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, qu'elles sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et mis en œuvre de manière appropriée et systématique.

Conformément aux PCGR du Canada, certaines conventions comptables de la SA exigent des jugements subjectifs ou complexes et des estimations relatives à des questions intrinsèquement incertaines. Le recours à des jugements et des estimations différents pourrait entraîner la constatation de montants sensiblement différents dans des conditions différentes ou avec des hypothèses différentes. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de nos estimations et hypothèses constatés dans les états financiers consolidés. Les estimations importantes incluses dans les états financiers consolidés concernent l'évaluation de certains placements et la détermination de notre passif actuariel.

Nous avons pour politique de comptabiliser tous les placements à la juste valeur; toutefois, l'établissement de la juste valeur fait intervenir la prise en considération de nombreux facteurs pour chaque type de placement détenu par la Caisse. La juste valeur est évaluée par référence aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, et exclut les coûts de transaction qui sont passés aux résultats de l'exercice en cours. La juste valeur des placements sur les marchés privés qui ne sont pas cotés en bourse est en général fondée sur des évaluations internes ou externes à l'aide des méthodes d'évaluation généralement reconnues. La juste valeur des placements sur les marchés privés acquis pendant l'exercice en cours peut être égale au prix coûtant, selon les

événements survenus depuis l'acquisition. La juste valeur des placements dans un fonds de capitaux propres est généralement fournie par le commandité du fonds. En conséquence, la juste valeur des placements sur les marchés privés est fondée sur des estimations qui sont intrinsèquement incertaines. Nous avons pour politique de faire appel à des évaluateurs externes agréés indépendants au moins une fois tous les trois ans ou pour un exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans la détermination du passif actuariel reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux facteurs économiques futurs comme le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération ouvrant droit à pension et l'inflation, ainsi qu'aux facteurs non économiques comme les taux de mortalité, les taux de retrait et les taux de départ en retraite des participants au régime. Ce processus est appuyé par notre actuaire indépendant. Les résultats réels du régime pourraient être différents de ces estimations et les écarts seront alors constatés comme gains ou pertes actuariels au cours des exercices ultérieurs.

Le sommaire de nos principales conventions comptables est présenté à la note 2 des états financiers consolidés.

Équipe de haute direction

Équipe de direction d'OMERS



Michael Nobrega
Président-directeur général



Patrick Crowley
Directeur financier



John Macdonald
Directeur de l'exploitation



Jennifer Brown
Vice-présidente principale,
Retraites



Gord Brandt
Vice-président principal,
Ressources humaines



James Roks
Vice-président,
avocat-conseil associé,
Division juridique

Spécialistes en placement



James Donegan
Vice-président principal,
OMERS Capital Markets
(placements publics)



Paul G. Renaud
Président-directeur général,
OMERS Capital Partners
(actions de sociétés fermées)



Michael Rolland
Président-directeur général,
Borealis Infrastructure
(infrastructure)



Michael Latimer
Président-directeur général,
Groupe immobilier Oxford
(immobilier)



Gouvernance de la SA

Selon la nouvelle *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* qui a été proclamée en juin 2006, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario est devenu la Société d'administration d'OMERS, responsable de l'administration des retraites, de l'évaluation de l'obligation actuarielle et des placements des caisses de retraite. La nomination des 14 premiers membres du conseil de la SA a été effectuée par le gouvernement de l'Ontario comme le prévoit la loi. Après la période de transition prévue par la Loi sur OMERS, les nominations se feront selon les règlements administratifs de la SP.

Gouvernance d'entreprise et du conseil

Une gouvernance efficace et transparente du régime de retraite est la fondation qui permet à OMERS de tenir sa promesse en matière de retraite aux participants. Tout au long de ses 45 années d'histoire, OMERS n'a cessé de s'efforcer d'atteindre les normes de gouvernance les plus élevées, comme en témoignent la vision et la mission de gouvernance de la SA.

- **Vision de la gouvernance**

Le conseil de la SA sera publiquement reconnu comme un chef de file du secteur des caisses de retraite dans la gouvernance d'entreprise et des retraites.

- **Mission de la gouvernance**

Le but de la gouvernance est de garantir l'efficacité de la prise de décision du conseil et de la direction au moyen de processus et de mécanismes de contrôle afin de s'assurer que le régime est administré dans l'intérêt des participants et des bénéficiaires.

Projet de réforme de la gouvernance de la SA

Fidèle à sa philosophie d'amélioration continue de ses pratiques et procédures de gouvernance, la SA a lancé en 2007 un projet de réforme de la gouvernance visant à :

- définir les mandats du conseil et des comités;
- répartir les fonctions et les responsabilités entre le conseil et la direction de la SA;
- définir les compétences requises du conseil;
- améliorer les processus permettant d'effectuer un suivi efficace du rendement de la direction; et
- fournir un moyen de référencement ou d'évaluation du processus de gouvernance dans son ensemble.

Gouvernance du conseil

La SA a mis en place un certain nombre de politiques et de pratiques à l'appui de son engagement en matière de gouvernance, notamment :

- des règlements administratifs et un guide des membres du conseil;
- un programme de formation des membres du conseil, qui comprend l'accréditation obligatoire des administrateurs de société offerte par le Directors College, en collaboration avec le Conference Board du Canada, l'école d'administration DeGroote School of Business et l'Université McMaster, ainsi qu'un programme d'orientation obligatoire sur le fonctionnement et la gouvernance du conseil;
- des directives rigoureuses d'indépendance du vérificateur qui séparent les fonctions de vérification et les fonctions non liées à la vérification. Il est interdit au vérificateur externe de la SA de fournir d'autres services de consultation, sauf dans des situations prédéfinies et approuvées par le comité de vérification et le conseil de la SA;
- un Code de déontologie, qui aborde des sujets tels que les conflits d'intérêts, l'obligation fiduciaire, le harcèlement au travail, la discrimination, la confidentialité et la protection de la vie privée, et qui s'applique aux membres du conseil et au personnel de la SA, lesquels doivent confirmer chaque année qu'ils s'y conforment;
- une ligne d'assistance-éthique pour la dénonciation des abus;
- une politique en matière de conflits d'intérêts à l'égard des placements. Les membres du conseil, la haute direction et le personnel concerné du service des placements et de la comptabilité doivent signer un certificat annuel de conformité et un état de leur portefeuille qui indique tous les titres de sociétés qu'ils détiennent;
- l'obligation pour les membres du comité de vérification à satisfaire la norme de culture financière;

- des réunions régulières avec les participants au régime et les autres parties prenantes ainsi que des communications imprimées et électroniques rapides permettant d'assurer la transparence et de rendre des comptes aux participants. La SA publie régulièrement sur le site Web d'OMERS des résumés des délibérations du conseil.

Membres du conseil

Le conseil de la SA est actuellement composé de sept représentants des employeurs et de sept représentants des participants aux régimes, à savoir :

Représentants des employeurs

- Association des Municipalités de l'Ontario – deux membres
- Cité de Toronto – un membre
- Conseils scolaires (avec alternance entre les conseils publics et les conseils catholiques) – un membre
- Association ontarienne des commissions de services policiers – un membre
- Autres employeurs (à tour de rôle entre leurs représentants) – deux membres

Représentants des participants au régime

- Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) – deux membres
- Association des policiers de l'Ontario – un membre
- Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario – un membre
- Ontario Professional Fire Fighters Association – un membre
- Autres participants cotisant aux régimes (avec alternance entre les autres syndicats et associations) – un membre
- Participants touchant une rente ou y ayant droit (avec alternance entre les organismes qui les représentent) – un membre

Indépendance du conseil

Le conseil de la SA nomme le président-directeur général, qui n'est pas membre du conseil, et évalue régulièrement son rendement tout au long de l'année. La gestion des affaires courantes de la SA est déléguée au président-directeur général. Le conseil de la SA nomme également les vérificateurs externes, le dépositaire principal et l'actuaire, et a accès à des conseils juridiques indépendants. Le conseil de la SA tient des séances à huis clos régulières, auxquelles la direction n'assiste pas.

Rémunération des membres du conseil de la SA

En 2007, les membres du conseil de la SA ont perçu des indemnités journalières fixées et autorisées par les directives du Secrétariat du Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario. À partir du 1^{er} janvier 2008, la rémunération des membres du conseil de la SA sera fixée par la SP.

Les membres du conseil de la SA ont perçu des indemnités journalières pour les réunions du conseil et des comités de la SA, d'autres réunions consultatives et le temps de préparation. Le président du conseil de la SA a perçu une indemnité journalière de 247 \$ pour chaque journée de réunion et le temps de préparation; le vice-président du conseil de la SA a perçu une indemnité journalière de 225 \$ pour chaque journée de réunion et le temps de préparation; tous les autres membres du conseil de la SA ont perçu une indemnité journalière de 192 \$ pour chaque journée de réunion et le temps de préparation. Le temps de préparation comprend 2,5 jours par mois pour le président du conseil, le vice-président du conseil et chaque président de comité de la SA, et 2 jours par mois pour tous les autres membres du conseil de la SA. Dans la plupart des cas, les honoraires ont été versés aux membres du conseil de la SA; cependant, dans certains cas, ils ont été versés à l'employeur.

Le tableau à la page 46 indique la rémunération versée en 2007 aux membres du conseil de la SA pour les réunions du conseil et des comités de la SA, ainsi que le temps de préparation connexe en 2007 et les chiffres comparables en 2006.

	2007			2006		
	Rémunération	Autres ¹⁾	Total	Rémunération	Autres ¹⁾	Total
David Kingston (président)	23 588 \$	26 923 \$	50 511 \$	22 230 \$	19 884 \$	42 114 \$
John Sabo (vice-président)	20 813	6 525	27 338	17 621	4 802	22 423
Frederick Biro ³⁾	10 560	1 056	11 616	15 168	2 784	17 952
David Carrington	14 016	1 248	15 264	13 728	1 344	15 072
Edward DeSousa ²⁾	13 248	768	14 016	6 528	1 152	7 680
Richard Faber	14 976	11 424	26 400	17 376	12 960	30 336
John Goodwin ³⁾	960	–	960	–	–	–
Marianne Love ²⁾	–	–	–	10 350	4 612	14 962
Rick Miller	13 824	8 256	22 080	14 976	12 864	27 840
Ann Mulvale	17 472	5 856	23 328	17 280	3 552	20 832
David O'Brien ⁽²⁾	9 120	288	9 408	4 896	1 152	6 048
Michael Power	14 112	5 472	19 584	12 672	4 704	17 376
Peter Routliff	14 112	864	14 976	17 568	1 920	19 488
Gerard Sequeira ^{2), 4)}	11 136	864	12 000	4 800	960	5 760
John Weatherup	12 576	1 824	14 400	12 192	1 056	13 248
Cameron Weldon ⁴⁾	14 496	1 920	16 416	12 960	3 936	16 896
Autres ⁵⁾	–	(7 930)	(7 930)	–	(480)	(480)
Rémunération totale des membres du conseil	205 009 \$	65 358 \$	270 367 \$	200 345 \$	77 202 \$	277 547 \$

1) Autres s'entend des indemnités journalières versées au titre des réunions de formation obligatoire et des réunions consultatives admissibles, et du temps de déplacement.

2) Partie d'année en 2006.

3) Partie d'année en 2007.

4) Rémunération versée directement à l'employeur pour ces membres du conseil de la SA.

5) Remboursement du temps des membres du conseil de la SA passé sur des questions concernant le régime complémentaire.

Les administrateurs ont également été remboursés de leurs frais professionnels habituels pour le compte de la SA. Les frais par administrateur sont déclarés annuellement au comité de vérification.

Assiduité des membres du conseil de la SA

Le taux d'assiduité des membres du conseil et des comités en 2007 était de 88 pour cent, contre 89 pour cent en 2006.

Comités du conseil

En 2007, le conseil de la SA comptait cinq comités permanents qui l'ont aidé à s'acquitter de ses fonctions en examinant et formulant des recommandations en conformité avec leurs mandats.

Comité de placement (comité plénier)

- A examiné la politique de répartition de l'actif; a examiné la politique de placement, notamment l'Énoncé des principes et procédures en matière de placement; a examiné et approuvé les principales décisions de placement.

Comité des retraites

- A examiné la qualité et les normes des services offerts à l'égard du régime, les communications sur les prestations de retraite, la politique d'administration du régime et les décisions administratives mandatées par le conseil de la SA. Par suite de la création de la SP, le conseil de la SA a décidé de supprimer le comité des retraites à compter du 1^{er} janvier 2008.

Comité de vérification

- A surveillé l'intégrité des processus d'information financière de la SA et de son système de contrôle interne sur l'information financière et la conformité aux normes comptables; a examiné les états financiers; a déterminé et surveillé la gestion des principaux risques qui ont une incidence sur l'information financière; a surveillé le programme de gestion du risque d'entreprise; et a évalué l'indépendance et le rendement des vérificateurs externes et du service de vérification interne de la SA.

Comité de la gouvernance

- A examiné le mandat du conseil de la SA et de ses comités; a évalué ses programmes d'orientation et de formation; a examiné la composition des comités et les compétences des membres du conseil de la SA; a examiné toutes les politiques ayant trait aux administrateurs de la SA, à la conduite professionnelle et aux relations et communications extérieures.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

- A examiné la stratégie en matière de ressources humaines, la rémunération et le rendement des dirigeants, la planification de la relève du PDG et des membres de l'équipe de haute direction, ainsi que la rémunération et les primes de rendement du personnel non dirigeant.

Assiduité des membres du conseil et des comités de la SA

Conseil et comités (Nombre de réunions en 2007)

	Conseil (22)			Comité de placement (15)			Comité des retraites (8)			Comité de la gouvernance (8)			Comité de vérification (4)			Comité des RH (11)			Total (68)		
Membre du conseil	A assisté à Total %			A assisté à Total %			A assisté à Total %			A assisté à Total %			A assisté à Total %			A assisté à Total %			A assisté à Total %		
Frederick Biro ¹⁾	19	20	95 %	8	12	67 %	-	-	-	4	7	57 %	3	3	100 %	-	-	-	34	42	81 %
David Carrington	21	22	95 %	15	15	100 %	8	8	100 %	-	-	-	-	-	-	11	11	100 %	55	56	98 %
Edward DeSousa	19	22	86 %	14	15	93 %	-	-	-	8	8	100 %	-	-	-	10	11	91 %	51	56	91 %
Richard Faber	20	22	91 %	14	15	93 %	7	8	88 %	7	8	88 %	-	-	-	-	-	-	48	53	91 %
John Goodwin ²⁾	1	2	50 %	1	2	50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	4	50 %
David Kingston ³⁾	22	22	100 %	13	15	87 %	7	8	88 %	8	8	100 %	4	4	100 %	11	11	100 %	65	68	96 %
Rick Miller	21	22	95 %	15	15	100 %	8	8	100 %	8	8	100 %	-	-	-	-	-	-	52	53	98 %
Ann Mulvale	22	22	100 %	14	15	93 %	-	-	-	-	-	-	4	4	100 %	11	11	100 %	51	52	98 %
David O'Brien ⁴⁾	16	22	73 %	9	15	60 %	-	-	-	6	8	75 %	-	4	-	-	-	-	31	49	63 %
Michael Power	18	22	82 %	10	15	67 %	5	8	63 %	8	8	100 %	-	-	-	-	-	-	41	53	77 %
Peter Routliff	20	22	91 %	12	15	80 %	-	-	-	-	-	-	2	4	50 %	10	11	91 %	44	52	85 %
John Sabo ³⁾	22	22	100 %	12	15	80 %	7	8	88 %	7	8	88 %	4	4	100 %	11	11	100 %	63	68	93 %
Gerard Sequeira	15	22	68 %	8	15	53 %	-	-	-	-	-	-	3	4	75 %	11	11	100 %	37	52	71 %
John Weatherup	21	22	95 %	13	15	87 %	8	8	100 %	-	-	-	-	-	-	11	11	100 %	53	56	95 %
Cameron Weldon	21	22	95 %	14	15	93 %	8	8	100 %	-	-	-	4	4	100 %	-	-	-	47	49	96 %
Taux d'assiduité	90 %			82 %			91 %			89 %			77 %			98 %			88 %		

1) A quitté le conseil le 31 octobre 2007

2) Nommé le 15 novembre 2007

3) Membre d'office pour les comités des retraites, de la gouvernance, de vérification, des ressources humaines et de la rémunération.

4) Assiduité ayant subi l'impact d'obligations concurrentes mandatées par l'employeur de l'administrateur avant qu'il ne devienne membre du conseil de la SA.

Conseil d'administration



David Kingston,
Président du conseil
Agent de police retraité



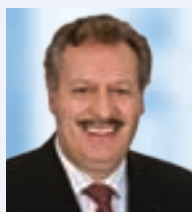
Frederick Biro
Directeur administratif
Commission des services
policiers de la municipalité
régionale de Peel
*(A quitté le conseil le
31 octobre 2007)*



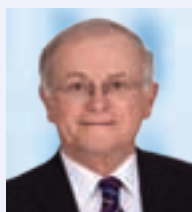
David Carrington
Conseiller en énergie
Toronto Hydro Electric
System Ltd.



Edward DeSousa
Directeur des finances
et trésorier
Ville de Halton Hills



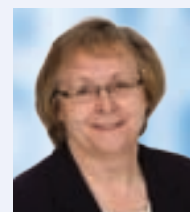
Richard Faber
Participant retraité



John Goodwin
Associé retraité
Osler, Hoskin & Harcourt
(nommé le 15 novembre 2007)



Rick Miller
Pompier
Windsor Fire Department



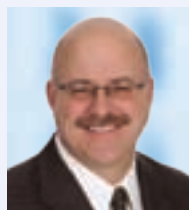
Ann Mulvale
Ex-mairesse
Ville d'Oakville



David O'Brien
Président-directeur général
Toronto Hydro Corporation



Michael Power
Maire
Municipalité de Greenstone



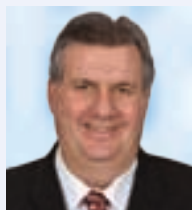
Peter Routliff
Représentant international
Fraternité internationale des
ouvriers en électricité (FIOE)



John Sabo
Directeur adjoint –
Leading Services et
trésorier du York Catholic
District School Board
(prochain président du conseil)



Gerard Sequeira
Directeur, Finances
et administration
Municipal Property
Assessment Corporation
(MPAC)



John Weatherup
Président
SCFP 4400



Cameron Weldon
Trésorier
Cité de Toronto

Vote par procuration

Nous nous efforçons d'appliquer les meilleurs principes de gouvernance à notre propre gestion et n'en attendons pas moins des sociétés dans lesquelles nous investissons.

La Caisse est propriétaire bénéficiaire d'actions d'une valeur de près de 22 milliards de dollars dans plus de 1 600 sociétés cotées en bourse dans le monde entier. Nous sommes convaincus que les sociétés dotées d'une gouvernance d'entreprise rigoureuse sont dans l'ensemble mieux en mesure de créer de la valeur pour les actionnaires. Nous préférons donc investir dans des sociétés gouvernées par des administrateurs qui comprennent que, pour réellement servir les intérêts des actionnaires, la direction des sociétés bien gérées suit une stratégie bien pensée visant la croissance de l'entreprise, l'efficacité de son exploitation et sa rentabilité à long terme.

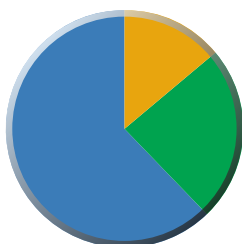
L'outil le plus important dont nous disposons pour influencer la politique des sociétés dans lesquelles nous faisons des placements consiste à exercer nos droits de propriété en votant par procuration. Nous exerçons nos droits de vote diligemment, conformément à des lignes directrices précises qui permettent, à notre avis, d'optimiser la valeur de nos placements à long terme. Nos lignes directrices sur le vote par procuration (*Proxy Voting Guidelines*) précisent notre politique à l'égard des questions de gouvernance d'entreprise et indiquent l'orientation probable de notre vote sur des questions particulières. Nous examinons la qualité de la gouvernance globale de la société avant de décider si nous allons voter pour ou contre des propositions données. Nous votons contre les propositions qui, selon nous, auront un effet de dilution sur la valeur actionnariale.

Nous sommes par ailleurs membre de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (*Canadian Coalition for Good Governance*), qui a pour but de représenter les investisseurs institutionnels canadiens en faisant la promotion des meilleurs pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de faire coïncider les intérêts du conseil d'administration et de la direction avec ceux des actionnaires.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration et décisions de vote sur des propositions importantes de sociétés canadiennes se trouvent dans notre site Web à www.omers.com.

DROITS DE VOTE PAR PROCURATION EXERCÉS

■ Canada	2 262
■ États-Unis	3 895
■ Hors Amérique du Nord	9 823



Principaux principes de vote par procuration

Nos lignes directrices sur le vote par procuration se fondent sur un certain nombre de principes clés :

- Le partage approprié des fruits de l'entreprise entre les parties prenantes est essentiel à la prospérité à long terme et à la réalisation d'une plus-value à long terme.
- Les parties prenantes dans le processus de gouvernance d'entreprise acceptent leurs rôles respectifs avec un sentiment d'équité.
- L'entreprise qui ne répond pas aux préoccupations du public ou aux demandes raisonnables de ses actionnaires finira par en pâtir du point de vue de sa rentabilité et de sa performance sur les marchés financiers.
- Il ne doit pas y avoir de hiérarchie dans les droits de propriété. Les actionnaires minoritaires ne doivent pas être traités différemment des actionnaires majoritaires.
- Le vote par procuration est un instrument précieux pour une caisse de retraite. Les fiduciaires ont l'obligation d'exercer leur droit de propriété en votant diligemment par procuration afin d'optimiser la valeur à long terme de leurs placements.
- La gestion efficace des risques liés aux questions sociales, environnementales et éthiques peut se traduire par des avantages financiers à long terme pour les sociétés en cause. Les actionnaires ont donc le droit de connaître les activités de celles dont ils sont propriétaires.
- Tous les votes de fiduciaires aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées des actionnaires devraient être confidentiels et comptabilisés par un vérificateur indépendant, le cas échéant.
- La publication rapide des résultats des votes tenus aux assemblées annuelles est une pratique de gouvernance importante.

Votes par procuration en 2007

En 2007, nous avons participé à un total de 15 980 scrutins dans le cadre de 1 571 assemblées d'actionnaires à l'échelle mondiale. Au Canada, nous avons participé à 2 262 scrutins dans le cadre de 280 assemblées d'actionnaires. À l'étranger, nous avons participé à 3 895 scrutins aux É.-U. et 9 823 scrutins hors de l'Amérique du Nord dans le cadre de 1 291 assemblées d'actionnaires.

Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérificateurs externes

La Société d'administration d'OMERS (la « SA ») est l'administrateur du régime de retraite principal au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*, (le « régime de retraite principal d'OMERS » ou le « régime ») et de la convention de retraite (la « CR ») associée au régime. La SA est chargée du placement des fonds du régime et de la CR (la « Caisse »). Les états financiers consolidés de la Société d'administration d'OMERS ont été préparés par la direction de la SA et approuvés par le conseil de la SA (le « conseil de la SA »). La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne et des procédés de soutien conçus pour garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées, que les opérations sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage bien défini des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement, la communication rapide des politiques et procédés dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel. En outre, le service de vérification interne, qui relève directement du comité de vérification du conseil de la SA, examine les systèmes de contrôle interne de la SA afin de s'assurer que ces contrôles sont appropriés et fonctionnent efficacement.

Le conseil de la SA est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité de vérification, composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la SA, aide le conseil de la SA à s'acquitter de ses responsabilités. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs internes et externes pour examiner la portée et le calendrier de leurs vérifications respectives, ainsi que les questions de contrôle interne et d'information financière portées à son attention et les résolutions adoptées. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au conseil de la SA.

L'actuaire est nommé par le conseil de la SA. Sa responsabilité consiste à évaluer chaque année le passif actuariel du régime et de la CR conformément aux pratiques actuarielles reconnues et d'en faire rapport au conseil de la SA. Le comité de vérification aide le conseil de la SA à s'acquitter de cette responsabilité. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire paraissent dans l'opinion actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire établit la valeur des prestations prévues par le régime et par la CR en utilisant les hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses salariales et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation de la SA et de celle de ses participants actifs et inactifs, et de ses retraités.

Les vérificateurs externes sont nommés eux aussi par le conseil de la SA. Leur responsabilité consiste à faire rapport au conseil de la SA sur la question de savoir si les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net, du passif actuariel et de l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel de la SA, et de l'évolution de son actif net au cours de l'exercice, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les vérificateurs externes ont pleinement accès à la direction et au comité de vérification pour examiner toutes les constatations découlant de leur vérification portant sur l'intégrité de la présentation de l'information financière et sur le caractère suffisant des systèmes de contrôle interne sur lesquels ils fondent leur vérification. En ce qui a trait au passif actuariel qui est indiqué dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés et à l'égard duquel l'actuaire a donné son opinion, les vérificateurs externes utilisent le travail de l'actuaire. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et contient leur opinion.

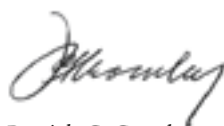
À ma connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important qui est nécessaire pour qu'une déclaration n'induisse pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, concernant la période visée par le rapport annuel.

À ma connaissance, les états financiers consolidés annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net, de l'évolution de l'actif net et de l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel de la SA à la date et pour les périodes visées par le rapport annuel.



Michael Nobrega
Président-directeur général

Toronto (Ontario)
Le 21 février 2008



Patrick G. Crowley
Directeur financier

Opinion actuarielle

Au 31 décembre 2007

La plus récente évaluation actuarielle des prestations du régime de retraite agréé du régime principal (le « régime de retraite principal d'OMERS » ou le « régime ») administré par la Société d'administration d'OMERS a été effectuée au 31 décembre 2007 à partir de la méthode actuarielle de répartition des prestations avec projection de salaires. Cette évaluation avait pour but de donner une image fidèle du niveau de capitalisation du régime au 31 décembre 2007 en vue de sa présentation dans le présent rapport annuel, conformément au chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

Les résultats de cette évaluation actuarielle du régime ont révélé un passif actuariel total sur une base de continuité de 46 830 millions de dollars relativement aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2007. À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 46 912 millions de dollars, ce qui indique un excédent actuariel sur une base de continuité de 82 millions de dollars. Il faudra surveiller si les taux de cotisation demeurent suffisants pour faire en sorte que les cotisations futures ainsi que l'actif du régime et le revenu futur de placement qu'il rapporte suffisent au service de toutes les prestations futures.

Les prestations basées sur les pleins salaires sont des prestations fournies au moyen d'une convention de retraite (« CR ») en excédent des prestations maximales prévues par le régime, et elles ne sont pas pleinement précapitalisées. Le déficit actuariel relatif aux prestations de retraite basées sur les pleins salaires pour les services rendus jusqu'au 31 décembre 2007 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime, sauf que le taux d'actualisation est ajusté pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent relatif à la CR), net de l'actif de la CR, s'élevait à 199 millions de dollars. Les cotisations, basées sur les taux de cotisation du régime à la tranche supérieure, sont payables à la CR et calculées sur le salaire en excédent du salaire cotisable maximal d'après le régime. Il est prévu que si les cotisations à la CR continuent, les rentrées de fonds annuelles suffiront largement à couvrir les paiements annuels de prestations à court et moyen terme.

L'évaluation actuarielle du régime et de la CR au 31 décembre 2007 a été effectuée à partir des données sur les participants au 31 décembre 2006 et des données financières au 31 décembre 2007 fournies par la Société d'administration d'OMERS.

Les données sur les participants en date du 31 décembre 2006 ont été ajustées en fonction des éléments suivants :

- les variations des données sur les participants jusqu'au 1^{er} décembre 2007;
- les augmentations réelles en fonction de l'inflation des rentes versées et des versements de rentes différées au 1^{er} janvier 2008;
- la hausse estimative des salaires en 2007.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis, les conditions suivantes sont remplies :

- les données fournies sont satisfaisantes et fiables pour les besoins de cette évaluation;
- globalement, les hypothèses adoptées pour l'évaluation sont appropriées;
- les méthodes d'évaluation utilisées pour l'évaluation sont appropriées.

L'évolution future du régime et de la CR pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations du régime.

Nous avons effectué l'évaluation et formulé notre opinion conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues.

SOCIÉTÉ WATSON WYATT CANADA ULC



Ian Markham
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario)
Le 21 février 2008



Andrew K. Fung, F.S.A.
Fellow, Institut canadien des actuaires

Rapport des vérificateurs

Au conseil de la Société d'administration d'OMERS

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net et l'état consolidé de l'application de l'actif net par rapport au passif actuariel et à l'excédent (déficit) de la Société d'administration d'OMERS au 31 décembre 2007 et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société d'administration d'OMERS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net et de l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel de la Société d'administration d'OMERS au 31 décembre 2007 ainsi que de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés,
experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 21 février 2008

États financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET

(EN MILLIONS DE DOLLARS)
AUX 31 DÉCEMBRE

	2007	2006
Actif		
Placements (NOTE 3)	66 215 \$	60 610 \$
Montants à recevoir sur les opérations en cours	347	138
Autres éléments d'actif (NOTE 5)	825	724
Total de l'actif	67 387	61 472
Passif		
Éléments de passif liés aux placements (NOTE 6)	14 580	12 725
Montants à payer aux régimes de retraite administrés	800	741
Montants à payer sur les opérations en cours	449	363
Autres éléments de passif	42	38
Total du passif	15 871	13 867
Actif net	51 516 \$	47 605 \$

Les garanties, engagements et éventualités sont examinés à la note 15.

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil de la Société d'administration d'OMERS



Président



Président du comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE

	2007	2006
Variations attribuables aux activités de placement		
Revenu net de placement (NOTE 9)	3 938 \$	6 530 \$
Variations attribuables aux activités de retraite		
Cotisations (NOTE 11)	1 886	1 792
Prestations (NOTE 12)	(1 833)	(1 744)
Frais d'administration du régime de retraite (NOTE 13 a))	(43)	(38)
	10	10
Total de l'augmentation	3 948	6 540
Actif net au début de l'exercice	47 605	41 065
Modification de la méthode comptable pour les coûts de transaction (NOTE 2)	(37)	-
Actif net, après retraitements, au début de l'exercice	47 568	41 065
Actif net à la fin de l'exercice	51 516 \$	47 605 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'APPLICATION DE L'ACTIF NET
PAR RAPPORT AU PASSIF ACTUARIEL ET À L'EXCÉDENT (DÉFICIT)

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

AUX 31 DÉCEMBRE

	2007	2006
Régime de retraite principal d'OMERS (NOTE 7)		
Passif actuariel	46 830 \$	44 167 \$
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	4 567	5 791
Excédent (déficit)	82	(2 382)
Actif net du régime de retraite principal d'OMERS	51 479	47 576
Convention de retraite (NOTE 8)		
Passif actuariel	236	172
Déficit	(199)	(143)
Actif net de la convention de retraite	37	29
Actif net	51 516 \$	47 605 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2007

Note 1

DESCRIPTION DES RÉGIMES ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS

La Société d'administration d'OMERS (la « SA ») est une société sans capital-actions selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SA est l'administrateur du régime de retraite principal au sens de la Loi sur OMERS (le « régime de retraite principal d'OMERS » ou le « régime ») et de la convention de retraite (la « CR ») associée au régime. La SA est chargée du placement des fonds du régime et de la CR (la « Caisse »), au sens de la Loi sur OMERS, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (la « LRR ») de l'Ontario, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi de l'impôt sur le revenu »), et à la Loi sur OMERS. Selon la Loi sur OMERS, la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est le promoteur du régime et de la CR. Le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS ») représente le régime de retraite combiné comprenant la SP, la SA, le régime et la CR.

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises créé en 1962 par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Depuis le 30 juin 2006, le régime est régi par la Loi sur OMERS et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime sont énoncées dans le texte du régime.

Le régime de retraite principal d'OMERS est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada. Le régime est enregistré sous le numéro 0345983.

- a) **Capitalisation** – Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées capitalisé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par les revenus de placement découlant de l'actif du régime. Les taux de cotisation sont fixés par la SP. Les cotisations obligatoires sont définies par l'évaluation actuarielle et déterminées conformément à la Loi sur OMERS, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à la LRR, selon les besoins actuariels du régime.
- b) **Rentes de retraite** – L'âge de retraite normale (ARN) est de 65 ans pour tous les participants au régime, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normale se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés. Les prestations du régime sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada.
- c) **Prestations de décès** – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant, aux enfants à charge admissibles ou au bénéficiaire désigné au décès d'un participant et, dans certains cas, d'un retraité. En fonction des conditions d'admissibilité, la prestation peut être payée sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.
- d) **Retraits et transferts du régime** – Sous réserve des dispositions d'immobilisation, les participants dont l'emploi prend fin avant l'admissibilité à la retraite peuvent retirer ou transférer du régime les sommes auxquelles ils ont droit dans un autre instrument d'épargne-retraite.
- e) **Indexation des rentes de retraite** – Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un rajustement annuel égal à 100 pour cent de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de l'année précédente. Cette protection est limitée à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.
- f) **Rentes d'invalidité** – Les participants qui deviennent totalement invalides, au sens du régime, ont droit à une rente d'invalidité, quel que soit leur âge. Le calcul de cette rente se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés, comme pour les prestations de retraite normale. Les rentes d'invalidité se poursuivent jusqu'à la retraite normale ou jusqu'à ce que le participant puisse retourner au travail.
- g) **Impôt sur le revenu** – Le régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les activités de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure ou en biens immobiliers peuvent être imposables.

Convention de retraite

La CR a été établie dans le but d'offrir des prestations de retraite basées sur les pleins salaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le calcul de la valeur de ces prestations est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. L'actif net de la CR disponible pour le service des prestations fait l'objet d'une comptabilisation distincte du régime et les provisions actuarielles de la CR font l'objet d'une évaluation distincte de l'évaluation actuarielle du régime.

Note 2

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils présentent l'information financière de la SA en tant qu'entité publiante distincte des employeurs et des participants au régime.

Certains chiffres comparatifs ont été retraités dans un but de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude.

Consolidation

À l'exception des placements en actions de sociétés fermées ayant une stratégie de sortie déterminée, les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif financiers ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les entités de placement dont la SA a effectivement le contrôle à des fins de comptabilisation, et des entités à détenteurs de droits variables dont la SA est le bénéficiaire principal. Dans le cas des entités de placement dont la SA a la propriété et le contrôle conjoints, aux fins de comptabilisation, les états financiers consolidés présentent un montant proportionnel de la juste valeur de l'actif, du passif et des résultats d'exploitation. Les entités sur lesquelles la SA exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation et présentées à la juste valeur.

En ce qui concerne les placements en actions de sociétés fermées ayant une stratégie de sortie déterminée, la juste valeur des placements est présentée net de l'actif et du passif de la société de placement.

Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été annulés lors de la consolidation.

Utilisation des estimations

Pour dresser les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, du revenu et des frais, du passif actuariel et des montants connexes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers consolidés visent l'évaluation des placements sur les marchés privés et la détermination du passif actuariel.

Placements

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Les titres négociés en bourse sont inscrits à la date de négociation de l'opération.

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur représente la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes et consentantes, agissant en toute liberté. Au mieux, elle est attestée par le cours de clôture du marché, s'il en existe un. La juste valeur est calculée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

Lorsqu'un actif ou passif de placement n'est pas coté en bourse, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée annuellement par la direction pour établir la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation, notamment : la valeur actualisée des flux de trésorerie, le multiple cours-bénéfice, les taux courants du marché des instruments qui présentent des caractéristiques semblables ou d'autres modèles d'établissement de prix, le cas échéant. Des évaluateurs externes agréés procèdent à l'examen des évaluations faites par la direction afin de déterminer le caractère raisonnable des évaluations de chaque placement important sur les marchés privés au moins une fois tous les trois ans ou pendant tout exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

L'écart entre la valeur d'un actif ou d'un passif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée de la juste valeur des placements correspond à l'évolution de la juste valeur rajustée pour tenir compte des flux de trésorerie de l'exercice, et elle est constatée à titre de revenu net ou de perte nette de placement dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- (i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- (ii) Les obligations et débentures, les obligations à rendement réel et les actions cotées en bourse sont évaluées au cours du marché à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. Lorsque cette valeur n'est pas disponible dans le cas de ces instruments, des placements hypothécaires et des titres de créance privés, les valeurs estimatives sont calculées par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement actuels de titres comparables sur le marché et à l'aide d'évaluations indépendantes de biens et d'analyses financières.
- (iii) Les placements sur les marchés privés comprennent des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers détenus directement ou à titre de commanditaire. Dans le cas des placements sur les marchés privés, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. D'autres événements mettant en cause des tiers sont également pris en considération pour déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou préciser les fourchettes de prix qu'une contrepartie raisonnable paierait pour ces éléments d'actif. Les placements de la Caisse sur les marchés privés sont évalués comme suit :
 - La juste valeur des placements productifs d'un revenu futur raisonnablement prévisible ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises est égale au montant de l'évaluation.
 - La juste valeur des placements privés directs dans des sociétés inactives ou en démarrage est égale au prix coûtant, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement de modifier cette valeur, avec évaluation obligatoire à l'appui.
 - La juste valeur des placements sur les marchés privés acquis durant l'exercice en cours peut être détenue au prix coûtant, en fonction des événements depuis leur acquisition.
 - La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité de la SA d'accéder à l'information sur les placements de chaque fonds sous-jacent est restreinte, par exemple en vertu d'une convention de société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité.
- (iv) Les dérivés, y compris les swaps, contrats à terme standardisés, contrats d'option et contrats à terme de gré à gré, sont présentés à la juste valeur avec les gains et pertes non réalisés inclus dans le revenu net de placement. Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché s'ils sont disponibles et, dans le cas contraire, par l'actualisation des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice, conformément aux directives de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), la SA a modifié sa méthode comptable pour le traitement des coûts de transaction engagés. Auparavant, ces coûts étaient capitalisés et inclus dans le coût des actifs. Les actifs étaient ensuite soumis au processus d'évaluation tel que discuté ci-dessus. Les coûts de transaction étaient alors incorporés aux gains (pertes) non réalisés pendant la période de l'évaluation initiale des placements. Ces coûts sont désormais inscrits aux revenus de placement dès qu'ils sont engagés. Conformément aux directives de l'ICCA, cette modification de la méthode comptable a été appliquée rétrospectivement sans retraitement des exercices précédents. L'incidence de cette modification a été constatée comme retraitement de l'actif net d'ouverture.

Revenu ou perte de placement

Le revenu ou la perte de placement comprend les intérêts créditeurs, les dividendes, le bénéfice ou la perte d'exploitation des entités de placement consolidées et constatées à la valeur de consolidation, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les gains et les pertes réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value et la moins-value non réalisées de la juste valeur des placements.

Quand la SA est en mesure d'exercer une influence notable sur l'exploitation d'un placement sur un marché privé, le bénéfice net est constaté à la valeur de consolidation et le placement est ajusté à sa juste valeur. Lorsque la SA ne peut exercer un contrôle ou une influence notable sur un tel placement, le bénéfice est constaté à titre de dividendes, ou des distributions sont déclarées et le placement est ajusté à sa juste valeur.

Éléments de passif liés aux placements

Les éléments de passif liés aux placements comprennent les débentures, prêts hypothécaires et autres créances liées principalement à des placements en biens immobiliers, en infrastructure et en actions de sociétés fermées. Les éléments de passif liés aux placements comprennent aussi l'obligation de la Caisse de rendre les garanties en trésorerie reçues dans le cadre des opérations de prêt de titres. La juste valeur des éléments de passif liés aux placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement courants sur le marché, sauf dans le cas des éléments à court terme, qui sont constatés au coût.

Montants à recevoir/à payer sur les opérations en cours

En ce qui a trait aux opérations sur titres, la juste valeur des montants à recevoir sur les opérations en cours et des montants à payer sur les opérations en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Dans le cas des contrats d'instruments dérivés, les gains et les pertes non réalisés sont compris dans les montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours.

Conversion de devises

Certains placements sont libellés en différentes devises. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés découlant de cette conversion sont compris dans le gain net ou la perte nette sur les placements. Une fois qu'un placement libellé en devises est vendu, le gain ou la perte de change réalisé au règlement est inscrit à titre de gain ou de perte réalisé.

Montants à payer aux caisses administrées

La SA investit des caisses, aux termes d'ententes contractuelles et avec l'approbation du gouvernement de l'Ontario, pour le compte du conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson, du ministre de l'Énergie de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et du Transit Windsor Fund. La SA est autorisée, en vertu des diverses ententes, à récupérer ses frais d'administration desdites caisses.

Le montant à payer aux caisses administrées leur est crédité avec le revenu selon leur participation proportionnelle dans le revenu de placement de la Caisse et le solde reflète la participation proportionnelle des caisses administrées dans la juste valeur des placements de la Caisse.

Prestations de retraite constituées

La valeur des prestations de retraite constituées du régime est basée sur une évaluation actuarielle par la méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) préparée par une société d'actuaire indépendante. Le calcul de cette obligation, effectué conformément aux méthodes actuarielles reconnues, est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par la SA pour établir les besoins de financement à long terme du régime. L'évaluation actuarielle figurant dans les états financiers consolidés correspond à l'évaluation aux fins de la capitalisation.

La méthode d'évaluation utilisée pour estimer les prestations de retraite constituées de la CR repose sur la même base que celle du régime.

Valeur actuarielle de l'actif net et rajustement de la valeur actuarielle

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est déterminée par le lissage sur cinq ans des rendements annuels des placements supérieurs ou inférieurs à l'hypothèse de rendement à long terme. Pour obtenir la valeur actuarielle de l'actif net, la juste valeur de l'actif net est rajustée en fonction de la valeur actuarielle non amortie.

Cotisations

Les cotisations des employeurs et des participants dues au régime et à la CR à la fin de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge de retraite normale, les rajustements de contrats et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat.

Prestations

Les prestations servies aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles sont dues le premier du mois. Les versements de la valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période où la SA en est avisée. Les prestations constituées des participants actifs sont inscrites en tant qu'élément de la provision actuarielle.

Note 3

PLACEMENTS

Placements avant l'attribution de l'effet des contrats d'instruments dérivés et de l'actif et du passif liés aux placements :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007		2006	
	Juste valeur	Prix coûtant	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Encaisse et dépôts à court terme ⁽ⁱ⁾	11 374 \$	11 374 \$	11 352 \$	11 352 \$
Obligations et débentures ⁽ⁱⁱ⁾	6 661	6 527	6 446	6 281
Obligations à rendement réel	2 039	1 786	1 969	1 685
Prêts hypothécaires et titres de créance privés ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1 433	1 396	1 324	1 265
	21 507	21 083	21 091	20 583
Actions de sociétés ouvertes				
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	10 017	6 925	9 518	6 127
Actions de sociétés ouvertes étrangères	11 767	10 818	12 924	9 978
	21 784	17 743	22 442	16 105
Total des placements sur les marchés publics	43 291	38 826	43 533	36 688
Actions de sociétés fermées^(iv)				
Actions de sociétés fermées canadiennes ^(v)	1 143	1 052	1 360	1 133
Actions de sociétés fermées étrangères	2 465	2 526	1 591	1 645
	3 608	3 578	2 951	2 778
Placements en infrastructure^(v)	8 412	7 783	5 585	5 110
Placements en biens immobiliers	10 904	9 212	8 541	7 597
Total des placements	66 215	59 399	60 610	52 173
Actif lié aux placements				
Montants à recevoir sur les opérations en cours	347	160	138	59
Autres éléments d'actif liés aux placements (NOTE 5)	654	651	561	561
	1 001	811	699	620
Passif lié aux placements				
Éléments de passif liés aux placements (NOTE 6)	(14 580)	(14 386)	(12 725)	(12 536)
Montants à payer sur les opérations en cours	(449)	(251)	(363)	(66)
	(15 029)	(14 637)	(13 088)	(12 602)
Actif net lié aux placements	52 187 \$	45 573 \$	48 221 \$	40 191 \$

(i) Comprend 55 millions de dollars d'encaisse affectée (119 millions de dollars en 2006).

(ii) Comprend des obligations et débentures étrangères ayant une juste valeur de 229 millions de dollars (142 millions de dollars en 2006).

(iii) Comprend des prêts hypothécaires ayant une juste valeur de 814 millions de dollars (919 millions de dollars en 2006).

(iv) L'actif lié aux placements est net de la juste valeur de la dette à long terme de 319 millions de dollars.

(v) Comprend les propriétés extractives d'une juste valeur de 396 millions de dollars (217 millions de dollars en 2006).

La SA participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel elle prête à des tiers des titres qu'elle possède. Pour les titres prêtés, la Caisse reçoit des droits et détient en garantie de la trésorerie ou des titres d'une qualité de crédit supérieure. Au 31 décembre 2007, des titres d'une juste valeur estimative de 7 284 millions de dollars (8 061 millions de dollars en 2006) avaient été prêtés et la Caisse avait reçu en garantie des biens d'une juste valeur estimative de 7 502 millions de dollars (8 313 millions de dollars en 2006), dont 6 626 millions de dollars (7 153 millions de dollars en 2006) étaient constitués d'une garantie en trésorerie investie dans des placements productifs d'intérêts à court terme.

Au 31 décembre, la Caisse détenait les placements suivants, dont la juste valeur ou le prix coûtant de chacun était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007			2006		
	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics	2	1 102 \$	1 094 \$	5	2 427 \$	1 768 \$
Placements sur les marchés privés	8	7 550	6 847	7	5 447	4 697
	10	8 652 \$	7 941 \$	12	7 874 \$	6 465 \$

Les placements sur les marchés publics dont le prix coûtant ou la juste valeur est supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements comprennent deux placements productifs d'intérêts émis par le gouvernement du Canada.

Les placements sur les marchés privés dont le prix coûtant ou la juste valeur est supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements comprennent une participation de société en commandite dans Bruce Power; une participation dans William Osler Health Care Centre, Associated British Ports, Scotia Gas Networks et LifeLabs; et une participation immobilière dans le centre commercial Yorkdale situé en Ontario, l'hôtel The Fairmont Banff Springs situé en Alberta et le complexe Richmond-Adelaide situé en Ontario.

L'actif net lié aux placements de la Caisse selon les principales catégories d'actif s'établit comme suit :

(EN MILLIONS DE DOLLARS) AU 31 DÉCEMBRE 2007	Marchés publics					Total
	Productifs d'intérêts	Actions de sociétés ouvertes	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	
Actif des placements	21 507 \$	21 784 \$	3 608 \$	8 412 \$	10 904 \$	66 215 \$
Ventilation – trésorerie et autres	(4 037)	3 116	242	325	354	–
Éléments d'actif liés aux placements	90	370	17	412	112	1 001
Éléments de passif liés aux placements	(6 810)	(265)	(17)	(3 984)	(3 953)	(15 029)
Actif net lié aux placements	10 750 \$	25 005 \$	3 850 \$	5 165 \$	7 417 \$	52 187 \$

(EN MILLIONS DE DOLLARS) AU 31 DÉCEMBRE 2006	Marchés publics					Total
	Productifs d'intérêts	Actions de sociétés ouvertes	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	
Actif des placements	21 091 \$	22 442 \$	2 951 \$	5 585 \$	8 541 \$	60 610 \$
Ventilation – trésorerie et autres	(4 119)	3 803	(29)	107	238	–
Éléments d'actif liés aux placements	78	165	98	258	100	699
Éléments de passif liés aux placements	(7 161)	(371)	(136)	(2 115)	(3 305)	(13 088)
Actif net lié aux placements	9 889 \$	26 039 \$	2 884 \$	3 835 \$	5 574 \$	48 221 \$

Gestion du risque de placement

Les placements sont essentiellement exposés au risque de marché et au risque de crédit. Le risque de marché comprend l'exposition aux variations des taux d'intérêt, des devises, du cours des actions et du prix des marchandises. La SA a mis en œuvre des procédures et des méthodes formelles qui régissent l'ampleur de l'exposition au risque de marché et de crédit. Ainsi, l'énoncé des principes et procédures en matière de placement prévoit une répartition de l'actif cible entre les placements productifs d'intérêts, en actions de sociétés ouvertes, en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers pour assurer la diversification dans toutes les catégories d'actif. Les politiques de la SA imposent aussi la diversification des placements dans chacune des catégories et fixent des plafonds d'exposition pour chaque placement et contrepartie. La SA se sert en outre, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques (note 4).

Risque de change

Les placements libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien exposent la Caisse aux fluctuations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. La SA a mis en place un programme de gestion de la position de change à l'aide de contrats de change à terme. La SA prend aussi des positions actives en devises afin d'ajouter de la valeur. La position de change totale de la Caisse, l'incidence des opérations de couverture et de change, et la position de change nette au 31 décembre se présentent comme suit :

(EN MILLIONS - ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS)	2007 Juste valeur par devise				2006 Juste valeur par devise			
	Position totale	Couverture	Opérations de change	Position nette	Position totale	Couverture	Opérations de change	Position nette
Canada	32 729 \$	12 382 \$	(98)\$	45 013 \$	29 426 \$	11 020 \$	(80)\$	40 366 \$
États-Unis	8 994	(5 971)	(194)	2 829	9 034	(5 204)	(589)	3 241
Zone euro	3 667	(2 397)	(7)	1 263	2 924	(1 706)	(97)	1 121
Royaume-Uni	2 783	(2 126)	(20)	637	2 765	(2 308)	22	479
Japon	1 182	(649)	325	858	1 360	(728)	620	1 252
Autres pays de la région du Pacifique	1 039	(515)	-	524	1 033	(462)	5	576
Marchés émergents	940	(215)	(6)	719	855	(76)	71	850
Autres pays d'Europe	853	(509)	-	344	824	(536)	48	336
	52 187 \$	- \$	- \$	52 187 \$	48 221 \$	- \$	- \$	48 221 \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif de la Caisse. Du fait de l'indexation des droits aux prestations et de la nature relativement à long terme des prestations de retraite (notes 7 et 8), le passif est touché par l'inflation et les taux de rendement à long terme, tandis que la valeur de l'actif est surtout touchée par les marchés boursiers et les variations des taux d'intérêt. Le portefeuille productif d'intérêts comporte des lignes directrices quant à la concentration, à la durée et à la distribution, qui sont conçues pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts est fondé sur les échéances stipulées aux contrats régissant les titres, et il est le suivant :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007					2006	
	Durée jusqu'à l'échéance			Rendement réel moyen ⁽ⁱ⁾	Rendement réel moyen ⁽ⁱ⁾	Total	Rendement réel moyen ⁽ⁱ⁾
	Moins de un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans				
Encaisse et dépôts à court terme	11 374 \$	– \$	– \$	11 374 \$	4,74 %	11 352 \$	4,28 %
Obligations et débentures	88	2 754	3 819	6 661	4,28 %	6 446	4,28 %
Obligations à rendement réel ⁽ⁱⁱ⁾	–	–	2 039	2 039	1,98 %	1 969	1,81 %
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	413	439	581	1 433	5,50 %	1 324	5,34 %
	11 875 \$	3 193 \$	6 439 \$	21 507 \$	4,39 %	21 091 \$	4,12 %

(i) Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les rentrées de fonds contractuelles futures à la valeur de marché courante.

(ii) Les taux de rendement des obligations à rendement réel sont fonction des taux d'intérêt réels. L'inflation aura un impact sur le taux de rendement final.

Après avoir donné effet aux contrats dérivés et aux éléments d'actif et de passif liés aux placements, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt nominaux entraînerait une hausse ou une baisse approximative de 7,9 pour cent (8,1 pour cent en 2006) de la valeur des placements productifs d'intérêts. De même, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt réels se solderait par une augmentation ou une diminution approximative de 20,3 pour cent (21,7 pour cent en 2006) de la valeur des obligations à rendement réel.

Les obligations et débentures comprennent principalement des titres d'emprunt du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux. Les titres d'emprunt de sociétés de 582 millions de dollars (1 035 millions de dollars en 2006) représentent 6,7 pour cent (12,3 pour cent en 2006) de la juste valeur de marché des obligations et des débentures (y compris des obligations à rendement réel).

Risque de marché

Le risque de marché est associé à la fluctuation de la valeur d'un placement en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient dues à des facteurs propres au placement particulier ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. Pour atténuer l'impact du risque de marché, la Caisse investit dans un portefeuille de placements diversifié, conformément aux politiques approuvées par le conseil de la SA, et recourt aux instruments financiers dérivés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lorsqu'une contrepartie est en défaut vis-à-vis de ses obligations financières envers la SA, y compris l'incapacité ou le refus de rembourser le capital emprunté, de verser des paiements d'intérêts exigibles ou le loyer. La SA a prévu des critères en matière de placement conçus de manière à gérer le risque de crédit et ce, en fixant des limites au risque de crédit dans le cas de chacune des sociétés. Le risque de crédit découlant d'instruments financiers dérivés est expliqué plus en détail à la note 4.

Note 4

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des fluctuations de la valeur des éléments d'actif ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés.

La Caisse a recours à des instruments financiers dérivés, le cas échéant, pour gérer la composition de son actif et pour faciliter la gestion de l'exposition aux risques financiers, notamment le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché, sans acheter ou vendre directement les actifs ou devises sous-jacents. Dans certains cas, les dérivés servent à accroître le rendement ou à créer parallèlement des placements synthétiques.

Les types de contrats généralement conclus par la Caisse sont les suivants :

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger des paiements à taux fixe ou variable, ou les deux, en fonction de montants nominaux.

Swaps sur obligations et sur actions

Les swaps sur obligations et sur actions sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie en fonction des variations de la valeur d'une obligation ou de capitaux propres ou d'un indice.

Options sur actions et sur obligations

Les options sur actions et sur obligations sont des ententes contractuelles aux termes desquelles le vendeur accorde à une contrepartie le droit, sans l'y obliger, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité précise d'instruments financiers au plus tard à une date future précise et à un prix prédéterminé. Les instruments financiers peuvent comprendre des obligations, un indice obligataire, des actions ou un indice boursier. Le vendeur reçoit une prime de la contrepartie pour ce droit. Les options peuvent être négociées à la cote ou échangées sur le marché hors cote.

Contrats à terme sur obligations

Les contrats à terme sur obligations sont des ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'obligations ou d'un indice obligataire à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme sont des contrats établis sur mesure négociés sur le marché hors cote.

Contrats à terme standardisés sur indice boursier

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des ententes visant l'achat ou la vente d'indices boursiers précis à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont négociés pour des montants standardisés sur les marchés réglementés et font l'objet de règlements quotidiens en espèces en fonction des variations de juste valeur.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont des obligations aux termes desquelles deux contreparties conviennent d'échanger une devise contre une autre à un prix donné pour règlement à une date future prédéterminée. On a recourt aux contrats de change à terme pour effectuer des placements dans des devises autres que le dollar canadien, couvrir le risque de change et négocier activement.

La Caisse est exposée à des pertes liées au crédit advenant la non-exécution par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Afin d'atténuer ce risque, la Caisse :

- ne traite qu'avec des contreparties hautement notées, généralement d'importantes institutions financières dont la notation minimale est de « A », note corroborée par une agence de notation reconnue;
- obtient des paiements périodiques équivalents à la juste valeur des contrats pour atténuer le risque de crédit.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la date de fin d'exercice si les contreparties ne respectaient pas leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés est représentée par le coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime du fait que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant quotidiennement.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés de la Caisse et les risques de crédit connexes :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007			2006		
	Valeur nominale ⁽ⁱ⁾	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾		Valeur nominale ⁽ⁱ⁾	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	
		Éléments d'actif ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Éléments de passif		Éléments d'actif ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Éléments de passif
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	1 562 \$	22 \$	(23)\$	404 \$	16 \$	(3) \$
Swaps sur indices obligataires	417	5	–	421	–	(3)
Options sur obligations achetées ^(iv)	–	–	–	99	1	–
	1 979	27	(23)	924	17	(6)
Contrats sur actions						
Contrats à terme standardisés sur indice boursier	3 680	2	(18)	3 852	–	(10)
Swaps sur indices boursiers	793	4	(12)	609	28	–
Options sur actions vendues ^(v)	88	–	(2)	25	–	(1)
	4 561	6	(32)	4 486	28	(11)
Contrats de change à terme	14 347	155	(146)	11 977	35	(281)
Total	20 887 \$	188 \$	(201)\$	17 387 \$	80 \$	(298) \$

(i) La valeur nominale de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités et en conséquence, elle n'est pas inscrite dans les états financiers consolidés.

(ii) La juste valeur représente les gains ou pertes non réalisés découlant des contrats dérivés qui sont inscrits dans l'état consolidé de l'actif net selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont inclus dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont inclus dans les montants à payer sur les opérations en cours.

(iii) La juste valeur des actifs dérivés représente le coût de remplacement relatif au risque de crédit ou la perte à laquelle la Caisse est exposée en cas de défaut de contreparties aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties pouvant être détenues.

(iv) La prime payée sur les options sur obligations achetées s'élève à zéro (1 million de dollars en 2006).

(v) La prime reçue sur les options sur actions vendues s'élève à 4 millions de dollars (1 million de dollars en 2006).

Durée jusqu'à l'échéance d'après la valeur nominale de référence :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007				2006			
	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change	Total	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change	Total
Moins de un an	706 \$	4 561 \$	14 347 \$	19 614 \$	573 \$	4 486 \$	11 977 \$	17 036 \$
Un an à cinq ans	59	-	-	59	284	-	-	284
Plus de cinq ans	1 214	-	-	1 214	67	-	-	67
	1 979 \$	4 561 \$	14 347 \$	20 887 \$	924 \$	4 486 \$	11 977 \$	17 387 \$

Note 5

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actif comprennent les débiteurs opérationnels, les produits à recevoir et les autres éléments d'actif liés aux actions de sociétés fermées, à l'infrastructure et aux biens immobiliers, ainsi que les cotisations à recevoir et les autres débiteurs non liés aux placements.

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007	2006
Débiteurs liés aux placements	553 \$	456 \$
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	101	105
Autres éléments d'actif liés aux placements	654	561
Cotisations à recevoir ⁽ⁱ⁾	145	146
Autres éléments d'actif non liés aux placements	26	17
	825 \$	724 \$

(i) Les cotisations à recevoir représentent des montants égaux pour les employeurs et les participants.

Note 6

ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007	2006
Dette à long terme a)	6 883 \$	4 591 \$
Créditeur aux termes du programme de prêts de titres b)	6 626	7 153
Produits comptabilisés d'avance	116	106
Créditeurs	955	875
	14 580 \$	12 725 \$

a) La dette à long terme comprend ce qui suit :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007		Taux d'intérêt moyen pondéré de 2007	2006		Taux d'intérêt moyen pondéré de 2006
	Juste valeur	Coût		Juste valeur	Coût	
Biens immobiliers						
Créances garanties ⁽ⁱ⁾	1 292 \$	1 298 \$	6,19 %	734 \$	700 \$	5,46 %
Déventures, série A ⁽ⁱⁱ⁾	521	500	4,50 %	531	500	4,28 %
Déventures, série B ⁽ⁱⁱⁱ⁾	501	500	4,29 %	502	500	4,30 %
Effets de commerce ^(iv)	1 142	1 142	4,72 %	1 138	1 138	4,31 %
Créances non garanties	1	1	7,53 %	1	1	6,43 %
	3 457	3 441	5,18 %	2 906	2 839	4,59 %
Placements en infrastructure						
Créances garanties ^(v)	3 426	3 323	5,56 %	1 626	1 496	5,42 %
Créances non garanties	–	–	–	18	18	4,50 %
	3 426	3 323	5,56 %	1 644	1 514	5,41 %
Actions de sociétés fermées						
Créances garanties	–	–	–	41	41	5,27 %
Total^(vi)	6 883 \$	6 764 \$	5,37 %	4 591 \$	4 394 \$	4,89 %

(i) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2027, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.

(ii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série A, à 5,48 pour cent émises le 27 novembre 2002 et échéant le 31 décembre 2012.

(iii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série B, à 4,69 pour cent émises le 25 avril 2003 et échéant le 2 juin 2008.

(iv) Effets de commerce d'OMERS Realty Corporation avec échéances au 31 décembre 2007 jusqu'au 4 février 2008.

(v) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2032, chaque titre de créance étant garanti par un placement en infrastructure déterminé.

(vi) Remboursements de capital prévus pour chacun des cinq exercices postérieurs au 31 décembre 2007 et par la suite :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

2008	1 990 \$
2009	328
2010	313
2011	132
2012	865
Par la suite	3 136
	6 764 \$

b) Dans le cadre du programme de prêts de titres, la Caisse reçoit une garantie en trésorerie qu'elle investit dans des placements à court terme productifs d'intérêts. La Caisse est tenue de rembourser la garantie en trésorerie à l'expiration de l'entente.

Note 7

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

Récapitulatif des états financiers du régime au 31 décembre et pour l'exercice terminé à cette date :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2007	2006
État de l'actif net		
Actif net lié aux placements ⁽ⁱ⁾	51 369 \$	47 466 \$
Autres éléments d'actif	151	148
Autres éléments de passif	(41)	(38)
Actif net	51 479 \$	47 576 \$
État de l'évolution de l'actif net		
Revenu net de placement	3 936 \$	6 528 \$
Cotisations	1 875	1 780
Prestations	(1 828)	(1 740)
Frais d'administration du régime de retraite	(43)	(38)
Total de l'augmentation	3 940	6 530
Actif net au début de l'exercice	47 576	41 046
Modification de la méthode comptable pour les coûts de transaction	(37)	-
Actif net, après retraitements, au début de l'exercice	47 539	41 046
Actif net à la fin de l'exercice	51 479 \$	47 576 \$

(i) Exclut les montants à payer aux caisses administrées.

Valeur actuarielle de l'actif net du régime

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est établie de façon que les rendements des placements supérieurs et inférieurs à l'hypothèse de rendement à long terme de 6,75 pour cent en 2007 (7,00 pour cent en 2006) soient différés et amortis sur cinq ans pour rajuster la valeur de marché de l'actif net. Pour 2007, un revenu de placement de 550 millions de dollars (2 924 millions de dollars en 2006) a été crédité à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements a été supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme.

Par conséquent, au 31 décembre 2007, le régime avait des gains de placement de 4 567 millions de dollars (5 791 millions de dollars en 2006) dans une réserve de rajustement de la valeur actuarielle. Ce montant correspond à la valeur actualisée du rendement net excédentaire des placements de l'exercice précédent qui sera constaté de 2008 à 2011 comme suit :

(EN MILLIONS DE DOLLARS) ANNÉE INITIALE	Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2007 ⁽ⁱ⁾	Rendements de placement non constatés à constater en				Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2006
		2008	2009	2010	2011	
2003	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	354 \$
2004	336	358	-	-	-	629
2005	1 340	715	762	-	-	1 884
2006	2 341	832	888	947	-	2 924
2007	550	147	156	167	178	-
	4 567 \$	2 052 \$	1 806 \$	1 114 \$	178 \$	5 791 \$

(i) Pour chaque année initiale, les montants de la réserve de rajustement de la valeur actuarielle sont revus à la hausse par l'hypothèse de rendement à long terme. Les montants de la réserve sont constatés dans l'actif actuariel d'après le nombre d'années restant dans la période d'amortissement sur cinq ans.

La variation du rajustement de la valeur actuarielle pour l'exercice terminé le 31 décembre se présente comme suit :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007	2006
Intérêt escompté sur le rajustement de la valeur actuarielle d'ouverture ⁽ⁱ⁾	390 \$	190 \$
Rendement de l'exercice en cours supérieur au taux de capitalisation ⁽ⁱ⁾	550	2 924
Rendement des exercices précédents (supérieur) inférieur au taux de capitalisation constaté durant l'exercice	(2 164)	(30)
Augmentation (diminution)	(1 224)	3 084
Rajustement de la valeur actuarielle au début de l'exercice	5 791	2 707
Rajustement de la valeur actuarielle à la fin de l'exercice	4 567 \$	5 791 \$

(i) Sur la base d'un taux de capitalisation de 6,75 pour cent en 2007 (7,00 pour cent en 2006).

Prestations de retraite constituées du régime

La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite constituées correspond à une estimation de la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et autres prestations constituées du régime jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs. Le calcul de cette obligation est fondé sur les mêmes hypothèses et méthodes actuarielles adoptées par la SA pour établir les exigences de capitalisation minimales comme le prévoit la LRR. À mesure que le régime évolue et que les conditions sous-jacentes changent au fil du temps, il est possible que, dans l'avenir, la valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite constituées soit sensiblement différente des prévisions.

La méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) est utilisée pour l'évaluation actuarielle. Selon cette méthode, le coût des prestations fournies à un participant augmentera à mesure qu'il vieillira et se rapprochera de la retraite.

Principales hypothèses actuarielles utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre :

	2007	2006
Taux hypothétique d'inflation	2,50 %	2,50 %
Augmentation hypothétique des gains ouvrant droit à pension (estimation fondée sur l'inflation plus une augmentation liée à l'âge)	4,00 %	4,00 %
Taux actuariel hypothétique de rendement de l'actif du régime et taux d'actualisation		
– Taux de rendement nominal	6,75 %	6,75 %
– Taux de rendement réel	4,25 %	4,25 %

De plus, diverses hypothèses démographiques sont utilisées pour calculer les futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires, y compris des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est actualisée périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution du régime et des attentes relatives aux tendances futures.

L'obligation relative aux prestations constituées au 31 décembre 2007, qui suit, prend en compte les modifications connues concernant les participants au régime jusqu'au 1^{er} décembre 2007, les augmentations, en fonction du taux d'inflation réel, des prestations de retraite et des prestations de retraites reportées à effectuer au 1^{er} janvier 2008, et l'augmentation estimative des gains ouvrant droit à pension et le taux d'accumulation des années de service décomptées en 2007.

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007	2006
Juste valeur de l'actif net du régime à la fin de l'exercice	51 479 \$	47 576 \$
Rajustement de la valeur actuarielle	(4 567)	(5 791)
Valeur actuarielle de l'actif net à la fin de l'exercice	46 912	41 785
Obligation relative aux prestations constituées au début de l'exercice	44 167	41 123
Intérêt couru sur les prestations	3 041	2 934
Prestations constituées	1 799	1 660
Prestations versées (NOTE 12)	(1 828)	(1 740)
Pertes (gains) actuariels et modifications des hypothèses et méthodes actuarielles	(349)	190
Obligation relative aux prestations constituées à la fin de l'exercice	46 830	44 167
Excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel	82 \$	(2 382) \$

Étant donné que le régime offre une garantie d'indexation à 100 pour cent, l'obligation relative aux prestations constituées du régime est particulièrement sensible aux variations du taux réel présumé de la hausse des gains ouvrant droit à pension, qui a une incidence sur les prestations futures, et du taux de rendement réel présumé de l'actif du régime qui sert à actualiser ces prestations futures. Une variation des taux réels de 50 points de base portant sur une hypothèse particulière (les autres hypothèses ne variant pas) aura les conséquences approximatives suivantes sur l'obligation relative aux prestations constituées :

BAISSE OU HAUSSE DE 50 POINTS DE BASE	Effet sur l'obligation relative aux prestations constituées
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension	-/+2,5 %
Rendement réel de l'actif du régime et taux d'actualisation	+/-8,0 %

Évaluation de solvabilité

La valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite constituées sont présentées selon le postulat de la continuité. Selon la LRR, une évaluation de solvabilité (pour liquidation hypothétique) doit être effectuée pour le régime et ce, même si, de l'avis de la direction, le risque de liquidation est peu probable. Cette évaluation extraordinaire suppose un scénario de liquidation. Comme le permet la LRR, l'évaluation de solvabilité repose sur la juste valeur actuarielle de l'actif et sur un taux d'actualisation du passif basé sur les rendements nominaux à long terme des obligations à la date d'évaluation. Cette méthode ne prévoit pas de provision pour les coûts liés aux augmentations salariales futures.

La valeur actuarielle actualisée des prestations constituées relative à l'évaluation de solvabilité du régime était estimée à 45 183 millions de dollars au 31 décembre 2007 (42 443 millions de dollars en 2006). Ce montant exclut la valeur des hausses futures du coût de la vie, comme le permet la LRR. Au 31 décembre 2007, la juste valeur de l'actif net du régime, prévoyant une provision pour frais à la liquidation, s'élevait à 51 418 millions de dollars (47 515 millions de dollars en 2006). L'actif de solvabilité étant supérieur au passif de solvabilité, le régime n'a pas de déficit de solvabilité.

Note 8

CONVENTION DE RETRAITE

La convention de retraite (la « CR ») fournit des prestations de retraite aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard des années de service postérieures à 1991. Selon la Loi sur OMERS, la SA est l'administrateur du régime et l'agent de financement de la CR. La comptabilisation des activités de la CR est distincte de celle du régime.

Les prestations de retraite basées sur les pleins salaires fournies par la CR ne sont pas entièrement capitalisées, mais sont financées selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations sont fondées sur les taux de cotisation du régime à la tranche supérieure et sont payables à la CR sur l'excédent des gains par rapport au maximum des gains cotisables reconnu dans le régime, soit 125 860 \$ en 2007 (119 764 \$ en 2006). Les prestations en excédent du montant maximum permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* seront versées à même la CR.

Récapitulatif des états financiers de la CR au 31 décembre et pour l'exercice terminé à cette date :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007	2006
État de l'actif net		
Actif net lié aux placements	18 \$	14 \$
Autres éléments d'actif	20	15
Autres éléments de passif	(1)	-
Actif net	37 \$	29 \$
État de l'évolution de l'actif net		
Revenu net de placement	2 \$	2 \$
Cotisations	11	12
Prestations	(5)	(4)
Total de l'augmentation	8	10
Actif net au début de l'exercice	29	19
Actif net à la fin de l'exercice	37 \$	29 \$

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la CR correspondent à celles du régime, sauf le taux d'actualisation au 31 décembre 2007, qui est de 3,375 pour cent (3,375 pour cent en 2006), soit 50 pour cent du taux du régime, pour montrer approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent aux termes de la CR.

Le calcul de la valeur de l'obligation relative aux prestations constituées de la CR est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. Le déficit de l'actif net par rapport au passif actuariel au 31 décembre s'établit comme suit :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007	2006
Juste valeur de l'actif net à la fin de l'exercice	37 \$	29 \$
Obligation relative aux prestations constituées au début de l'exercice	172	157
Intérêt couru sur les prestations	6	6
Prestations constituées	7	6
Prestations versées (NOTE 12)	(5)	(4)
Pertes (gains) actuariels et modification des hypothèses et méthodes actuarielles	56	7
Obligation relative aux prestations constituées à la fin de l'exercice	236	172
Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel	(199) \$	(143) \$

Note 9

REVENU NET DE PLACEMENT

Les placements de la Caisse sont répartis entre les principales catégories d'actif suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêts, tels que les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Le revenu de l'actif couvrant les instruments financiers dérivés est indiqué dans la catégorie de placement correspondante des catégories d'actif principales. Le revenu réalisé et non réalisé provenant des instruments financiers dérivés est de 1 222 millions de dollars (198 millions de dollars en 2006).

Le revenu de placement de la Caisse pour chacune des principales catégories d'actif s'établit comme suit :

	2007				
(EN MILLIONS DE DOLLARS)	Revenu de placement ⁽ⁱ⁾	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés ⁽ⁱⁱ⁾	Total – revenu de placement	Frais de gestion des placements (note 13(b)), ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Revenu net de placement
Marchés publics ^(iv)	1 192 \$	622 \$	1 814 \$	(101)\$	1 713 \$
Actions de sociétés fermées ^(iv)	35	473	508	(56)	452
Infrastructure	396	237	633	(38)	595
Biens immobiliers ^(v)	372	873	1 245	(6)	1 239
	1 995 \$	2 205 \$	4 200 \$	(201)\$	3 999
Revenu porté au crédit des caisses administrées					(61)
Revenu net de placement					3 938 \$

	2006				
(EN MILLIONS DE DOLLARS)	Revenu de placement ⁽ⁱ⁾	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés ⁽ⁱⁱ⁾	Total – revenu de placement	Frais de gestion des placements (note 13(b)), ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Revenu net de placement
Marchés publics ^(iv)	1 099 \$	3 855 \$	4 954 \$	(84)\$	4 870 \$
Actions de sociétés fermées ^(iv)	92	317	409	(49)	360
Infrastructure	379	40	419	(31)	388
Biens immobiliers ^(v)	350	671	1 021	(5)	1 016
	1 920 \$	4 883 \$	6 803 \$	(169)\$	6 634
Revenu porté au crédit des caisses administrées					(104)
Revenu net de placement					6 530 \$

- (i) Net du total des intérêts sur les éléments de passif liés aux placements en biens immobiliers de 157 millions de dollars (126 millions de dollars en 2006) et sur les éléments de passif liés aux placements en infrastructure de 145 millions de dollars (55 millions de dollars en 2006).
- (ii) Comprend le gain net réalisé de 3 584 millions de dollars (2 336 millions de dollars en 2006).
- (iii) Les frais de gestion des placements se rapportent aux activités de l'organisme.

(iv) Le revenu de placement total relativement aux marchés publics et aux actions de sociétés fermées s'établit comme suit :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007			2006		
	Revenu de placement	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés	Total – revenu de placement	Revenu de placement	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés	Total – revenu de placement
Marchés publics						
Placements productifs d'intérêts						
Dépôts à court terme	212 \$	– \$	212 \$	187 \$	– \$	187 \$
Obligations et débentures	301	7	308	293	(42)	251
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	83	(23)	60	92	(16)	76
	596	(16)	580	572	(58)	514
Obligations à rendement réel	58	(25)	33	53	(102)	(49)
	654	(41)	613	625	(160)	465
Actions de sociétés ouvertes						
Actions canadiennes	171	1 019	1 190	175	1 835	2 010
Actions étrangères	367	(356)	11	299	2 180	2 479
	538	663	1 201	474	4 015	4 489
	1 192 \$	622 \$	1 814 \$	1 099 \$	3 855 \$	4 954 \$
Actions de sociétés fermées						
Actions de sociétés fermées canadiennes	12 \$	51 \$	63 \$	80 \$	96 \$	176 \$
Actions de sociétés fermées étrangères	23	422	445	12	221	233
	35 \$	473 \$	508 \$	92 \$	317 \$	409 \$

(v) Voici le détail du revenu de placement total des biens immobiliers :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007	2006
Revenu	1 370 \$	1 064 \$
Frais d'exploitation et autres frais ⁽ⁱ⁾	(841)	(588)
Bénéfice d'exploitation	529	476
Intérêts débiteurs	(157)	(126)
	372	350
Gain net (perte nette)		
Biens immobiliers et autres placements	822	645
Dette	51	26
	873	671
	1 245 \$	1 021 \$

(i) Comprend les frais de vérification de 1,8 million de dollars (1,4 million de dollars en 2006) et les frais juridiques de 4,0 millions de dollars (4,0 millions de dollars en 2006).

Note 10

RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements a été calculé conformément aux méthodes acceptables établies par le CFA Institute et l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite et est représentatif des catégories d'actif dans lesquelles la Caisse investit.

	2007	2006
Placements productifs d'intérêts ⁽ⁱ⁾	4,7 %	4,7 %
Obligations à rendement réel	1,6 %	-2,9 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	12,8 %	21,3 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères ⁽ⁱⁱ⁾	0,5 %	20,0 %
Actions de sociétés fermées ⁽ⁱⁱ⁾	18,6 %	17,7 %
Infrastructure ⁽ⁱⁱ⁾	12,4 %	14,0 %
Biens immobiliers ⁽ⁱⁱ⁾	22,9 %	26,2 %
Total de la Caisse	8,7 %	16,4 %

(i) Les placements productifs d'intérêts comprennent les dépôts à court terme, les obligations et débiteures, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés.

(ii) Le rendement des actions de sociétés ouvertes étrangères, des actions de sociétés fermées, de l'infrastructure et des biens immobiliers prend en compte les résultats des opérations de couverture de change de la Caisse se rapportant à ces catégories d'actif respectives.

Note 11

COTISATIONS

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2007	2006
Cotisations des employeurs et des participants ⁽ⁱ⁾	1 840 \$	1 739 \$
Transferts d'autres régimes de retraite	21	28
Autres cotisations ⁽ⁱⁱ⁾	25	25
	1 886 \$	1 792 \$

(i) Les cotisations des employeurs et des participants sont financées à parts égales par les employeurs et les participants. Dans le cas des participants dont l'ARN est 65 ans, le taux de cotisation est de 6,5 pour cent (6,5 pour cent en 2006) de la rémunération jusqu'à 43 700 \$ (42 100 \$ en 2006) et de 9,6 pour cent (9,6 pour cent en 2006) de la rémunération en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'ARN est 60 ans, le taux de cotisation est de 7,9 pour cent (7,9 pour cent en 2006) de la rémunération jusqu'à 43 700 \$ (42 100 \$ en 2006) et de 10,7 pour cent (10,7 pour cent en 2006) de la rémunération en excédent de ce seuil.

(ii) Les autres cotisations comprennent les paiements correspondant aux congés autorisés, à la conversion d'âge de retraite normale et aux ajustements de contrats.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, les cotisations versées au régime ont été de 1 875 millions de dollars (1 780 millions de dollars en 2006) et les cotisations versées à la CR ont été de 11 millions de dollars (12 millions de dollars en 2006).

Note 12

PRESTATIONS

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2007	2006
Prestations de retraite des participants	1 554 \$	1 492 \$
Paieement de la valeur de rachat et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	233	212
Transferts à d'autres régimes de retraite	46	40
	1 833 \$	1 744 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, les versements de prestations ont totalisé 1 828 millions de dollars pour le régime (1 740 millions de dollars en 2006) et 5 millions de dollars pour la CR (4 millions de dollars en 2006).

Note 13

FRAIS D'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE RETRAITE ET FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

a) Frais d'administration du régime de retraite⁽ⁱ⁾

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2007	2006
Salaires et avantages sociaux	27 \$	23 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	7	8
Locaux et matériel	3	2
Services professionnels ⁽ⁱⁱ⁾	3	2
Déplacements et communication	3	3
	43 \$	38 \$

b) Frais de gestion des placements⁽ⁱ⁾

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2007				
	Marchés publics	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	Total
Salaires et avantages sociaux	30 \$	6 \$	30 \$	3 \$	69 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	7	–	1	1	9
Locaux et matériel	3	1	3	–	7
Services professionnels ⁽ⁱⁱ⁾	4	3	1	–	8
Déplacements et communication	4	2	2	–	8
Frais d'exploitation et de gestion des placements	53	44	1	2	100
	101 \$	56 \$	38 \$	6 \$	201 \$

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2006				
	Marchés publics	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	Total
Salaires et avantages sociaux	19 \$	8 \$	23 \$	1 \$	51 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	7	2	–	1	10
Locaux et matériel	2	–	2	–	4
Services professionnels ⁽ⁱⁱ⁾	1	3	3	1	8
Déplacements et communication	4	2	1	–	7
Frais d'exploitation et de gestion des placements	51	34	2	2	89
	84 \$	49 \$	31 \$	5 \$	169 \$

(i) Comprend l'imputation des charges de l'organisme.

(ii) Le total des frais pour services professionnels comprend les frais actuariels de 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars en 2006), les frais de vérification de 0,7 million de dollars (0,7 million de dollars en 2006) et les frais juridiques de 7,0 millions de dollars (5,5 millions de dollars en 2006).

Note 14

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Les rémunérations pour les exercices 2007 et 2006 sont incluses dans le poste des salaires et avantages sociaux de la note 13. Le tableau ci-dessous porte sur le salaire de base, le programme de primes au rendement annuelles, le programme de primes au rendement à long terme et les autres rémunérations touchées en 2005, 2006 et 2007 par le président-directeur général, le directeur financier et les trois autres dirigeants les mieux rémunérés en 2007. Cette information est conforme aux directives de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour les sociétés ouvertes.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base	Programme de primes au rendement annuelles ⁽ⁱ⁾	Programme de primes au rendement à long terme ⁽ⁱⁱ⁾	Autres rémunérations ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Avantages imposables ^(iv)	Total
Michael Nobrega ^(v)	2007	448 077 \$	885 425 \$	1 900 796 \$	68 462 \$	49 081 \$	3 351 841 \$
Président-directeur général	2006	400 000	796 000	1 861 532	39 231	53 171	3 149 934
	2005	400 000	752 000	–	39 231	52 364	1 243 595
Paul G. Haggis ^(vi)	2007	188 654 \$	738 537 \$	1 289 452 \$	1 823 066 \$	9 552 \$	4 049 261 \$
Président-directeur général	2006	450 000	524 637	133 123	–	16 581	1 124 341
	2005	425 000	374 999	133 123	–	16 528	949 650
Patrick G. Crowley ^(vii)	2007	400 000 \$	400 000 \$	– \$	10 740 \$	2 574 \$	813 314 \$
Directeur financier	2006	30 769	–	–	826	109	31 704
R. Michael Latimer	2007	600 000 \$	600 000 \$	2 017 149 \$	30 000 \$	36 650 \$	3 283 799 \$
Président-directeur général	2006	600 000	600 000	1 980 402	30 000	22 967	3 233 369
OPGI Management GP Inc. (biens immobiliers)	2005	600 000	600 000	–	30 000	22 367	1 252 367
Paul G. Renaud ^(viii)	2007	393 077 \$	766 500 \$	440 083 \$	5 000 \$	40 992 \$	1 645 652 \$
Président-directeur général	2006	383 230	566 138	318 547	–	23 737	1 291 652
OMERS Capital Partners Inc. (actions de sociétés fermées)	2005	360 000	346 500	105 547	–	19 927	831 974
Michael Rolland ^(ix)	2007	336 154 \$	598 229 \$	1 050 394 \$	28 385 \$	25 630 \$	2 038 792 \$
Président-directeur général Borealis Capital Corporation (infrastructure)							

(i) Le programme de primes au rendement annuelles repose sur l'atteinte combinée des objectifs de l'organisme et des objectifs de rendement individuels, comme les cibles de rendement des placements et les normes de service de rente. Le montant du programme de primes au rendement annuelles se rapporte à l'année où la prime a été gagnée.

(ii) La participation au programme de primes au rendement à long terme est accordée sous réserve de l'atteinte des objectifs portant sur les rentes et le rendement des placements sur une période de plusieurs années.

(iii) Comprend les allocations d'embauche, de retraite, d'automobile et autres.

(iv) Comprend les cotisations à un régime d'épargne-retraite collective, l'assurance et autres prestations.

(v) A pris les fonctions de président-directeur général de la SA le 12 mars 2007. Avant cette nomination, M. Nobrega était président-directeur général de Borealis Capital Corporation (infrastructure). Les montants pour 2007 correspondent à sa rémunération pour les deux postes.

(vi) A quitté son poste de président-directeur général de la SA le 9 mars 2007; cependant, M. Haggis est resté en poste à la SA pendant une période de transition jusqu'au 31 mai 2007. Ses autres rémunérations pour 2007 comprennent une indemnité de retraite de 1,8 million de dollars.

(vii) Est entré à la SA le 4 décembre 2006.

(viii) A pris les fonctions de président-directeur général d'OMERS Capital Partners Inc. (actions de sociétés fermées) le 25 mai 2006. Avant cette nomination, M. Renaud occupait le poste de vice-président principal et directeur des finances de la SA. Les montants pour 2006 correspondent à sa rémunération pour les deux postes.

(ix) A pris les fonctions de président-directeur général de Borealis Capital Corporation (infrastructure) le 12 mars 2007. Avant cette nomination, M. Rolland occupait le poste de vice-président principal de Borealis Capital Corporation (infrastructure). Les montants pour 2007 correspondent à sa rémunération pour les deux postes.

Le tableau ci-dessous présente la valeur actualisée des prestations de retraite et des années de service décomptées des personnes dont la rémunération est indiquée à la page 75 et qui sont participants actifs au régime et à la CR au 31 décembre 2007.

Nom et poste principal	Changement de la valeur de la rente en 2007	Valeur actualisée de la rente totale en 2007	Nombre d'années de service décomptées
Michael Nobrega Président-directeur général	452 743 \$	452 743 \$	0,8
Paul G. Haggis Président-directeur général	194 664 \$	869 855 \$	3,7
Patrick G. Crowley Directeur financier	175 411 \$	181 804 \$	1,1

Note 15

GARANTIES, ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, la SA prend des engagements et émet des garanties en rapport avec le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements en infrastructure, des contrats immobiliers et des contrats de sociétés en commandite portant sur des actions de sociétés fermées. Au 31 décembre 2007, ces engagements futurs totalisaient 5,8 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars en 2006). Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement avait une valeur de 381 millions de dollars au 31 décembre 2007 (346 millions de dollars en 2006).

La SA, dans le cours normal des affaires, indemnise ses administrateurs, dirigeants, membres du personnel et certaines autres personnes et ceux de ses filiales et de ses apparentés, relativement aux poursuites intentées contre eux. De plus, la SA peut, dans certaines circonstances dans le cours de ses activités de placement, convenir d'indemniser une contrepartie. Aux termes de ces dispositions, la SA et ses filiales et apparentés peuvent être tenus d'indemniser ces parties au titre des coûts engagés à la suite de diverses éventualités comme des modifications apportées aux lois et règlements ou des réclamations fondées en droit. La nature éventuelle du passif dans ces conventions et la fourchette d'indemnisation empêchent la SA d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle serait tenue de payer pour toutes lesdites indemnisations.

Au 31 décembre 2007, la SA était engagée dans des litiges et des réclamations survenus dans le cours normal des affaires. L'issue de ces litiges et réclamations est en soi difficile à prédire mais la direction est d'avis que les obligations susceptibles de découler de ces éventualités n'auront pas de répercussions négatives importantes sur les états financiers consolidés de la SA.

Survol financier des 10 derniers exercices

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Actif net aux 31 décembre										
Marchés publics	43 291	43 533	39 338	30 283	30 168	23 823	27 755	30 941	30 303	28 026
Actions de sociétés fermées	3 608	2 951	2 391	1 460	914	1 021	1 031	1 128	849	508
Infrastructure	8 412	5 585	3 719	2 314	1 426	349	279	-	-	-
Biens immobiliers	10 904	8 541	6 180	6 898	6 920	7 747	8 181	4 707	4 126	3 995
Autres éléments d'actif liés aux placements	66 215	60 610	51 628	40 955	39 428	32 940	37 246	36 776	35 278	32 529
Passif lié aux placements	1 001	699	765	494	578	733	652	637	493	297
Actif net lié aux placements	(15 029)	(13 088)	(10 772)	(5 267)	(7 297)	(3 540)	(3 977)	(860)	(280)	(916)
Actif net lié aux placements	52 187	48 221	41 621	36 182	32 709	30 133	33 921	36 553	35 491	31 910
Éléments d'actif (de passif) non liés aux placements										
Montants à payer aux caisses administrées	(800)	(741)	(639)	(553)	(496)	(440)	(487)	(528)	(502)	(437)
Autres éléments d'actif (de passif)	129	125	83	26	(120)	(188)	(191)	(150)	(59)	(93)
Actif net	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380
Évolution de l'actif net										
pour les exercices terminés les 31 décembre										
Actif net au début de l'exercice	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380	29 108
Modification de méthode comptable pour les coûts de transaction	(37)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net, après retraitement, au début de l'exercice	47 568	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380	29 108
<i>Variations attribuables aux activités de placement</i>										
Revenu total de placement	4 200	6 803	5 767	3 907	3 751	(2 358)	(1 362)	2 114	4 711	2 949
Frais de gestion des placements	(201)	(169)	(160)	(147)	(158)	(103)	(69)	(62)	(52)	(50)
Revenu porté au crédit des caisses administrées	3 999	6 634	5 607	3 760	3 593	(2 461)	(1 431)	2 052	4 659	2 899
	(61)	(104)	(92)	(66)	(51)	28	4	(47)	(85)	(52)
Revenu net de placement	3 938	6 530	5 515	3 694	3 542	(2 433)	(1 427)	2 005	4 574	2 847
<i>Variations attribuables aux activités de retraite</i>										
Cotisations										
Employeurs et participants	1 840	1 739	1 498	1 363	404	-	-	-	-	364
Autres cotisations	46	53	36	46	42	47	36	30	27	8
Versements de prestations aux participants	1 886	1 792	1 534	1 409	446	47	36	30	27	372
Rentes versées	(1 554)	(1 492)	(1 410)	(1 353)	(1 246)	(1 153)	(1 034)	(916)	(817)	(761)
Paievements de valeur de rachat et autres paievements	(279)	(252)	(193)	(145)	(110)	(149)	(159)	(129)	(188)	(159)
Frais d'administration du régime de retraite	(1 833)	(1 744)	(1 603)	(1 498)	(1 356)	(1 302)	(1 193)	(1 045)	(1 005)	(920)
	(43)	(38)	(36)	(43)	(44)	(50)	(48)	(45)	(46)	(27)
Actif net à la fin de l'exercice	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380
Excédent (déficit) actuariel – Régime										
aux 31 décembre										
Actif net	51 479	47 576	41 046	35 643	32 087	29 500	33 236	35 867	34 921	31 372
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	(4 567)	(5 791)	(2 707)	1 168	3 888	6 048	2 239	(1 913)	(3 957)	(3 135)
Actif actuariel	46 912	41 785	38 339	36 811	35 975	35 548	35 475	33 954	30 964	28 237
Passif actuariel	(46 830)	(44 167)	(41 123)	(37 774)	(35 466)	(33 034)	(30 955)	(28 104)	(25 462)	(22 283)
Excédent (déficit)	82	(2 382)	(2 784)	(963)	509	2 514	4 520	5 850	5 502	5 954
Déficit actuariel – CR										
aux 31 décembre										
Actif net	37	29	19	12	6	5	7	8	9	8
Passif actuariel	(236)	(172)	(157)	(149)	(69)	(63)	(71)	(54)	(42)	(41)
(Déficit)	(199)	(143)	(138)	(137)	(63)	(58)	(64)	(46)	(33)	(33)
Taux de rendement annuel global										
pour les exercices terminés les 31 décembre										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	8,7 %	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %	-7,1 %	-3,4 %	6,2 %	15,2 %	10,1 %
Indice de référence	5,6 %	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %	-7,4 %	-4,2 %	4,1 %	14,7 %	10,7 %
Rendement nécessaire à la capitalisation (taux d'inflation compris)	6,6 %	5,9 %	6,4 %	6,4 %	6,3 %	8,1 %	5,0 %	7,5 %	6,8 %	5,3 %

Nous sommes très heureux de faire partie de ce rapport conjoint pour 2007.



Voici notre premier rapport aux participants, aux employeurs et aux promoteurs d'OMERS. Étant donné la structure de gouvernance intégrée à OMERS et la démarche unifiée que nous avons adoptée pour assumer nos responsabilités, nous présentons notre premier rapport annuel de concert avec celui de la Société d'administration (la « SA ») d'OMERS.

Par suite du projet de loi 206, un nouveau modèle de gouvernance indépendante a été adopté pour OMERS. En vertu de la législation, le gouvernement provincial est remplacé à titre de promoteur par la Société de promotion (la « SP ») d'OMERS, ce qui confère aux employeurs, aux employés et aux retraités un contrôle sur le régime de retraite. OMERS a une longue tradition de qualité du service à ses participants. En tant que nouveau venu dans l'équipe, nous sommes très conscients de la responsabilité qui nous incombe de perpétuer cette tradition de qualité.

Bien que le rapport annuel soit une obligation prévue par notre législation, nous le considérons également comme un moyen de démontrer notre responsabilité envers vous et comme l'un des moyens les plus importants à notre disposition pour communiquer ce que fait la SP pour représenter vos intérêts dans le régime principal d'OMERS (le « régime ») et la convention de retraite (la « CR ») associée au régime (collectivement, les régimes d'OMERS).

Accomplir notre mandat

Notre mandat consiste à représenter les promoteurs d'OMERS pour la surveillance des régimes d'OMERS.

En termes pratiques, cela signifie que chaque décision que nous prenons ou initiative que nous entreprenons reflète les intérêts des participants, des employeurs et des retraités d'OMERS. Pour cela, nous collaborons étroitement avec la SA, accomplissant nos mandats respectifs qui consistent à régir et administrer les régimes d'OMERS de manière efficace.

Le principal objectif de la Société de promotion d'OMERS en 2007 était de mener à bien la transition de la structure provisoire établie dans la Loi sur OMERS à la structure permanente que prévoient nos règlements administratifs et nos politiques. Le conseil de la SA et la direction ont travaillé efficacement avec nous pendant toute l'année pour s'assurer de la réussite de cette transition.

Bien entendu, la gouvernance est un enjeu fondamental pour nous et nos participants. OMERS est depuis toujours à la pointe du secteur des caisses de retraite au Canada dans ce domaine, et le but de la SP est de s'assurer que les conseils de la SP et de la SA restent fidèles à cette philosophie de l'amélioration continue. Bien que nous poursuivions le développement et la mise en œuvre d'une structure initiale de gouvernance efficace – et nous avons accompli des progrès remarquables à cet égard en 2007 – nous nous projetons au-delà de la transition en mettant en place des structures et des processus, y compris notre collaboration avec la SA en vue d'établir une série de protocoles conjoints liés à la gouvernance d'OMERS, qui permettront à la SP et la SA de se concentrer efficacement sur leurs domaines de responsabilité respectifs.

Plusieurs défis nous attendent en 2008

La réglementation sur les retraites nous oblige à déposer notre rapport d'évaluation du régime du 31 décembre 2007 d'ici le 30 septembre 2008. Ce rapport nous permettra d'évaluer l'incidence potentielle de la capitalisation du régime sur les taux de cotisation et les décisions au sujet de la structure du régime.

En 2008, nous commencerons à recevoir des propositions provenant directement des parties prenantes d'OMERS concernant des modifications précises du régime. L'un de nos objectifs sera d'informer efficacement tous les participants, employeurs et promoteurs des divers mécanismes en place pour recevoir ces propositions. D'ici le 1^{er} juillet 2008, l'élaboration du régime complémentaire pour le secteur des services policiers et d'incendie et des auxiliaires médicaux sera terminée et la SP en assumera la responsabilité.

Enfin, les activités régulières de la SP devront englober plusieurs impératifs, y compris la finalisation des dispositions de financement permanent et la résolution d'un certain nombre de questions liées à la gouvernance, telles que la composition du conseil de la SA en prévision de la fin de sa période de transition à l'été 2009. Initialement, au moment

de la nouvelle Loi sur OMERS, les 14 membres du conseil de la SA ont été nommés par le gouvernement de l'Ontario. À la fin de la période de transition, les règlements administratifs de la SP définiront le processus à suivre pour la nomination des administrateurs de la SA.

Notre engagement envers votre avenir

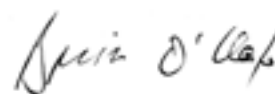
La SP est fière de faire partie de l'équipe d'OMERS. Nous avons accompli des progrès considérables en 2007 et nous sommes heureux d'avoir pu continuer à contribuer aux résultats exceptionnels d'OMERS dans tous les domaines de son mandat, ainsi qu'à la création et à la mise en œuvre de la nouvelle structure de gouvernance pour les régimes d'OMERS.

La tâche qui nous attend en 2008 et au-delà est considérable et nous nous réjouissons à l'avance de pouvoir continuer à servir nos participants, nos employeurs et nos promoteurs pendant les années à venir.

Cordialement,



Marianne Love
Coprésidente du conseil,
Groupe des employeurs



Brian O'Keefe
Coprésident du conseil,
Groupe des employés

Bilan de l'année

Notre mission

- La SP a été créée par la Loi sur OMERS. En tant que pilier d'OMERS, elle est responsable de la structure des régimes d'OMERS.
- Nous sommes chargés de fixer les taux de cotisation et de constituer des fonds de réserve, le cas échéant.
- Nous déterminons la date de dépôt de l'évaluation des régimes (au moins tous les trois ans), nous définissons les conditions de participation aux régimes d'OMERS et nous pouvons conclure des ententes pour l'administration d'autres régimes de retraite.
- Nous fixons la rémunération des membres des conseils de la SP et la SA, et nous sommes chargés d'établir la composition et la méthode de nomination des membres du conseil de la SP et, après le 29 juin 2009, des membres du conseil de la SA.
- Nous collaborons étroitement avec la SA afin d'accomplir ces fonctions et bien d'autres. La SP et la SA ont toutes deux des responsabilités de surveillance distinctes pour les régimes d'OMERS.

Notre clientèle

- La SP représente les intérêts des promoteurs des régimes d'OMERS dans l'exécution de ses obligations.
- Les membres de la société sont tenus d'agir avec honnêteté, de bonne foi, avec prudence et sans conflit d'intérêts dans l'exécution du mandat de la SP.

Notre équipe

- La SP est composée de 14 membres, nommés directement par les promoteurs, dont sept représentants des employeurs et sept représentants des participants, tel que le prévoient les règlements administratifs de la SP. Voir la composition détaillée de la SP aux pages 82 et 84.
- Les membres possèdent un vaste éventail de compétences et d'expériences qui reflètent équitablement les besoins et les intérêts des participants, des retraités et des employeurs.

2007 – Une année de transition

- Au cours de sa première année complète, la SP s'est consacrée principalement au démarrage de ses activités et à la mise en place de la structure de gouvernance nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités envers les régimes d'OMERS.

- En 2007, la SP est passée effectivement d'un statut provisoire, tel que le prévoit la Loi sur OMERS, à une structure permanente, tel que le prévoient les divers règlements administratifs de la société.
- Pour réaliser cette transition, la SP a étroitement collaboré avec la SA et d'autres conseillers extérieurs.
- La SP a mis en place la gouvernance et autres structures requises pour mener à bien sa mission, pris des décisions importantes au sujet de la structure des régimes d'OMERS, et œuvré pour garantir le financement permanent de ses activités.

Formation de l'équipe

- Les protocoles de nomination des membres de la SP par les promoteurs ont été établis dans les règlements administratifs.
- Les nominations provisoires des membres de la SP par le gouvernement de l'Ontario ont été remplacées par des nominations permanentes faites directement par les promoteurs.
- La SP a mis en place des groupes de travail chargés de s'occuper des règlements administratifs, de la gouvernance, de la rémunération, de la composition et d'autres questions.
- Le mandat des deux comités consultatifs sur les prestations pour les professions liées à la sécurité publique et pour les autres participants à OMERS, a été établi et les nominations des promoteurs ont été acceptées.

Accomplir le travail de la SP

- La SP s'est réunie une fois par mois tout au long de l'année. Un relevé de présence des membres aux réunions se trouve dans la Déclaration au sujet des membres de la SP à la page 83.
- La SP a organisé une retraite de planification stratégique avec un animateur-expert à l'automne 2007 pour étudier les exigences de la gouvernance et d'autres questions se rapportant à son travail pendant la période de transition.
- La SP, par le biais des règlements administratifs et des résolutions, a établi des protocoles pour recevoir des propositions de modifications précises des promoteurs, des employeurs et des participants et pour prendre des décisions au sujet de ces propositions.
- La SP a défini des lignes directrices pour les communications avec les participant, les employeurs et les promoteurs du régime.

Décisions au sujet de la structure du régime

- D'après la recommandation de la SA, la SP a décidé de ne pas déposer l'évaluation du régime d'OMERS du 31 décembre 2006, ce qui a permis de maintenir des taux de cotisation stables pour 2008.
- En coopération avec la SA, la SP a envisagé six modifications de la structure du régime :
 1. Modification de la méthodologie de protection contre l'inflation afin de l'harmoniser avec la méthodologie utilisée par le Régime de pensions du Canada.
 2. Clarification de la disposition de transfert portant sur les valeurs de rachat afin de garantir l'uniformité et l'équité de l'administration des transferts.
 3. Révocation de l'autorité du conseil de la SA d'OMERS pour modifier les taux de cotisation et mettre le régime en conformité avec la Loi sur OMERS.
 4. Cessation d'emploi réputée dans les cas d'espérance de vie réduite afin de permettre aux participants ayant une espérance de vie réduite de recevoir le paiement forfaitaire de leur prestation d'OMERS.
 5. Rémunération au rendement et plafond des gains ouvrant droit à pension au-dessus d'un certain pourcentage du salaire de base.
 6. Établissement de l'âge de retraite normale à 60 ans pour les auxiliaires médicaux.
- Les modifications du régime de 1 à 4 ont été approuvées. Les modifications 5 et 6 n'ont pas été approuvées en 2007.

Garantir un financement permanent

- La SP a négocié une entente de transfert avec le gouvernement de l'Ontario prévoyant le versement de 2,5 millions de dollars sur 33 mois pour financer le démarrage et les frais d'exploitation.
- La SP a besoin d'une base de financement permanent afin de poursuivre ses activités. Elle dispose de deux sources de financement, tel que le prévoit la Loi sur OMERS :
 - Remboursement des coûts par les régimes d'OMERS, et soutien technique et administratif de la SA.
 - Perception de frais de la SP directement auprès des participants actifs et des employeurs pour les postes du budget qui ne peuvent pas être financés par les régimes d'OMERS.
- La SP et la SA ont établi un Protocole conjoint sur les coûts et le remboursement de la Société de promotion, définissant un certain nombre de catégories de coûts qui peuvent être pris en charge par les régimes d'OMERS. Ces catégories sont, entre autres : les frais de réunion de la SP, les frais de vérification et la préparation du rapport annuel.

- La SP et la SA ont déposé une demande auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour confirmer le Protocole conjoint. Les participants, les employeurs et les promoteurs ont été informés de cette demande à l'automne 2007. La demande sera entendue en janvier 2008.
- La SP travaille actuellement, par le biais de la SA, à la création d'un mécanisme de perception des frais qui lui sont dus. Ce mécanisme devrait être en place au premier trimestre 2008.

Collaborer avec la Société d'administration d'OMERS

- La SA et la direction d'OMERS ont apporté leur soutien technique et administratif à la SP pour l'aider à remplir ses obligations et assumer ses responsabilités envers les participants, les employeurs et les promoteurs.
- La SP et la SA ont organisé conjointement l'assemblée générale régionale qui s'est tenue à Timmins, en Ontario, en mai 2007 ainsi que les réunions de printemps et d'automne pour les parties prenantes qui ont eu lieu au siège social d'OMERS à Toronto.
- La SP et la SA ont organisé une séance conjointe à l'automne 2007 pour étudier les questions actuarielles relatives à leurs mandats respectifs.
- Les coprésidents de la SP se sont réunis chaque mois avec le président et le vice-président de la SA et la direction d'OMERS pour étudier diverses questions.
- Le siège de la SP et la SA se trouve au 1, avenue University, à Toronto.

Gouvernance de la SP

Bien que la SP soit une entité de création récente, son rôle existe depuis longtemps. Par suite du projet de loi 206, la SP est devenue le promoteur du régime, conférant aux employeurs et aux employés un contrôle sur le régime de retraite. OMERS a une longue tradition de gouvernance d'entreprise exemplaire et la SP s'est engagée à poursuivre ces normes élevées d'intégrité, d'éducation, de transparence et de communication dans l'exécution de ses responsabilités.

Gouvernance

La SP s'efforce d'atteindre des normes de pratiques exemplaires dans la gouvernance d'entreprise. Pour réaliser cet objectif, nous avons élaboré des politiques et des pratiques en collaboration avec des conseillers indépendants qui possèdent une expertise et une expérience dans ce domaine. Notre structure de gouvernance englobe :

- Les règlements administratifs et les politiques internes qui appuient cet engagement envers une norme de pratiques exemplaires.
- Un programme de formation continue pour les membres qui nécessite l'accréditation des administrateurs et qui comprend des certificats d'administration des retraites, des stratégies sur les prestations et le perfectionnement des fiduciaires ainsi que l'orientation obligatoire sur les régimes d'OMERS.
- Des réunions régulières avec les participants au régime d'OMERS et les autres parties prenantes ainsi que des communications imprimées et électroniques rapides et précises, de concert avec la SA, permettant d'assurer la transparence et de rendre des comptes aux participants.

Composition du conseil

Le règlement administratif n° 4 énonce la composition et la méthode de nomination des membres de la SP. Il a été adopté le 30 avril 2007 et ses dispositions seront examinées avant le 31 janvier 2009, puis à intervalles réguliers par la suite, afin de s'assurer que la composition de la SP est représentative des participants aux régimes d'OMERS.

La SP se compose de sept représentants des employeurs et sept représentants des participants aux régimes :

Représentants des employeurs

- Association des Municipalités de l'Ontario – deux membres
- Cité de Toronto – un membre
- Conseils scolaires, avec alternance entre les conseils publics et les conseils catholiques – un membre
- Association ontarienne des commissions de services policiers – un membre
- Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance – un membre
- Electricity Distributors Association (Ontario) – un membre

Représentants des participants aux régimes

- Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) – un membre
- Sections locales 79 et 416 du Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) – avec alternance entre les deux sections – un membre
- Association des policiers de l'Ontario – un membre
- Ontario Professional Fire Fighters Association – un membre
- Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – un membre
- Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario – un membre
- Retraités – nommés parmi les membres de la Municipal Retirees Organization Ontario, la Police Pensioners Association of Ontario, les Police Retirees of Ontario et les Retired Professional Fire Fighters of Ontario – un membre

La SP dispose de 18 voix. Le groupe des représentants des employeurs et le groupe des représentants des employés disposent de neuf voix chacun. Les membres individuels de la SP disposent d'une voix chacun sauf dans les exceptions suivantes – les représentants de l'AMO disposent de deux voix chacun, et le représentant du SCFP Ontario dispose de trois voix.

Rémunération et indemnités de dépenses des membres de la SP

Rémunération

Les membres de la SP reçoivent des honoraires annuels en contrepartie de leur présence aux réunions de la société et des comités, mais pas d'indemnités journalières pour leur présence aux réunions. Les honoraires peuvent être versés directement au membre ou à son organisme d'affiliation.

Honoraires annuels des membres de la SP :

Coprésidents	30 000 \$
Présidents des comités	18 000 \$
Tous les autres membres	15 000 \$

Remboursement des frais

Les membres de la SP ont droit au remboursement de leurs frais raisonnables et nécessaires engagés en relation avec l'accomplissement des activités de la société, sous réserve des autorisations requises en vertu du règlement administratif n° 6.

Indemnités d'éducation

Les membres de la SP sont remboursés pour les déplacements, les droits de scolarité et les autres frais engagés pour participer à des conférences ou à d'autres programmes éducatifs qui sont approuvés ou exigés par la SP en vertu du règlement administratif n° 6. Les indemnités d'éducation totales s'élevaient à zéro en 2006 et à 21 536 \$ en 2007.

Présence aux réunions

Le conseil a tenu quatre réunions régulières en 2006, et 16 en 2007.

Déclaration au sujet des membres de la Société de promotion

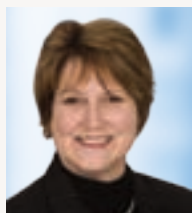
	2007			2006		
	Présence aux réunions	Rémunération (\$)	Indemnités de dépenses ¹⁾ (\$)	Présence aux réunions	Rémunération (\$)	Indemnités de dépenses ¹⁾ (\$)
Marianne Love, coprésidente	16	30 000	10 271	4	15 000	1 683
Brian O'Keefe, coprésident	16	30 000	2 339	4	15 000	300
Joseph Aitchison	15	15 000	7 307	4	7 500	1 803
Brian Cain	16	15 000	5 491	4	7 500	797
Ann Dembinski	14	15 000	707	4	7 500	0
Louise Eason ²⁾	9	7 500	0	4	7 500	260
John Fleming ³⁾	6	7 500	1 044	s.o.	s.o.	s.o.
Jack Jones	15	15 000	0	4	7 500	0
Fred LeBlanc	14	15 000	5 012	4	7 500	1 264
Charlie Macaluso	14	15 000	1 558	3	7 500	921
Bruce Miller	16	15 000	7 299	4	7 500	1 329
Glen Mills	14	15 000	10 758	4	7 500	2 279
Marnie Niemi	14	s.o.	693	4	s.o.	0
Garth Pierce	16	15 000	5 850	4	7 500	1 326
Bruce Stewart	16	15 000	4 002	3	7 500	1 289
Total		225 000	62 331		112 500	13 251

1) Les indemnités de dépenses se rapportent aux dépenses individuelles engagées pour assister aux réunions du conseil, aux réunions du groupe de travail et aux réunions des parties prenantes et au travail administratif effectué au nom de la SP, mais ne comprennent pas les frais généraux ni les frais de formation.

2) Mandat terminé le 30 juin 2007

3) Mandat commencé le 1^{er} juillet 2007

Membres de la Société de promotion



Marianne Love,
coprésidente du conseil
Représentante des employeurs
pour l'Association des municipalités de l'Ontario



Brian O'Keefe,
coprésident du conseil
Représentant des participants au régime
pour le SFCP-Ontario



Joe Aitchison
Représentant des employeurs
pour l'Association ontarienne
des Sociétés de l'aide à
l'enfance



Brian Cain
Représentant des employeurs
pour l'Ontario Public School
Boards' Association



Ann Dembinski
Représentante des participants
au régime pour les sections
locales 79 et 416 du SFCP



John Fleming
Représentant des employeurs
pour la Cité de Toronto



Jack Jones
Représentant des participants
au régime pour la Fédération
des enseignantes-enseignants
des écoles secondaires
de l'Ontario



Fred LeBlanc
Représentant des participants
au régime pour l'Ontario
Professional Fire Fighters
Association



Charlie Macaluso
Représentant des
employeurs pour l'Electricity
Distributors Association



Bruce Miller
Représentant des participants
au régime pour l'Association
des policiers de l'Ontario



Glen Mills
Représentant des participants
retraités au régime



Marnie Niemi
Représentante des
participants au régime
pour le Syndicat des
employés de la fonction
publique de l'Ontario



Garth Pierce
Représentant des employeurs
pour l'Association ontarienne
des commissions de
services policiers



Bruce Stewart
Représentant des employeurs
pour l'Association des
municipalités de l'Ontario

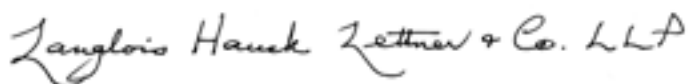
Rapport des vérificateurs

Au conseil de la Société de promotion d'OMERS

Nous avons vérifié le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société de promotion d'OMERS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société de promotion d'OMERS au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés,
experts-comptables autorisés
North York (Ontario)

Le 6 février 2008

États financiers

BILAN

AUX 31 DÉCEMBRE

2007

2006

Actif

Encaisse

853 280 \$

– \$

Subvention du gouvernement à recevoir

–

500 000

Total de l'actif

853 280 \$

500 000 \$

Passif

Créditeurs et charges à payer

114 950 \$

144 837 \$

Total du passif

114 950

144 837

Actif net

Excédent du revenu par rapport aux frais découlant de l'exploitation

Solde au début de l'exercice

355 163

–

Exercice courant

383 167

355 163

Solde à la fin de l'exercice

738 330

355 163

Total du passif et de l'actif net

853 280 \$

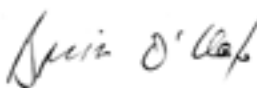
500 000 \$

Les notes complémentaires aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

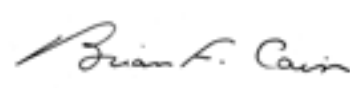
Au nom du conseil de la Société de promotion d'OMERS



Marianne Love



Brian O'Keefe



Brian Cain

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE

	2007	2006
Revenu		
Subvention du gouvernement	1 250 000 \$	500 000 \$
Intérêts créditeurs	23 220	-
Revenu total	1 273 220	500 000
Frais		
Personnel contractuel	54 690	-
Juridique	303 189	13 136
Vérification	2 625	2 625
Autres charges administratives	11 272	-
Consultants professionnels (NOTE 3)	183 267	-
Charges sociales	6 650	3 325
Rémunération du conseil d'administration (NOTE 4)	225 000	112 500
Frais du conseil d'administration	103 360	13 251
Total des frais	890 053	144 837
Excédent du revenu par rapport aux frais découlant de l'exploitation	383 167 \$	355 163 \$

Les notes complémentaires aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE

	2007	2006
Flux de trésorerie provenant des activités suivantes		
Exploitation		
Excédent du revenu par rapport aux frais	383 167 \$	355 163 \$
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Subvention du gouvernement à recevoir	500 000	(500 000)
Créditeurs et frais à payer	(29 887)	144 837
Augmentation de l'encaisse	853 280	-
Encaisse au début de l'exercice	-	-
Encaisse à la fin de l'exercice	853 280 \$	- \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation		
Intérêts reçus	23 220 \$	- \$

Les notes complémentaires aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2007

Note 1

DESCRIPTION DES RÉGIMES PROMUS PAR LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION D'OMERS

La Société de promotion (la « SP ») d'OMERS est une société sans capital-actions selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS ») au 30 juin 2006. La SP est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS au sens de la Loi sur OMERS, lesquels sont administrés par la Société d'administration (la « SA ») d'OMERS et comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime ») et la convention de retraite (la « CR »). Le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS ») représente le régime de retraite combiné comprenant la SP, la SA, le régime et la CR.

La SP est chargée de prendre les décisions concernant la structure du régime et de la CR, d'apporter des modifications à ces régimes, de fixer les taux de cotisation et de déposer l'évaluation actuarielle conformément à la *Loi sur les régimes de retraite*.

Note 2

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils présentent l'information financière de la SP en tant qu'entité publiante distincte des employeurs, des participants au régime et de la SA.

Constatation du revenu

Les subventions pour exploitation reçues ou à recevoir du ministère des Affaires municipales et du Logement du gouvernement de l'Ontario (le « ministère ») sont constatées à titre de revenu pour l'exercice si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si l'encaissement est raisonnablement assuré. L'entente avec le ministère stipule que toute partie des fonds de subvention qui n'ont pas été utilisés ou qui n'ont pas été comptabilisés par la SP à la date d'expiration de l'entente, soit le 31 mars 2009, appartiennent au ministère. Les intérêts créditeurs pour l'exploitation sont constatés à titre de revenu dans l'année où ils sont reçus.

Impôt sur le revenu

La société n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Utilisation des estimations

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, du revenu et des frais, et des montants connexes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Note 3

CONSULTANTS PROFESSIONNELS

Les frais au titre des consultants professionnels comprennent principalement l'examen de la rémunération du conseil, l'examen de l'assurance, les frais de recrutement professionnel et les conseils de gouvernance.

Note 4

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DU CONSEIL

La rémunération et les frais du conseil sont conformes au règlement administratif n° 6 de la SP établi par le conseil de la SP.

Note 5

ÉVENTUALITÉS ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En 2007, la SP et la SA ont sollicité de concert une décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour ») quant aux coûts de la SP qui peuvent lui être remboursés par la SA et aux types d'aide que la SA peut fournir à la SP. Après le 31 décembre 2007, la Cour a statué sur les coûts qui sont admissibles au remboursement à la SP par la SA. Le montant du remboursement au titre de l'aide et des frais sera déterminé lorsque la SA et la SP seront arrivées à une entente relativement au montant des frais admissibles ou, à défaut d'entente, par une décision de la Cour en la matière.

Note 6

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse, les montants à recevoir et les créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces éléments se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Note 7

CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs se rapportent à la période de démarrage allant du 30 juin 2006 au 31 décembre 2006.

Glossaire

À l'échelle de l'organisme – Se rapporte à la SA, notamment la division des Services de retraites, OMERS Capital Markets, Borealis Infrastructure, OMERS Capital Partners, Groupe immobilier Oxford et les fonctions liées à l'organisme.

Actions de sociétés fermées – Les actions de sociétés fermées s'entendent d'actions ou de titres de participation assimilables à des actions de sociétés qui ne sont généralement pas cotées en bourse.

Autonomie – Gouvernance indépendante.

Conseil de la SA – Conseil d'administration de la SA.

Conseil de la SP – Le conseil de la SP.

Constitution des prestations – Constitution des prestations de retraite basées sur une formule utilisant les années de service décomptées, les gains ouvrant droit à pension et un taux annuel d'accumulation. Elle correspond à une prestation annuelle dont le versement commencera à l'âge de retraite normale.

Couverture de change – Technique utilisée pour compenser les risques associés à la variation de la valeur d'une devise.

CR – La convention de retraite pour le régime de retraite principal d'OMERS.

Débentures – Obligations qui ne sont pas garanties par les actifs d'une entreprise.

Dettes garanties – Dette adossée à un bien en nantissement ou garantie par celui-ci afin de réduire le risque associé au prêt pour les créanciers, de sorte que si le débiteur fait défaut, le créancier peut saisir le bien en nantissement en remboursement de la dette.

Dettes non garanties – Dette qui n'est pas adossée à un bien en nantissement ni garantie par celui-ci.

Effet de commerce – Instrument de créance à court terme non garanti émis par des sociétés, en général pour satisfaire leurs besoins de financement à court terme. Appelé aussi papier commercial.

Financement par emprunt – L'emprunt à long terme d'argent par un gouvernement ou une entreprise, en général en échange de titres de créance ou d'un billet, afin de se procurer un fonds de roulement ou de rembourser d'autres dettes.

Gestion active – Tentative pour ajouter de la valeur par des décisions relatives à la répartition de l'actif et à l'achat et la vente de valeurs mobilières sous-évaluées ou surévaluées. L'objectif est de surpasser un indice de référence passif.

Indice de référence – Norme ou point de référence par rapport auquel on mesure le rendement d'un placement. Il s'agit en général d'un indice extérieur passif (p. ex. l'indice composé S&P/TSX) ou d'un rendement absolu prédéterminé en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil de la SA.

Indice de référence sur mesure – Un indice de référence calculé d'après l'affectation moyenne pondérée à deux ou plusieurs indices de référence sous-jacents (p. ex. 50 pour cent de l'indice des bons du Trésor à 31 jours Scotia Capitaux + 50 pour cent de l'indice obligataire universel Scotia Capitaux).

Infrastructure – L'investissement dans l'infrastructure sous-entend les placements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels au succès à long terme d'une économie industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à l'établissement de taux réglementaires, à des niveaux de prestation de service, voire les deux.

Instrument financier dérivé / Dérivé – Contrat financier qui dépend des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés peuvent être menées sur des bourses ou sur le marché hors cote par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières. Les contrats sur dérivés qui comprennent les contrats à terme, les swaps et les options, font l'objet d'une discussion plus détaillée à la note 4 des états financiers consolidés de la SA.

Lissage actuariel – Pratique courante acceptée dans la profession d'actuaire et par les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations boursières à court terme sur la capitalisation du régime de retraite, en reportant et en amortissant sur cinq ans l'évolution de l'actif net au-dessus ou au-dessous de l'objectif de capitalisation à long terme.

Marchés publics – Les placements sur les marchés publics sont des placements effectués dans des titres (p. ex. des actions, des parts de fiducie, des bons de souscription, des parts de fonds communs de placement, des obligations, etc.) inscrits à des bourses reconnues.

Obligations à rendement réel – Obligations négociables productives d'intérêts qui paient un taux de coupon semi-annuel calculé d'après la somme du capital et une compensation rajustée en fonction de l'inflation.

Obligations nominales – Obligations dont l'intérêt et le capital sont remboursés sans rajustement contractuel en fonction de l'inflation.

OMERS – Le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario représente le régime combiné qui comprend la SP, la SA, le régime et la CR.

Placements passifs – Investir d'une manière qui permet de reproduire le rendement d'un indice du marché (p. ex. l'indice composé S&P/TSX).

Point de base – Un point de base est égal à 1/100^e de un point de pourcentage.

Politique modifiée de financement par répartition – Les prestations de retraite promises ne sont pas entièrement provisionnées à l'avance, mais les cotisations sont versées à la convention de retraite (CR) pour provisionner les prestations. Cette variante de la méthode de provisionnement est utilisée par OMERS pour la CR, afin de minimiser l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes de CR.

Prestation de raccordement – Prestation temporaire offerte aux employés qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans. La prestation de raccordement complète le revenu de retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. La prestation de raccordement n'est pas nécessairement liée à l'importance des prestations prospectives des régimes publics.

Promoteur du régime – L'organisme qui a le pouvoir de créer un régime de retraite et/ou remanier un régime de retraite existant. Le promoteur du régime est en général un employeur, mais ce peut être aussi un syndicat, une association, le gouvernement, ou plusieurs d'entre eux. Pour le régime de retraite principal d'OMERS et la CR, la Société de promotion est composée de représentants des employeurs et des participants et agit comme promoteur.

Rapport d'évaluation actuarielle – Rapport formulé par l'actuaire de la SA sur la capitalisation du régime et de la CR. Une évaluation actuarielle est fondée sur une série d'hypothèses, telles qu'approuvées par le conseil de la SA, notamment des hypothèses démographiques et économiques.

Régime à prestations déterminées – Dans un régime à prestations déterminées, les prestations du participant sont déterminées par une formule reposant en général sur les années de service multipliées par les gains, plutôt que par les rendements des placements effectués sur les cotisations de retraite qu'il a versées.

Régime complémentaire – Un régime de retraite indépendant qui offre des prestations que ne prévoit pas le régime de retraite principal d'OMERS et qui n'est pas financé par le régime de retraite principal d'OMERS.

Régime de retraite principal d'OMERS ou le régime – Le régime de retraite principal agréé est administré par la SA selon la Loi sur OMERS.

Régimes de retraite d'OMERS ou régimes d'OMERS – Collectivement, le régime de retraite principal d'OMERS et la CR.

SA – Société d'administration d'OMERS.

SP – Société de promotion d'OMERS.

Stratégies de rendement absolu – Stratégies qui devraient produire des rendements positifs, quelles que soient les fluctuations des marchés financiers, en raison de leur faible corrélation avec les grands marchés financiers. On peut recourir à des stratégies de rendement absolu dans l'objectif d'accroître le rendement global du portefeuille de placement corrigé du risque, tout en contribuant à la stabilité des rendements globaux du portefeuille.

Taux d'actualisation – Un taux d'actualisation est le taux d'intérêt utilisé pour calculer la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs anticipés.

Taux de rendement réel – Rendement nominal rajusté en fonction de l'inflation.

Valeur de rachat – La somme forfaitaire nécessaire aujourd'hui pour remplacer le montant de retraite future d'un participant d'après ses années de service et ses gains jusqu'à présent. La valeur de rachat fluctue en fonction du changement de certains facteurs comme l'âge du participant, l'inflation et les taux d'intérêt courants.

Vote par procuration – Le vote par procuration est le processus par lequel un actionnaire exprime son opinion sur des mesures proposées par une société, en soumettant son vote lors de l'assemblée annuelle d'une entreprise.

Société de promotion

1, avenue University
Bureau 700
Toronto ON M5J 2P1

Tél. : 416 814 6565
Sans frais : 1 800 387 0813, poste 6565
Courriel : board@omersSC.com
www.omerssc.com

Société d'administration

1, avenue University
Bureau 700
Toronto ON M5J 2P1

Tél. : 416 369 2400
Sans frais : 1 800 387 0813
Courriel : client@omers.com
www.omers.com



Available in English
ISSN 1488-0660